

REPUBLIQUE DU CONGO
*Unité * Travail * Progrès*



COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

Projet DSRP-Final

**DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION
DE LA PAUVRETE
(D.S.R.P)**

Janvier 2007

Table des matières	
Abréviations	6
Liste des tableaux	8
Liste des encadrés.....	8
Liste des graphiques	8
Déclaration du Gouvernement	9
Synthèse analytique.....	10
Introduction	15
Chapitre Premier : Contexte et processus d'élaboration du DSRP	16
1.1. Contexte	16
1.1.1. Au plan politique.....	17
1.1.2. Au plan économique.....	17
1.1.3. Au plan social.....	18
1.2. Processus d'élaboration du DSRP	19
1.2.1. Cadre institutionnel	19
1.2.2. Etapes d'élaboration du DSRP	19
Chapitre II : Diagnostic de la pauvreté au Congo	22
2.1. Pauvreté monétaire	22
2.1.1. Seuil de pauvreté	22
2.1.2. Mesure de la pauvreté	23
2.1.3. Disparités spatiales de la pauvreté	24
2.1.4. Pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques	25
a) Pauvreté selon le sexe du chef de ménage	25
b) Pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage	25
c) Pauvreté et emploi.....	25
2.2. Pauvreté non monétaire	26
2.2.1. Perception de la pauvreté par les ménages congolais	26
2.2.2. Difficultés liées aux conditions de vie des ménages	26
2.2.3. Stratégies adaptatives des ménages.....	26
2.2.4. Mesure et Caractéristiques de l'inégalité monétaire	23
a) Mesure de l'inégalité monétaire	23
b) Caractéristiques de l'inégalité monétaire	24
2.2.5. Déterminants de la pauvreté.....	27
a) Taille du ménage et sexe du chef de ménage	27
b) Education.....	27
c) Emploi	27
d) Accessibilités aux infrastructures et services sociaux de base.....	27
2.3. Diagnostic selon les consultations participatives.	28
2.3.1. Définition de la pauvreté selon les populations	28
2.3.2. Perception de la pauvreté	29
2.3.3. Caractéristiques de la pauvreté.....	30
2.3.4. Problèmes identifiés par les populations.....	30
2.4. Diagnostic sectoriel et thématique	35
2.4.1. Gouvernance.....	36
a) Gouvernance politique	36
b) Gouvernance administrative et judiciaire.....	36
c) Gouvernance économique et financière	37
d) Décentralisation.....	38

e) Genre	39
2.4.2. Paix et sécurité	38
2.4.3. Secteurs sociaux	41
a) Éducation.....	41
b) Alphabétisation.....	41
c) Recherche scientifique et innovation technologique.....	42
d) Santé.....	42
2.4.4. VIH/SIDA	Erreur ! Signet non défini.
2.4.5. Eau et assainissement	43
2.4.6. Protection sociale	44
2.4.7. Situation des enfants.....	45
2.4.8. Groupes minoritaires	47
2.4.9. Emploi et Chômage.....	48
2.4.10. Habitat.....	48
2.4.11 Pauvreté urbaine et pauvreté rurale.....	49
2.5. Croissance économique et relance des secteurs clés.....	50
2.5.1. Croissance économique.....	Erreur ! Signet non défini.
2.5.2. Secteurs clés	52
a) Agriculture, élevage et pêche	52
b) Forêt	52
c) Mines.....	53
d) Pétrole.....	53
e) Industrie.....	54
f) Micro finance	57
g) Énergie	55
h) Transports.....	56
i) Secteur privé.....	57
j) Communication et Technologies de l'Information et de la Communication	56
k) Environnement	55
l) Intégration sous régionale	58
Chapitre III : Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.....	58
3.1. Axe 1 : Consolidation de la paix, de la sécurité et de la gouvernance	60
3.1.1. Consolidation de la Paix et sécurité	60
3.1.2. Amélioration de la gouvernance	61
a) Gouvernance politique	61
b) Gouvernance administrative	61
c) Gouvernance des entreprises.....	62
d) Gouvernance macroéconomique et financière.....	62
e) Décentralisation.....	64
f) Genre	65
3.2. Axe 2 : Promotion d'une croissance forte, durable et équitable.....	65
3.2.1. Objectifs de la croissance au Congo	66
3.2.2. Stratégie pour une croissance soutenable.....	66
3.2.3. Amélioration des infrastructures et services de transport	68
3.2.4. Énergie	70
3.2.5. Communication et technologies de l'information et de la communication	70
3.2.6. Agriculture, élevage et pêche	71
3.2.7. Forêt	72
3.2.8. Mines.....	72

3.2.9. Pétrole.....	73
3.2.10 Industrie.....	73
3.2.11. Micro finance	74
3.2.12. Secteur privé.....	74
3.2.13. Emploi et chômage.....	75
3.2.14. Intégration sous régionale	75
3.3. Axe 3: Promotion du développement humain durable et amélioration des conditions de vie	76
3.3.1. Education de base.....	76
3.3.2 Alphabétisation.....	77
3.3.3. Enseignement Technique et Professionnel.....	78
3.3.4. Enseignement supérieur	78
3.3.5 Recherche scientifique et innovation technologique.....	79
3.3.6. Secteur de la santé	79
3.3.7. SIDA.....	80
3.3.8. La situation de l'enfant.....	80
3.3.9. Eau potable et assainissement	81
3.3.10. Protection sociale	82
3.3.11. Habitat	83
3.3.12. Environnement	83
3.3.13 Pauvreté urbaine et pauvreté rurale	84
a) Pauvreté urbaine.....	84
b) Pauvreté rurale	84
Chapitre 4 : Cadre macroéconomique et sectoriel	85
4.1. Evolution de l'activité économique entre 1970 et 1984.....	85
4.2. Evolution de l'activité économique entre 1985 et 1999.....	86
4.3. Analyse de l'évolution récente de l'économie congolaise (2000 – 2006).....	86
4.4. Perspectives d'évolution de l'économie congolaise au cours de la période 2007-2010/15.....	91
4.4.1. Scénario de référence (ou de base).....	91
4.4.2. Scénario optimiste (ou scénario DSRP).....	93
Chapitre 5 : Mise en œuvre et suivi évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté	96
1.1. Mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.....	96
5.1.1. Du cadre institutionnel	97
a) Le cadre institutionnel de la mise en oeuvre.....	97
b) Les niveaux de représentation du cadre institutionnel.....	97
c) Les organes du cadre institutionnel.....	97
5.1.2. Des acteurs	97
a) Secteur public.....	97
b) Secteur privé	98
c) Société civile	98
5.1.3. Des principes de gestion.....	98
5.1.4. Des responsabilités ou missions.....	99
5.2. Suivi et Evaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté.....	100
5.2.1. Du cadre institutionnel	100
5.2.2. Des acteurs	101
5.2.3. Des principes fondamentaux de gestion.....	101
5.2.4. Des responsabilités ou missions d'exécution.....	102
5.3. Indicateurs de suivi- évaluation de la stratégie	102

5.4. Dispositif statistique	102
5.5. Mesures d'accompagnement, contraintes et risques de la stratégie	104
5.5.1. Mesures d'ordre général.....	104
5.5.2. Mesures d'ordre spécifique	104
5.5.3. Contraintes et risques dans la mise en œuvre de la stratégie	104
a) Contraintes et risques de nature endogène	105
b) Contraintes et risques de nature exogène	105
ANNEXE	108

Abréviations

ARV	:	Anti Rétro-Viraux
BISOC	:	Bilan Social du Congo
CDLP	:	Comité départemental de Lutte Contre la Pauvreté
CDMT	:	Cadres des Dépenses à Moyen Terme
CEMAC	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CFCO	:	Chemin de Fer Congo-Océan
CLLP	:	Comité Local de Lutte Contre la Pauvreté
CNLP	:	Comité National de Lutte Contre la Pauvreté
CNSEE	:	Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques
COMEG	:	Congolaise des Médicaments Essentiels Génériques
CSI	:	Centre de Santé Intégré
CSS	:	Circonscription Socio Sanitaire
DCMCE	:	Direction Centrale des Marchés et des Contrats de l'Etat
DDR	:	Démobilisation, désarmement et Réinsertion
DEP	:	Directeur des Etudes et de la Planification
DOT	:	Stratégie de Traitement Directement Observable
DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP-I	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire
ECOM	:	Enquête Congolaise auprès des Ménages
EDS	:	Enquête Démographique et de Santé
EITI	:	Extractive Industry Transparency Initiative
Enquête CAP	:	Enquête de Connaissance des aptitudes et pratique
EPP	:	Evaluation Participative de la pauvreté
FEAMT	:	Fonds d'Equipement et d'Acquisition de matériel de Transport
FMI	:	Fonds Monétaire International
FNUAP	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
FOB	:	Free On Bord
FODEC	:	Fonds de Développement Communautaire
FRPC	:	Facilité pour la réduction de la Pauvreté
GTS	:	Groupes Thématiques et Sectoriels
IDE	:	Investissements Directs Etrangers
IEC/CCC	:	Information, Education et Communication/Communication pour le Changement de Comportement
IST	:	Infection Sexuellement Transmissibles
MARP	:	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MASSAHMGF	:	Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, des Mutilés de Guerre et de la Famille
MEFB	:	Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget
MPATIEN	:	Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration Economique et du NEPAD
ND	:	Non Déclaré
NEPAD	:	Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
NIU	:	Numéro d'Identification Unique
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OIF	:	Organisation Internationale de la Francophonie
OIT	:	Organisation Internationale du Travail
OMD	:	Objectif du Millénaire pour le Développement
ON-DHD	:	Observatoire National du Développement Humain Durable
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PPP	:	Projets et Programmes
PAES	:	Programme d'Actions Economiques et Sociales
PARESO	:	Programme de Relance Economique et Sociale
PAS	:	Programme d'Ajustement Structurel
PASR	:	Programme d'Ajustement Structurel Renforcé
PEV	:	Programme Elargi de Vaccination

PIB	:	Produit Intérieur Brut
PID	:	Provision pour Investissements Diversifiés
PIPC	:	Programme Intérimaire Post-Conflic
PME-PMI	:	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PMRU	:	Programme de Micro-Réalisation en Milieu Urbain
PNAE	:	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDS	:	Plan National de Développement Sanitaire
PNDTIC	:	Plan National de Développement des technologies de l'information et de la communication
PNT	:	Plan National des Transports
PNUD	:	Programme des Nations Unies Pour le Développement
PPDS	:	Programme Pluriannuel de Développement Statistique
PPTÉ	:	Pays Pauvres Très Endettés
PSSA	:	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
PTT	:	Poste Téléphone et Télécommunication
RDC	:	République Démocratique du Congo
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNDE	:	Société Nationale de Distribution d'Eau
SNE	:	Société Nationale d'Electricité
SNIS	:	Système National d'Information Sanitaire
SNPC	:	Société Nationale des Pétroles du Congo
SOUB	:	Soins Obstétricaux d'Urgence de Base
SOUC	:	Soins Obstétricaux d'Urgence Complets
SRP	:	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
STP	:	Secrétariat Technique Permanent
SYSTAF/UGE	:	Système Automatique de la Fiscalité/Unités des Grandes Entreprises
TBS	:	Taux Brut de Scolarisation
TIC	:	Technologie d'Information et de la Communication
TIPAC	:	Transit Inter-Etats des Pays d'Afrique Centrale
TVA	:	Taxe sur la valeur Ajoutée
UDEAC	:	Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale
PNDTIC	:	Plan national de développement des technologies de l'information et de la communication

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Structure de la population et incidences de la pauvreté monétaire	23
Tableau 2 :	Ratio de dispersion de quartiles	26
Tableau 3 :	taux brut et taux net de scolarisation	32
Tableau 4 :	Indicateur de croissance (1980-2004)	49
Tableau 5 :	Indicateur de croissance (1980-2006)	82
Tableau 6 :	Responsabilités des acteurs pour la mise en œuvre du DSRP	96
Tableau 7 :	Responsabilités des organes pour la mise en œuvre du DSRP	97

Liste des encadrés

Encadré 1 :	Les réformes portant sur les finances publiques	36
Encadré 2 :	Existence d'une loi de base et disponibilité de ressources en eau	43
Encadré 3 :	Situation des enfants au Congo	46
Encadré 4 :	Contribution des composantes de la demande globale à la croissance réelle du PIB de 1999 – 2005 (en %)	50
Encadré 5 :	Evolution de la production et des recettes pétrolières de 2001-2005	53
Encadré 6 :	D.D.R des ex combattants et enfants soldats	59
Encadré 7 :	Amélioration des investissements publics	62
Encadré 8 :	Le processus de décentralisation	63
Encadré 9 :	Guichet unique maritime	66
Encadré 10 :	Fonds routier	67
Encadré 11 :	Plan national des transports	68
Encadré 12 :	Mise en place de la stratégie industrielle	72
Encadré 13 :	Le projet d'appui à l'éducation de base	74
Encadré 14 :	Le plan national de développement sanitaire	77
Encadré 15 :	Cadre stratégique sur l'enfance vulnérable	78
Encadré 16 :	Les mesures entreprises dans le secteur de l'eau potable	80
Encadré 17 :	Synthèse des principales hypothèses	93
Encadré 18 :	Le Programme pluriannuel de développement de la statistique	100

Liste des graphiques

Graphique 1 :	Evolution des taux de croissance et d'inflation	85
Graphique 2 :	Evolution des recettes et dépenses budgétaires	87
Graphique 3 :	Evolution des taux de croissance économique et d'inflation prévisionnels	91
Graphique 4 :	Evolution des recettes et dépenses budgétaires (2007-2015)	92

*

*

*

Déclaration du Gouvernement

Le déséquilibre budgétaire consécutif à la baisse concomitante du prix du baril de pétrole et du dollar a compromis les programmes d'investissement public initiés dans les années 80. Cette situation qui a plongé le pays dans une grave crise économique et financière a été accentuée par les remous socio- politiques des années 90 dont les plus graves ont débouché sur les événements de juin 1997 et de décembre 1998.

Avec le Programme Intérimaire Post-Conflict (PIPC) 2000-2002, le Gouvernement a amorcé la transition effective entre la phase de gestion des crises que le Congo a traversées et celle de la reprise de la croissance et du développement durable afin de garantir aux populations, quel que soit le lieu où elles résident, les mêmes chances d'accès à l'emploi, et d'améliorer leur qualité de vie.

En dépit des actions réalisées, des écueils subsistent, qui sont à la base des phénomènes socio-économiques suivants : le chômage massif de la population, la paupérisation, la réduction de l'espérance de vie à la naissance, la dégradation de l'état de santé de la population, l'insécurité alimentaire et le surendettement de l'Etat.

Pour résoudre ces problèmes, le Gouvernement de la République du Congo, s'inspirant de la vision et des grandes orientations de la Nouvelle Espérance, a pris l'engagement de faire de la lutte contre la pauvreté sa priorité. Les objectifs qu'il s'est fixé cadrent avec ceux du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), l'esprit de l'initiative PPTTE pour la réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Des études approfondies, précisant les conditions nécessaires pour réaliser ces objectifs seront faites dans le cadre du DSRP final.

La volonté du gouvernement répond à une double exigence : favoriser une croissance génératrice d'emplois et de revenus pour le plus grand nombre de personnes d'une part, et mettre en œuvre progressivement l'initiative 20/20 pour augmenter de façon substantielle les ressources dans les secteurs sociaux et soutenir les programmes de réduction de la pauvreté d'autre part.

Le Gouvernement et les partenaires aux niveaux national et international, ont opté pour le processus participatif dans l'élaboration et la mise en œuvre du DSRP. Ce processus qui devra permettre d'associer le plus grand nombre d'acteurs (secteurs public et privé, société civile, partenaires au développement) constitue le gage à la fois de son appropriation par la population toute entière et un atout majeur pour la réussite de la stratégie.

Le Comité National de Lutte Contre la Pauvreté (CNLP) et les Comités Départementaux et Communaux de Lutte contre la pauvreté (CDLP et CCLP) mis en place préparent techniquement les localités à prendre une part active au processus d'élaboration et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

En sus des efforts propres du Gouvernement qui recherchera l'appui de la communauté internationale, le secteur privé, les populations à la base et la société civile contribueront au financement des actions diverses.

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) constitue le cadre unique de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de politiques économiques, financières et sociales . Il contribue au renforcement des actions engagées par le Gouvernement et les autres acteurs du développement. Les résultats attendus sont : l'amélioration des conditions de vie des populations, particulièrement des plus pauvres, par la satisfaction des besoins fondamentaux, un revenu stable, une alimentation saine et suffisante, l'accès à l'eau potable, aux services et aux soins de santé de qualité, à l'éducation, à un habitat décent, à une épargne et au mérite de la considération des autres.

Ainsi, pour promouvoir un développement durable à visage humain et améliorer les conditions de vie des populations, le Gouvernement a adopté une stratégie de croissance qui s'articule autour de trois (3) axes prioritaires, à savoir : (i) Consolidation de la paix de la sécurité et la gouvernance; (ii) Promotion d'une croissance forte, durable et équitable; (iii) Promotion du développement humain durable.

La nécessité d'un cadre privilégié d'organisation des efforts nationaux et internationaux en faveur de la lutte contre la pauvreté au Congo a été déterminante dans la réflexion sur la mise en oeuvre et le suivi évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté. Pour ce faire, la conduite du processus relève des ministères sectoriels, à travers les directions techniques centrales et déconcentrées, ainsi que du développement d'un partenariat large et fort avec la société civile, le secteur privé et les communautés de base.

En outre, un système de suivi-évaluation assuré par un observatoire de la pauvreté et du développement humain, indépendant et décentralisé, dont les analyses s'appuieront sur des indicateurs adéquats et fiables, sera mis en place pour apprécier la pertinence des politiques menées et en mesurer l'impact.

Synthèse analytique

L'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) s'inscrit dans le processus de reconstruction du pays et d'amélioration des conditions de vie des populations suite à la destruction massive des infrastructures et à la dégradation du niveau de vie de ces populations, conséquences de la crise économique des années 80 et des conflits sociopolitiques récurrents des années 90.

Les efforts du Gouvernement visant l'instauration de la démocratie par la mise en place des institutions républicaines, l'assainissement de l'environnement macro-économique ont permis le rétablissement du dialogue avec les partenaires au développement, notamment les institutions de Bretton Woods. Le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-I), élaboré suivant un processus participatif, adopté par le Gouvernement en septembre 2004, a reçu l'aval conjoint de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International en décembre de la même année. Sa mise en œuvre a permis au Congo de faire des progrès significatifs sur les plans politique, économique et social, et d'atteindre en mars 2006 le Point de Décision de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés.

Le présent projet de DSRP final « vient combler les principales lacunes constatées dans le document intérimaire et celles relevées au cours de son évaluation conjonction par les administrations du FMI et de la Banque mondiale ». Il est une amélioration du document intérimaire en ce qu'il comble ses principales lacunes, à savoir : le manque des données statistiques fiables, le manque de stratégies sectorielles, la faible concertation avec les partenaires au développement, la faible appropriation du processus par les décideurs et la faible participation de la société civile et des communautés de base.

Il renforce sa qualité, son internalisation et son appropriation en recherchant l'adhésion totale et la forte implication de l'ensemble des partenaires et acteurs sociaux au programme de réduction de la pauvreté. Il a été élaboré suivant un cadre institutionnel adéquat et un processus participatif soutenu, associant toutes les composantes de la société congolaise.

En effet, l'élaboration du DSRP s'est appuyée sur les données quantitatives et qualitatives issues de l'enquête congolaise auprès des ménages (ECOM) ; l'enquête démographique et de santé (EDS) ; des consultations sectorielles et thématiques ; des consultations participatives; des ateliers de renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux, de la société civile, du parlement et les partenaires au développement ; des vingt six (26) études sectorielles. L'ensemble des données recueillies ont permis : (i) d'établir le diagnostic de la pauvreté, (ii) d'élaborer des politiques et stratégies sectorielles idoines, (iii) de définir les actions prioritaires de développement à moyen et long terme ; et (iv) de prévoir les mécanismes de mise en œuvre et de suivi- évaluation de la stratégie.

A propos du diagnostic de la pauvreté au Congo, l'analyse des informations quantitatives et qualitatives collectées met en exergue le profil multidimensionnel de ce phénomène.

Sous l'angle monétaire, il est établi que 50,7% de la population congolaise vit en dessous du seuil de pauvreté estimé à 544,40 FCFA par adulte par jour.

Au plan spatial, l'incidence de la pauvreté est plus élevée en milieu semi urbain (67,4%), suivi du milieu rural (64,8%) et dans les autres communes (58,4%). En milieu urbain, principalement à Brazzaville et Pointe-Noire, l'incidence de pauvreté est respectivement de 42,3% et de 33,5%.

Au plan socio démographique, les ménages dirigés par des femmes sont plus exposés à la pauvreté (58,2%) que ceux dirigés par les hommes (48,8%). Les ménages dont le chef n'a pas d'instruction sont plus pauvres (69%) que ceux ayant une instruction primaire (61%), secondaire (50,2%) et supérieure (30%). Par ailleurs, la taille du ménage influe considérablement sur l'incidence de pauvreté avec 52,6 % dans les ménages monoparentaux élargis et 47,3 % dans les familles élargies.

Au plan socioéconomique, les ménages dont le chef exerce dans l'agriculture (69%) et l'industrie (56,5%) sont plus pauvres que ceux dont les chefs sont dans les services et le commerce (36,8%). Cette pauvreté est moins ressentie dans les ménages où le chef travaille dans l'administration ou au sein d'une entreprise publique (24,5%) que dans le secteur privé (39%). Enfin, l'inaccessibilité aux infrastructures de base réduit le temps des activités productrices et crée des surcoûts qui aggravent la pauvreté. Outre ces caractéristiques socio économiques, les inégalités de revenus entre les 25% des plus pauvres et les 25% des plus riches de la population sont de l'ordre de 5 à 8 fois et sont plus marquées dans le milieu semi- urbain (8,3) et Brazzaville (7,1) que dans le milieu rural (5,5).

Sous l'angle subjectif, 62,2% de congolais se reconnaissent pauvres dans un pays qu'ils ne jugent pas pauvre. Le manque d'emploi est la principale raison avancée par les ménages (85,6%) et la mauvaise gestion des biens publics (49,3%) apparaît comme une autre cause de la pauvreté. Au regard des spécificités multidimensionnelles de la pauvreté captées lors des consultations participatives, les aspects financiers, matériels, intellectuels, mentaux, culturels et spirituels... , des conditions d'existence sociale ont été cités, portant sur l'individu, le ménage, le quartier, l'arrondissement, le district et le département, selon le sexe, les groupes d'âges, les activités,...etc.

En définitive, les déterminants de la pauvreté selon l'ECOM sont : (i) le sexe du chef du ménage, (ii) l'âge, (iii) la structure du ménage, (iv) le niveau d'instruction et (v) l'activité ou l'employeur. Dans leur vécu quotidien, les ménages adoptent en général trois stratégies de survie, à savoir : (i) la multiplication des activités rémunératrices (67,3%), (ii) la recherche d'un travail plus rémunérateur (58,9%) et (iii) le changement de leurs habitudes alimentaires (12,3%).

Pour mieux cerner les contours du phénomène de pauvreté, des études spécifiques ont été réalisées afin d'établir le diagnostic thématique qui a permis d'éclairer les diverses imbrications que la pauvreté développe avec chaque sujet pour l'orientation de l'action gouvernementale. Elles ont porté sur : (i) la gouvernance, (ii) la paix et sécurité, (iii) les secteurs sociaux, (iv) le genre, (v) le VIH/SIDA, (vi) l'eau et l'assainissement, (vii) la protection sociale, (viii) la situation des enfants, (ix) les groupes minoritaires, (x) l'emploi et le chômage, et (xi) l'habitat.

Face à cette situation de pauvreté, la définition des politiques et des stratégies sectorielles conséquentes s'imposait pour soutenir la croissance. Le Gouvernement, conscient des faiblesses de stratégies centralisées, a fait de la participation de toutes

les couches de la population un vecteur de l'internalisation et de l'adoption de la stratégie de réduction de la pauvreté en tenant compte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), de la Nouvelle Espérance et des résultats des consultations sectorielles et des consultations participatives sur la pauvreté organisées auprès des communautés à la base.

Au terme des consultations participatives sur la pauvreté, quinze (15) problèmes ont été identifiés dont huit (8) généraux, quatre (4) transversaux et trois (3) spécifiques :

Les problèmes généraux : (i) les infrastructures de transport sont dégradées et les services sont insuffisants ; (ii) l'accès difficile des populations aux infrastructures et services sociaux de base (santé, éducation, eau, énergie électrique) ; (iii) le chômage des jeunes est important ; (iv) le secteur agricole est en déclin ; (v) les revenus des ménages sont faibles ; (vi) les populations accèdent difficilement à l'information et aux moyens de communication ; (vii) les entités urbaines et rurales sont insalubres et dégradées ; (viii) les personnes vulnérables sont faiblement prises en charge.

Les problèmes transversaux : (i) la gouvernance est peu satisfaisante ; (ii) la séroprévalence du VIH/ SIDA est importante ; (iii) la femme est victime d'inégalités dans la société ; (iv) la situation des enfants est difficile ;

Les problèmes spécifiques : (i) des franges importantes de populations vivent dans l'insécurité ; (ii) l'environnement est insuffisamment assaini et protégé ; (iii) l'ouverture sociale aux groupes minoritaires est timide.

En tenant compte de ces problèmes et de la nécessité d'atteindre les OMD, le gouvernement met en place une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté qui consiste à : (i) faire de l'investissement public et de l'investissement privé non pétrolier les principales sources de la croissance ; (ii) garantir un taux optimal d'investissement public ; (iii) améliorer l'affectation et la gestion des investissements publics ; (iv) promouvoir l'investissement privé non pétrolier et la contribution des différentes composantes du secteur hors pétrole à la croissance ; (v) maximiser les effets positifs de la croissance sur la réduction de la pauvreté.

Cette stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté s'appuie sur trois (03) axes stratégiques : (i) consolidation de la paix et de la bonne gouvernance; (ii) promotion d'une croissance forte, durable et équitable ; (iii) promotion du développement humain durable et amélioration des conditions de vie.

Pour honorer ses engagements tant à l'endroit de ses populations qu'envers la communauté internationale, le Gouvernement assoit la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté sur une planification axée sur les OMD qui tient compte d'abord des potentialités économiques et ensuite des appuis multiformes des partenaires au développement. Le cadrage macroéconomique constitue alors un instrument de grande portée devant entrevoir les efforts à fournir, et surtout les marges de manœuvre autour des hypothèses réalistes.

Le cadre macroéconomique du DSRP rejoint celui de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) actuellement en vigueur qui repose sur deux principaux piliers à savoir : (i) le renforcement de la transparence dans la gestion des

ressources publiques, en particulier dans le secteur pétrolier et (ii) l'amélioration de la discipline budgétaire. Sur ce dernier point, le Gouvernement accompagne la présente stratégie de son instrument budgétaire qu'est le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) afin de créer les conditions d'efficacité de sa mise en oeuvre et d'améliorer l'efficacité de l'allocation de la dépense publique. C'est un processus transparent de planification financière qui vise l'allocation des ressources aux priorités stratégiques en assurant une discipline budgétaire d'ensemble. Il permet de: (i) définir un cadre de ressources cohérent et réaliste ; (ii) mettre en place un système de répartition des ressources conformes aux priorités stratégiques ; (iii) permettre aux ministères de planifier ; (iv) utiliser plus efficacement les ressources et d'instaurer une discipline budgétaire rigoureuse.

L'organisation des efforts nationaux en faveur de la lutte contre la pauvreté inscrit la mise en oeuvre de la stratégie au cœur de l'action gouvernementale. Elle relève des ministères sectoriels, à travers les directions techniques centrales et déconcentrées, grâce au développement d'un partenariat large et fort avec la société civile, le secteur privé et les communautés de base. Elle tient au respect scrupuleux des principes de transparence, d'efficacité et d'efficience, de proximité et de décentralisation des opérations, de participation et d'appropriation, du consensus et d'équité. Son organisation institutionnelle couvre toutes les entités administratives (département, district, arrondissement, quartier et village) afin de répondre au principe de la gestion de proximité des bénéficiaires.

Quant au suivi-évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté, les exigences de qualité liées à la gestion axée sur les résultats impliquent, au-delà des principes de gestion ci-dessus énoncés, (i) la non politisation des activités/des projets et programmes, et (ii) la participation, l'implication ou la non exclusion des populations. Il sera mis en oeuvre par des institutions techniques habilitées et renforcées pour assurer : (i) le suivi régulier des programmes sectoriels de la stratégie de réduction de la pauvreté ; (ii) l'évaluation ponctuelle circonscrite aux plans sectoriel, social, géographique et thématique ; (iii) l'évaluation annuelle de la mise en oeuvre de la stratégie ; (iv) la mise à jour annuelle de la stratégie ; (v) l'évaluation globale et l'élaboration d'une nouvelle stratégie tous les trois ans.

Le Gouvernement s'engage à garantir un suivi-évaluation impartial par la promotion des bonnes pratiques, avec comme urgence le renforcement des capacités du dispositif statistique afin d'améliorer l'information statistique, d'approfondir le diagnostic de la pauvreté, d'alimenter les stratégies globales et sectorielles de réduction de la pauvreté, de faciliter la planification et d'évaluer les progrès vers l'atteinte des objectifs de la stratégie.

Au regard de ce qui précède, la réussite de cette stratégie dépend de la gestion anticipée des risques éventuels et de l'élimination des contraintes endogènes ou exogènes de toute nature qui pourront entraver sa mise en oeuvre ou son suivi-évaluation.

En effet, le Gouvernement relève comme risques et contraintes endogènes (i) la persistance des poches d'insécurité dans le Pool au plan politique ; (ii) la faiblesse de l'institution de coordination de la SRP, la non mise en application des réformes administratives et structurelles, la faiblesse du système statistique national dans la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données au plan institutionnel ; (iii)

l'incapacité à assurer un équilibre macroéconomique sain, conforme aux exigences régionales et des institutions financières internationales, la faible mobilisation/absorption des ressources financières et surtout PPTTE ; (iv) la faible organisation de la société civile, (v) la faible mobilisation des partenaires au développement, (vi) la faible appropriation de la stratégie par les différents acteurs, (vii) les actes inciviques ; (viii) la non application des lois et l'impunité ; et (ix) la non implication des populations au processus de décisions au plan social.

Quant aux risques et contraintes de nature exogène et au plan environnemental, la survenance des catastrophes naturelles la chute des cours des matières premières, la détérioration des termes de l'échange et la variabilité des cours des principales monnaies internationales constituent des menaces potentielles de la mise œuvre de la SRP.

*

*

*

Introduction

La République du Congo s'est engagée dans le processus de lutte contre la pauvreté, après les conflits armés récurrents des années 90 qui ont détérioré les conditions de vie des populations et détruit le tissu économique. A la fin de ces conflits, le Gouvernement a entrepris des efforts de rétablissement de la paix et de redressement de l'économie. Ainsi, en octobre 2001, le Comité National de Lutte contre la Pauvreté (CNLP) a été mis en place par le Gouvernement.

La prise en compte par le gouvernement du Congo en septembre 2002 du thème de la pauvreté a été principalement dictée par le souci de disposer d'un cadre cohérent et consensuel unique de référence fixant les grandes orientations en matière de développement économique et social. Ce cadre qu'est le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) devrait permettre d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des stratégies efficaces qui permettront de réduire la pauvreté au Congo d'ici à 2015 conformément aux objectifs du millénaire pour le Développement (OMD).

Spécifiquement, ce cadre a pour objectifs d'assurer la cohérence avec tous les documents de politiques sectorielles et thématiques afin de doter le Congo d'un instrument de négociation avec les partenaires au développement.

De ce fait il poursuit également les objectifs spécifiques suivants :

- consolider la stabilité politique et sociale grâce au renforcement de la démocratie, la bonne gouvernance et la paix;
- promouvoir une croissance forte, durable et équitable ;
- promouvoir le respect des droits et le développement humain durable et améliorer les conditions de vie des populations;
- développer des infrastructures économiques de base sans lesquelles il ne peut y avoir de développement durable du secteur privé.

Cette entreprise effectivement amorcée en septembre 2003 a permis au pays de signer un accord de coopération dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Le Congo étant devenu éligible à l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés, un Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-I) a été élaboré et approuvé par les conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale en décembre 2004. La poursuite de ces efforts a permis au pays d'accéder en mars 2006 au point de décision de l'initiative PPTE.

Le Gouvernement a retenu d'élaborer le document final du DSRP, suivant une approche participative avec l'implication active de tous les départements ministériels, en associant la société civile et les autres acteurs du développement par des concertations directes et par le biais des séminaires ateliers; avec l'appui multiforme des partenaires au développement.

Ce processus participatif vise essentiellement l'implication de tous les acteurs du développement qui garantira la réussite du processus du DSRP. Les consultations offrent l'avantage d'une réelle implication qui permettra à chacun, là où il se trouve et quelle que soit sa place, son niveau et sa fonction dans la société de contribuer à l'élaboration de la stratégie globale. Cette élaboration concertée du DSRP favorisera

la transformation des relations et les changements de comportements et de mentalité nécessaires à la réussite des projets de développement qui seront initiés.

Le DSRP est structuré en cinq (5) chapitres :

Le premier chapitre présente le contexte et le processus d'élaboration du DSRP.

Le deuxième Chapitre fait le diagnostic de la pauvreté au Congo. Il présente les différentes perceptions de la pauvreté (monétaire et non monétaire), les aspects sectoriels et thématiques liés à la gouvernance, aux secteurs sociaux de base, à l'emploi et au chômage, à l'habitat, aux secteurs clés (agriculture, forêt, pétrole, industrie, énergie, transports, environnement, secteur privé, communication, intégration sous régionale).

Le troisième chapitre traite de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Cette stratégie s'appuie sur trois axes :

- Axe 1 : Consolidation de la paix et de la bonne gouvernance ;
- Axe 2 : Promotion d'une croissance forte, durable et équitable ;
- Axe 3 : Promotion du développement humain durable et amélioration des conditions de vie.

Le quatrième chapitre est consacré au cadre macroéconomique et sectoriel. Il présente l'évolution des problèmes fondamentaux de l'économie jusqu'en 2009, à partir de quelques agrégats macroéconomiques.

Le cinquième chapitre décrit les mécanismes de mise en œuvre et du suivi évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté. Ce chapitre comprend : la mise en œuvre de la stratégie, les mécanismes de suivi évaluation, les indicateurs de suivi évaluation de la stratégie, la place du dispositif statistique et le cadre institutionnel du DSRP.

Chapitre Premier : Contexte et processus d'élaboration du DSRP

1.1. Contexte

Le Congo est entré dans une phase de reconstruction avec la fin des conflits sociopolitiques en 1999. Cette période est caractérisée par le rétablissement progressif de l'autorité de l'Etat avec la mise en œuvre des réformes institutionnelles et économiques.

En effet, les efforts du Congo en vue d'instaurer la démocratie avec la mise en place des institutions démocratiques, d'assainir l'environnement économique et de favoriser l'initiative privée ont permis le rétablissement de la coopération avec les partenaires au développement, notamment les institutions de Bretton Woods.

Aussi, après la première vague des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) et des Programmes d'Ajustement Structurel Renforcé (PASR), la communauté internationale a-t-elle voulu promouvoir des programmes d'assainissement financier

qui mettent l'accent sur la nécessaire discipline financière, sur la restructuration des secteurs économiques susceptibles d'impulser la croissance et sur l'orientation forte des ressources dégagées par l'économie nationale et apportées par les partenaires au développement vers les secteurs sociaux. Cette nouvelle orientation vise essentiellement à améliorer la répartition des produits de l'ajustement et de la croissance économique en faveur des couches les plus pauvres de la population.

Pour ce faire, le Congo s'est engagé dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du DSRP. Le DSRP Intérimaire, élaboré suivant le processus participatif, adopté par le Gouvernement en septembre 2004, a reçu l'aval conjoint de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International en décembre de la même année. Ce document a permis au Congo, grâce aux progrès réalisés sur les plans politique, économique et social, d'atteindre en mars 2006 le Point de Décision de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés.

1.1.1. Au plan politique

La situation du pays reste marquée par les conflits sociopolitiques des années 1993, 1997, 1998 et 1999 qui ont entraîné la destruction des infrastructures socio-économiques, des pertes en vies humaines, des traumatismes et des déplacements massifs et involontaires des populations.

Toutefois, les efforts de restauration de la paix ont permis la normalisation du climat socio politique et la poursuite du programme de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) des ex-combattants avec notamment l'appui de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale, de l'UNICEF et du BIT. La consolidation de ce climat de paix a permis le retour des populations en exil, la réintégration des travailleurs exilés, la libre expression des partis politiques et des OSC ainsi que la circulation sur l'étendue du territoire national.

Le cadre institutionnel actuel de la République du Congo, défini par la constitution du 20 janvier 2002, consacre le régime présidentiel et le principe de séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Amorcée avec l'élection du Président de la République en mars 2002, la mise en place des différentes institutions prévues par cette constitution (Assemblée Nationale, Sénat, Cour Constitutionnelle, Haute Cour de Justice, Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire, Conseil Economique et Social, Conseil de la Liberté de Communication, Commission Nationale des Droits de l'Homme, Médiateur de la République) s'est achevée en mars 2005.

L'organisation politique et administrative actuelle subdivise le territoire national en douze (12) départements placés sous la responsabilité des Préfets. Les collectivités locales que sont les départements et les communes sont administrées par des conseils élus.

1.1.2. Au plan économique

L'économie congolaise a enregistré un taux de croissance du PIB réel de 4% de 2000-2004. En 2005, principalement du fait de la progression favorable des termes de l'échange, résultant d'une forte augmentation de la production du pétrole et du dynamisme du secteur non pétrolier (en particulier les secteurs des transports, des

télécommunications ainsi que d'autres services), la croissance du PIB a atteint 7,9%. Ce résultat est également attribuable à l'effet d'un environnement marqué par le renforcement du processus de paix.

De même, le rétablissement de la liaison ferroviaire Brazzaville - Pointe-Noire et les initiatives en faveur d'une orthodoxie dans la gestion des finances publiques ont permis un fléchissement de l'inflation des prix à la consommation à 2,5% en 2005 contre 3,4% environ en 2004. Au cours de l'année 2005, le taux de change réel a connu une baisse consécutive à celle de l'inflation et demeure inférieur à 15% environ par rapport à son niveau d'avant la dévaluation du franc CFA de janvier 1994.

Le Congo a également enregistré des résultats encourageants dans les domaines monétaires, de la balance des paiements et de la soutenabilité de la dette. En effet, l'augmentation très remarquable des avoirs extérieurs nets passant de 6 milliards de FCFA à la fin de l'année 2003 à 62,4 milliards de FCFA en fin 2004 a entraîné une nette consolidation du taux de couverture extérieure de la monnaie.

L'excédent du solde des transactions courantes s'est fortement accru en 2005 pour atteindre environ 14% du PIB. Bien que le taux de change soit demeuré inférieur à 15% par rapport à la situation antérieure à janvier 1994, la compétitivité extérieure de l'économie a été affectée négativement par l'appréciation du taux de change de l'euro (monnaie d'ancrage nominal du FCFA) par rapport au dollar.

Cependant, la situation économique favorable du Congo reste fragile car déterminée pour l'essentiel par le secteur pétrolier. Le pays devrait donc poursuivre les efforts de restructuration et de diversification de son économie.

En ce qui concerne la dette extérieure, la situation demeure préoccupante malgré le traitement favorable de celle-ci par les créanciers du Club de Paris en décembre 2004.

Toutefois, le Gouvernement s'est fortement engagé dans la finalisation du DSRP en vue d'atteindre le Point d'achèvement de l'initiative PPTE.

1.1.3. Au plan social

La situation sociale est marquée par une incidence de la pauvreté élevée qui se situe à 50,7 %. De manière générale, le pays accuse des faiblesses en matière de protection sociale des droits des plus vulnérables, d'infrastructures et services sociaux de base.

Malgré les progrès réalisés par le gouvernement avec l'accord des bailleurs de fonds dans le recrutement des personnels de la santé, de l'éducation et dans la réhabilitation des infrastructures de base (écoles, centres de santé intégrés, ...), le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA, la réglementation du secteur sanitaire et scolaire privé, des efforts importants restent à fournir quant au renforcement des capacités du personnel ancien et nouvellement recruté, à l'organisation de leurs conditions de travail et à l'application strict des textes réglementaires dans l'atteinte

des objectifs du programme 2004-2007 conclu dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

1.2. Processus d'élaboration du DSRP

La stratégie de réduction de la pauvreté du Congo est fondée sur la recherche d'une adhésion totale et d'une contribution forte de l'ensemble des acteurs sociaux au programme de réduction de la pauvreté. Elle a été élaborée suivant un cadre institutionnel adéquat et un processus participatif soutenu, associant toutes les composantes de la société congolaise.

1.2.1. Cadre institutionnel

Le Gouvernement a mis en place, pour l'élaboration du DSRP un Comité national de lutte contre la pauvreté par décret n° 2001- 532 du 31 octobre 2001 modifié par le décret n° 2003 - 60 du 6 mai 2003 portant création du CNLP. Le Ministre d'Etat, Ministre du plan de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique et du NEPAD en assure la présidence et le Ministre de l'économie, des finances et du budget, la vice- présidence.

Le CNLP donne les orientations politiques relatives à la formulation du DSRP et en assure la supervision. Il est assisté dans ses missions par un Secrétariat technique permanent.

Le Secrétariat technique permanent a pour mission de coordonner l'ensemble des activités du processus d'élaboration. Il assure la coordination technique et pratique du processus de mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des activités prioritaires du DSRP. Il dispose d'une Cellule technique (CT) de cinq (5) membres.

Au niveau central, le Secrétariat technique permanent bénéficie de l'appui des Groupes thématiques et sectoriels (GTS) composés des représentants des ministères techniques impliqués dans le processus DSRP dont les directions des études et de la planification (DEP) constituent les points focaux, de la société civile (ONG/associations, syndicats, confessions religieuses) et du secteur privé.

Aux niveaux départemental et local, le CNLP est relayé par un Comité départemental de lutte contre la pauvreté (CDLP) et un Comité local de lutte contre la pauvreté (CLLP) et de la promotion des droits et le développement humain durable.

1.2.2. Etapes d'élaboration du DSRP

Les principales limites du DSRP-I approuvé en décembre 2004 par les institutions de Bretton Woods étaient le manque des données statistiques fiables, le manque de stratégies sectorielles, la faible concertation avec les partenaires au développement, la faible appropriation du processus par les décideurs et la faible participation de la société civile et des communautés de base.

Pour combler ces lacunes le Gouvernement a, sous la conduite du Comité national de lutte contre la pauvreté, organisé en 2005, l'enquête congolaise auprès des ménages (ECOM) et l'enquête démographique et de santé (EDS).

Une consultation sectorielle sur la pauvreté urbaine a été organisée à Dolisie (Département du Niari) en juillet 2005 sous forme d'atelier. Elle a eu pour préoccupation majeure de poser pour la première fois, de façon précise la problématique de la pauvreté urbaine. A cette occasion, l'état des lieux sur la pauvreté urbaine a été fait et des stratégies de réduction proposées.

Un séminaire atelier de renforcement des capacités des acteurs non étatiques (ANEC) et du parlement a été organisé en septembre 2005 à Brazzaville en vue de leur implication effective dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du DSRP final.

Vingt-six (26) études sectorielles ont été réalisées par des consultants nationaux recrutés suivant la procédure d'appel à candidature en vue de combler le déficit constaté dans le DSRPI en matière de politiques et stratégies sectorielles.

Sur la base de ces études, les journées thématiques sur les stratégies sectorielles ont été organisées en février et mars 2006. Sur cette base, des notes d'orientation stratégiques ont été rédigées pour chaque secteur. Ces notes ont fait l'objet d'un examen et d'une adoption par les différents groupes thématiques.

L'organisation le 7 juillet 2006 de l'atelier national sur le " Diagnostic des capacités évaluatives nationales" avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a fourni des informations relatives au renforcement des capacités évaluatives des programmes globaux et sectoriels de développement. De manière spécifique, elle a mis en évidence le dispositif institutionnel et juridique de l'évaluation, l'étendue de la pratique évaluative et les besoins de renforcement des capacités institutionnelles.

En ce qui concerne l'élaboration du Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) comme cadre budgétaire de la stratégie de réduction de la pauvreté compatible avec le cadre macroéconomique, une note de service du Ministre d'Etat, ministre du plan, de l'aménagement du territoire, de l'intégration économique et du NEPAD, a mis en place une équipe multisectorielle chargée d'élaborer le CDMT. Cette équipe a rédigé le CDMT santé et le CDMT global ayant servi de base à l'élaboration du scénario optimiste du DSRP.

Plusieurs activités visant à doter le Congo d'un plan national pour l'atteinte des OMD ont été organisées. Il s'agit :

- de l'atelier de lancement de la réflexion et de sensibilisation sur les OMD, tenu le 11 mai 2006 à Brazzaville ;
- de l'atelier de renforcement des capacités des cadres congolais sur la planification basée sur les OMD d'octobre 2006, avec l'intervention de l'équipe du projet millénaire ;
- des travaux d'évaluation des OMD et d'élaboration du projet du plan national y relatif ;
- de l'atelier de rédaction des plans sectoriels, de restitution et de prévalidation du projet de plan national OMD à Abô (département de la Cuvette) ;
- de l'atelier élargi de restitution et de validation du plan national pour l'atteinte des OMD tenu en décembre 2006 à Brazzaville.

Par ailleurs, le Gouvernement a organisé des consultations participatives sur la pauvreté dans les douze (12) départements du pays pour collecter des informations qualitatives sur la pauvreté auprès des populations à la base. Ces consultations ont eu pour but essentiel d'améliorer l'efficacité des actions publiques pour lutter contre la pauvreté.

Les consultations participatives se sont déroulées en neuf (9) étapes réparties en deux principales phases.

Première phase : Activités préparatoires

- La sélection par appel à candidature de quatorze (14) plates-formes de la société civile
- La sélection des 44 centres de consultations sur la base des critères dont les plus importants ont été : la dispersion géographique, la disparité linguistique et culturelle, les conflits armés, la densité de la population, l'enclavement, l'existence des minorités ethniques, la prévalence des maladies particulières et les catastrophes naturelles, les activités économiques spécifiques.
- La formation des formateurs en consultations participatives de 150 personnes en qualité de superviseurs départementaux (administration et société civile) et les hauts cadres de l'administration publique.
- Le recrutement et la formation des animateurs des consultations au niveau des districts et communes.
- Le plaidoyer auprès des autorités départementales et municipales et la mobilisation sociale des groupes d'intérêts et des populations à la base.

Deuxième phase : Déroulement des consultations

- Les consultations dans les villages et quartiers.
- Les ateliers d'enrichissement et de validation des rapports des quartiers et des villages dans les districts/Communes par les délégués des communautés de base.
- Les ateliers de restitution et de validation des rapports des districts/communes dans les départements par les délégués des districts/communes consultés et non consultés, les représentants des administrations publiques, des plates-formes de la société civile et des collectivités locales.
- L'atelier national de validation des douze (12) rapports départementaux des consultations participatives par les Préfets, les Présidents des Conseils départementaux et communaux, les modérateurs des ateliers départementaux, les maires des communes, les administrateurs maires d'arrondissements de Brazzaville, les membres de la supervision des consultations départementales, les responsables des plateformes de la société civile, les représentants des populations, les représentants des administrations publiques et privées, de la société civile et les partenaires au développement.

Méthodologie des consultations

Les consultations participatives sur la pauvreté ont été réalisées suivant la méthode accélérée de recherche participative (MARP). Les treize (13) outils et techniques utilisés ont été : (i) l'observation directe ; (ii) la carte sociale ; (iii) la coupe transversale ; (iv) l'interview structurée ; (v) l'arrangement, le diagramme de Venn ; (vi) le profil d'utilisation du temps ; (vii) la matrice d'analyse genre ; (viii) la revue documentaire ; (ix) le calendrier saisonnier ; (x) l'histoire de vie ; (xi) l'aperçu historique et la matrice de planification.

Contenu des consultations

Les informations recherchées ont porté sur : (i) le concept de pauvreté ; (ii) la perception de la pauvreté ; (iii) les caractéristiques de la pauvreté ; (iv) les problèmes de développement, de vulnérabilité et d'exclusion ; (v) les causes et les conséquences de la pauvreté ; (vi) la paix et la gouvernance ; (vii) le genre ; (viii) le VIH/ SIDA ; (ix) l'évolution de la pauvreté ; (x) les initiatives locales de lutte contre la pauvreté ou stratégies de survie mises en place par les populations ; (xi) les stratégies et actions de lutte contre la pauvreté ; (xii) les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du DSRP ; (xiii) les contraintes internes et externes et les facteurs de blocage.

Des ateliers de validation des 26 études sectorielles, d'examen et d'adoption du projet de DSRP final par les groupes thématiques ont été organisés en janvier 2007 à Brazzaville.

Chapitre II : Diagnostic de la pauvreté au Congo

Le diagnostic de la pauvreté a été réalisé à partir des données quantitatives et qualitatives issues de l'ECOM, de l'EDS, des Consultations Participatives sur la Pauvreté auprès des populations à la base, et des études sectorielles et thématiques. Ce chapitre présente le profil de la pauvreté monétaire, la perception de la pauvreté par les populations à la base et le diagnostic sectoriel.

2.1. Pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire traduit une insuffisance de revenus qui limite fortement les possibilités de consommation.

2.1.1. Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté a été déterminé par la méthode du coût des besoins essentiels qui consiste à estimer la part de la population ou des ménages capables de s'acheter un panier de biens alimentaires et non alimentaires permettant de couvrir leurs besoins essentiels de subsistance.

Dans la détermination du seuil de pauvreté, et en l'absence d'une étude permettant de fixer le niveau de besoins nutritionnels spécifiques au Congo, le niveau des dépenses de consommation couvrant les besoins essentiels alimentaires des ménages a été déterminé sur la base d'un niveau calorique de 2400 kilocalories par jour et par équivalent adulte, tout en tenant compte du seuil de pauvreté couramment utilisé par la Banque mondiale pour les pays pauvres à bas revenu (1 US\$ de 1985

par personne et par jour). Ce niveau de dépenses a été estimé à 339,26 FCFA par jour.

Le niveau de dépenses de consommation supposé couvrir les besoins essentiels non alimentaires des ménages a été, quant à lui, estimé à 205,14 FCFA par jour.

Au total, le seuil de pauvreté global au Congo en 2005 est de 544,40 FCFA par jour. Cela signifie qu'au Congo, il faut un minimum de 544,40 FCFA pour subvenir aux besoins essentiels (alimentaires et non alimentaires) d'un adulte par jour.

2.1.2. Mesure de la pauvreté

La pauvreté monétaire a été mesurée par les indices de Foster, Greer et Thorbecke, qui se rapportent notamment à l'incidence de la pauvreté (ou taux de pauvreté), notée P_0 ; à la profondeur (ou l'intensité de la pauvreté), notée P_1 et à la sévérité de la pauvreté, notée P_2 .

L'incidence de la pauvreté (ou taux de pauvreté) représente la proportion de la population (ou des ménages) dont le niveau des dépenses de consommation se situe en dessous du seuil de pauvreté. En d'autres termes, c'est le rapport entre le nombre d'individus pauvres (ou des ménages pauvres) et l'ensemble de la population (ou des ménages).

La profondeur de la pauvreté (encore appelée intensité de la pauvreté) représente l'écart relatif des dépenses de consommation moyennes des pauvres (ou des ménages pauvres) par rapport au seuil de pauvreté. Elle permet de connaître la part des ressources qui seraient nécessaires pour extraire tous les pauvres de leur situation par le biais des transferts de liquidités parfaitement ciblés. Concrètement, la profondeur de la pauvreté permet d'évaluer les ressources nécessaires pour éradiquer la pauvreté, dans le cas d'un ciblage parfait des pauvres.

La sévérité de la pauvreté, quant à elle, est une mesure qui tient compte non seulement de la profondeur de la pauvreté, mais aussi de l'inégalité parmi les pauvres.

La profondeur et la sévérité de la pauvreté sont des mesures particulièrement importantes pour évaluer les politiques de lutte contre la pauvreté. En effet, une évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté fondée uniquement sur l'incidence de la pauvreté conclurait à une plus grande efficacité des politiques qui permettent aux mieux nantis parmi les pauvres (ceux qui se trouvent au plus près du seuil de pauvreté) d'échapper à la pauvreté. Sur la base de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté, par contre, l'évaluation des politiques mettrait l'accent sur l'aide apportée aux individus les plus éloignés du seuil de pauvreté, soit les plus pauvres parmi les pauvres.

2.1.3. Mesure et caractéristiques de l'inégalité monétaire

a) Mesure de l'inégalité monétaire

L'inégalité monétaire est mesurée à l'aide du ratio interquartile, qui correspond au rapport des 25% de la population ayant le revenu/consommation le plus élevé

(quartile supérieur) et des 25% ayant le revenu/consommation le plus faible (quartile inférieur).

b) Caractéristiques de l'inégalité monétaire

La présente section tente de donner de façon sommaire l'ampleur de l'inégalité monétaire dans les zones d'habitation à partir de l'examen des 25%-quantiles (quartiles) de dépenses de consommation.

Le moyen le plus simple d'observer l'inégalité consiste à classer les ménages en fonction de leur niveau de consommation, des plus pauvres aux plus riches, et de les répartir en quatre groupes représentant 25% chacun (1er quartile, 2ème quartile, 3ème quartile et 4ème quartile).

Ainsi, les dépenses de consommation moyennes des ménages augmentent considérablement, lorsqu'on passe du quartile le plus pauvre (142971 FCFA, 162067 FCFA, 147976 FCFA, 121628 FCFA et 150977 FCFA respectivement pour Brazzaville, Pointe-Noire, les autres localités, le milieu semi urbain et le milieu rural) au quartile le plus riche (1016614 FCFA, 990013 FCFA, 901999 FCFA, 1009633 FCFA et 828384 FCFA respectivement pour Brazzaville, Pointe-Noire, les autres localités, le milieu semi urbain et le milieu rural) dans chaque zone d'habitation en 2005.

Le tableau ci-dessous présente les ratios de dispersion des quartiles. Il indique que les rapports des dépenses de consommation entre les plus pauvres et les plus riches sont de l'ordre de 5 à 7 dans toutes les zones d'habitation. Par exemple, les 25% les plus riches consomment 7 fois plus que les 25% les plus pauvres à Brazzaville.

Tableau 2 : Ratio de dispersion des quartiles (25%)

Quartile (25%)	
Brazzaville	7,11
Pointe-Noire	6,11
Autres localités	6,10
Milieu semi-urbain	8,30
Milieu rural	5,49

Source : ECOM 2005

2.1.4. Disparités spatiales de la pauvreté

Selon les résultats de l'enquête congolaise auprès des ménages (ECOM), repris par la Banque mondiale, 50,72% de Congolais vivent avec moins de 544,40 FCFA par jour. Les zones les plus affectées sont, par ordre décroissant, le milieu semi urbain (67,4%), le milieu rural (64,8%) et les communes autres que Brazzaville et Pointe-Noire (58,4%). Ces zones présentent toutes une incidence de la pauvreté supérieure à la moyenne nationale. Par contre, Pointe-Noire, avec un taux de pauvreté de 33,5%, apparaît comme la zone qui a l'incidence de la pauvreté la moins élevée puisque Brazzaville affiche un taux de 42,3%.

En termes d'intensité de la pauvreté, ce sont encore le milieu semi urbain (29%), milieu rural (26%) et les autres localités (24%) qui arrivent en tête. Ces localités ont des taux qui sont tous supérieurs à la moyenne nationale (19%). Ainsi, les

différences observées au niveau des taux de pauvreté peuvent donc être prises en compte dans le ciblage de ces localités.

Par rapport à la structure de la population, il apparaît que les zones d'habitation les plus peuplées ne sont pas systématiquement celles où vivent le plus d'individus pauvres. En effet, les communes, autres que Brazzaville et Pointe-Noire par exemple, ne représentent que 6% de la population sur l'ensemble, mais comptent 58,4% d'individus pauvres.

Tableau 1 : Structure de la population et incidences de la pauvreté monétaire

	Population (%)	P ₀ (%)
Brazzaville	29	42.3
Pointe-Noire	23	33.5
Autres communes	6	58.4
Semi urbain	7	67.4
Milieu rural	35	64.8
Ensemble	100,0	50.7

Source: ECOM et Banque mondiale

2.1.5. Pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques

a) Pauvreté selon le sexe du chef de ménage

La pauvreté est plus importante dans les ménages dont le chef est une femme (58.2% chez la femme contre 48.8% chez l'homme). En termes d'intensité de la pauvreté, ce sont encore les ménages dont le chef est une femme (**% des ménages dirigés par les femmes. cf ECOM**) qui sont les plus pauvres. Ce qui suggère une hétérogénéité de la vulnérabilité associée au sexe.

Ceci peut être dû au fait qu'en général, les femmes ont un capital humain plus faible et sont souvent victimes de discriminations sur les marchés du travail et du crédit. L'écart le plus important entre les ménages dirigés par les femmes et ceux dirigés par les hommes est observé dans le milieu urbain.

b) Pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage

L'incidence de la pauvreté est de 69% pour les ménages dont le chef n'a aucune instruction, 61% pour ceux qui ont un niveau primaire, 50,2% pour ceux qui ont un niveau secondaire, et de 30% seulement dans les ménages dont le chef a atteint le niveau supérieur. Cette tendance se confirme avec l'intensité de la pauvreté à chaque niveau. Ce qui suggère également une hétérogénéité de la vulnérabilité associée au niveau d'instruction du chef de ménage.

Les ménages dont le chef n'a aucune instruction concernent 17% de la population et 23% des personnes pauvres. Ceux dont le chef a atteint le niveau supérieur, qui comptent 23% de la population, ne comptent que 6% des pauvres. Dans un environnement où le taux de chômage est important, l'éducation et la formation permettraient aussi au congolais d'une part d'avoir plus facilement un emploi et d'autre part, d'accéder à un emploi bien rémunéré.

c) Pauvreté et emploi

Du fait que les individus tirent principalement leurs revenus de l'exercice d'une activité économique, les contours de la pauvreté en relation avec la situation des

individus sur le marché du travail méritent une attention particulière. La pauvreté suit une hiérarchie sociale, l'incidence de la pauvreté étant la plus faible parmi les ménages dont le chef est cadre ou employeur et la plus élevée parmi les travailleurs à leur propre compte. Parmi les ménages de cadres ou employeurs, une personne sur cinq vit dans la pauvreté alors que plus de trois personnes sur cinq sont dans une situation de pauvreté parmi les ménages de travailleurs à compte propre. Les ménages qui tirent leurs revenus des activités agricoles sont les plus vulnérables. Parmi les ménages dont le chef est agriculteur, près de sept personnes sur dix sont pauvres. A l'opposé, un peu moins de deux personnes sur cinq vivent en dessous du seuil de pauvreté dans les ménages du secteur tertiaire.

2.2. Pauvreté non monétaire

L'approche non monétaire appréhende la pauvreté à partir de la perception du chef de ménage ou de son conjoint. Elle traduit les difficultés liées à leurs conditions de vie, aux stratégies adaptatives et actions prioritaires pour lutter contre la pauvreté.

2.2.1. Perception de la pauvreté par les ménages congolais

La majorité des ménages interrogés (77,1%), aussi bien en milieu rural (68%) qu'en milieu urbain (84,1%), ne considère pas le Congo comme un pays pauvre, mais ils se considèrent eux-mêmes comme pauvres à 62,2%. Ce constat est également partagé par la frange la plus riche de la population.

Contrairement au seuil de pauvreté monétaire sus-indiqué de 50,7%, les congolais s'estiment plus pauvres au constat de leur niveau de vie.

Sur les causes de la pauvreté, 85,6% des ménages estiment que le manque d'emploi est la principale cause de la pauvreté. Ce résultat reste sensiblement le même selon que ces ménages vivent dans le milieu rural (81,4%) ou urbain (88,8%), ou encore selon qu'ils appartiennent à la frange la plus pauvre de la population (86,8%), ou à la frange la plus riche de la population (83,5%).

Près de la moitié de ces ménages (49,3%) pense également que la pauvreté est synonyme de « la mauvaise gestion des biens publics ». La frange la plus riche de la population l'a relevé avec 58,1% contre 42% pour la frange la plus pauvre de la population.

2.2.2. Difficultés liées aux conditions de vie des ménages

Près de deux tiers (63,8%) des ménages pensent que leurs revenus ne sont pas suffisants pour couvrir leurs dépenses mensuelles. Ce phénomène est plus prononcé en milieu urbain (70,5%) qu'en milieu rural (55,1%).

2.2.3. Stratégies adaptatives des ménages

Pour améliorer leurs conditions de vie, les ménages adoptent en général trois principales stratégies, à savoir : la multiplication des activités rémunératrices

(67,3%), la recherche d'un travail plus rémunérateur (58,9%) et le changement de leurs habitudes alimentaires (12,3%). Ces résultats sont sensiblement les mêmes selon que les ménages vivent en milieu rural ou en milieu urbain. Cependant, face à la précarité extrême et à la détresse sociale prolongée, notamment les jeunes sont enclin à adopter des stratégies à risque et de survie telles que le banditisme, le braquage, la prostitution, la drogue, l'hyper religiosité.

2.2.5. Déterminants de la pauvreté

L'analyse des déterminants de la pauvreté a été faite suivant l'approche économétrique. Le modèle utilisé est celui de régression multiple logarithmique. La variable endogène est le logarithme de revenu par tête et différentes variables ont été retenues. Il s'agit de l'âge, de la taille du ménage, du sexe, de l'éducation, de l'emploi, de l'accessibilité aux infrastructures et services sociaux de base. Il est présenté ici l'analyse des résultats des variables les plus significatives.

a) Taille du ménage et sexe du chef de ménage

Les ménages avec un nombre plus grand d'enfants ont des niveaux de consommation plus bas et une probabilité plus élevée d'être pauvres. Un enfant supplémentaire diminue la consommation d'environ 10 %. L'ampleur de l'effet sur la consommation d'un adolescent supplémentaire est plus important (-20% en urbain et -27% en rural). Un adulte homme additionnel induit une baisse de la consommation plus importante qu'un adulte féminin. Par contre la composition du ménage n'a pas d'impact sur la probabilité de se sentir pauvre. En milieu rural les ménages dirigés par une femme vivent dans des conditions plus difficiles. Le fait que le chef de ménage soit de sexe féminin réduit le niveau de consommation d'environ 14 %. De même, sur le plan de la pauvreté non monétaire, les femmes chefs de ménages en milieu rural ont une plus grande tendance à se sentir pauvres.

b) Education

Un ménage dont le chef a le niveau primaire, a une consommation de 15% plus élevée par rapport à celle d'un ménage dont le chef n'a aucune éducation. L'impact de l'éducation secondaire et supérieure est plus important (20% pour le secondaire, 30% à 40% pour le supérieur). Au niveau de la pauvreté subjective aussi, plus on est instruit moins on se sent pauvre.

c) Emploi

Exception faite du milieu urbain dans lequel les ménages dirigés par les cadres/employeurs ont des niveaux de vie plus élevés, le statut dans l'emploi n'explique pas le niveau de vie. Par contre, le secteur d'activités influence clairement le bien être des individus. Dans les villes, l'agriculture est le secteur dont les travailleurs courent plus le risque d'être pauvres. En milieu rural par contre, le secteur de l'industrie concentre les personnes les plus démunies. Ce constat est assez surprenant. Il s'agit sans doute de petites entreprises peu productives. L'analyse doit être poussée pour comprendre qu'est ce qui caractérise l'industrie en milieu rural.

d) Accessibilité aux infrastructures et services sociaux de base

La proximité des infrastructures est un facteur important dans la détermination du niveau de vie des ménages. Le temps mis pour atteindre une infrastructure résume à la fois la distance et le moyen que le ménage utilise pour y accéder. En milieu urbain, le temps d'accès à l'eau potable et à l'établissement d'enseignement secondaire sont négativement corrélés au bien être. En milieu rural, le temps pour avoir accès à un moyen de transport et le temps pour aller à un établissement d'enseignement secondaire affectent les conditions de vie. La proximité des infrastructures permet de réduire les coûts de transaction d'une part, mais aussi et surtout de libérer du temps qui peut être consacré à une activité génératrice de revenu d'autre part.

2.3. Diagnostic selon les consultations participatives.

2.3.1. Définition de la pauvreté selon les populations

Suivant l'ensemble des rapports des consultations départementales, il apparaît une unanimité sur le concept de pauvreté tel que défini par les populations à la base. Fondamentalement, cette définition du concept est multidimensionnelle dans la mesure où la référence est faite aux aspects monétaires, nutritionnels, vestimentaires et à l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, information, logement, eau potable et électricité, etc.) Ainsi, l'incapacité des individus, communautés, entités administratives et/ou départements à résoudre des problèmes vitaux ou l'état de manque dans lequel ils se trouvent à un moment donné, reste révélatrice de la pauvreté en République du Congo.

Ce concept renvoie également aux dimensions intellectuelle, spirituelle et mentale du vécu de la pauvreté. Dans un certain sens, l'homme est considéré comme acteur principal ou moteur dans la réalisation de son bien être. De par son esprit de créativité, ses efforts individuels, la prise de conscience de son état, dépend son développement et celui de la société.

La dimension infrastructurelle de la pauvreté conforte les définitions précédentes. Ainsi, la quasi absence, l'insuffisance, le sous équipement et la mauvaise qualité du service public renvoient à un autre niveau de pauvreté des populations.

Enfin, la définition du concept de pauvreté est clairement indiquée en ces termes :

- La pauvreté est l'état d'un individu ou d'une communauté, qui n'arrive pas à satisfaire ses besoins fondamentaux (manger, boire, se soigner, s'éduquer, éduquer les enfants, se loger..);
- La pauvreté est une situation caractérisée par une insuffisance de moyens financiers et matériels nécessaires pour assurer le bien être d'un individu, d'une communauté ;
- La pauvreté est l'état de manque, d'insuffisance et de précarité dans lequel vit un individu, un ménage, une communauté ;
- La pauvreté est un état d'incapacité d'un individu, d'un ménage, d'une communauté d'accéder aux biens matériels, aux services sociaux de base (éducation, santé, information, transport, eau potable, électricité, loisirs) ;
- La pauvreté est l'état de manque, d'insuffisance du minimum vital, du minimum nécessaire pour mener une vie décente, normale ;

- La pauvreté traduit un manque de moyens financiers, matériels, spirituels, intellectuels, mentaux, culturels et une misère visible.

2.3.2. Perception de la pauvreté

Les consultations participatives auprès des communautés de base ont révélé le caractère multidimensionnel de la pauvreté. A l'échelle individuelle, la pauvreté est perçue à travers les conditions d'existence, le style et le rythme de vie de la personne. L'état de précarité sous-tend le jugement ou la catégorisation sociale au rang de pauvre des individus. La personne pauvre est celle qui :

- ne parvient pas à bien se nourrir;
- ne parvient pas à se loger ou n'a pas de logement décent ;
- n'a pas l'accès facile aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau potable ;
- n'a pas d'argent ;
- n'a pas d'enfant ;
- n'a pas d'ami ;
- n'a pas de travail ;
- n'a pas de terre cultivable ;
- n'a pas de machine ou d'outil de travail, etc.

Cette référence aux biens matériels, financiers, aux services mais aussi à la dynamique des relations interpersonnelles traduit une perception de différents niveaux de la pauvreté (économique, monétaire, alimentaire, d'accès aux services sociaux de base, mais aussi culturelle).

La pauvreté est perçue diversement par les populations à l'échelle individuelle et collective, selon le sexe, les groupes d'âges, l'activité et le lieu de résidence.

Selon le sexe, la pauvreté est perçue par les hommes comme le manque d'emploi, d'argent, de maison ou l'incapacité d'avoir une femme et des enfants.

Pour les femmes, la pauvreté s'attache aux aspects liés à l'alimentation ; à l'habillement aux articles ménagers et de production et au revenu du conjoint. Les aspects culturels et spirituels, l'absence d'un conjoint et des enfants constituent aussi une préoccupation majeure.

Selon les groupes d'âges, les jeunes expliquent la pauvreté par le manque d'argent, d'emploi, l'analphabétisme et le manque d'esprit d'initiative. Pour les personnes du 3^{ème} âge, la pauvreté est liée à l'abandon, au sentiment d'insécurité, à l'exclusion et à la marginalisation.

Selon le lieu de résidence, la pauvreté en milieu urbain est rattachée entre autres à : l'insalubrité dans les quartiers, la prévalence des maladies de l'environnement, les bas salaires des travailleurs, l'occupation anarchique des terrains pour bâtir des logements et le coût élevé de la vie. En milieu rural, la pauvreté est fondée sur le manque des terres cultivables et des outils de production, le mauvais état des routes, les difficultés d'accès à l'eau , à l'électricité, à l'éducation et aux soins de santé de qualité.

2.3.3. Caractéristiques de la pauvreté

Les caractéristiques de la pauvreté sont examinées au niveau individuel, du ménage, de la communauté et du département.

Au niveau individuel, la pauvreté est caractérisée par le mauvais habillement, l'accès limité aux soins de santé et à l'éducation, le mauvais logement, la mauvaise alimentation et le manque des moyens financiers.

Au niveau du ménage, la pauvreté est caractérisée par un logement précaire, la mauvaise alimentation, les difficultés d'accès aux soins de santé et à l'éducation et les faibles revenus.

Au niveau communautaire, la pauvreté dans les quartiers et villages est caractérisée par les difficultés d'accès à l'eau potable, aux soins de santé, à l'éducation et le manque des marchés. Dans les districts et arrondissements, il s'agit de l'accès difficile à l'eau potable et à l'électricité, de l'insuffisance des écoles et du manque d'entreprises et des petits métiers.

Au niveau départemental, le manque et l'insuffisance d'écoles, de centres de santé, l'impraticabilité et le non entretien des routes, l'accès difficile à l'eau, l'enclavement et l'état défectueux des bacs et ponts constituent les caractéristiques de la pauvreté en milieu rural. A Brazzaville et à Pointe-Noire, les caractéristiques de la pauvreté sont liées au manque et à l'insuffisance des écoles et des centres de santé, l'impraticabilité et le non entretien des routes, l'accès difficile à l'électricité, la présence des ravins et des nids de poules sur les voiries principales et secondaires.

2.3.4. Problèmes identifiés par les populations

Au terme de ces consultations participatives, vingt-deux (22) problèmes ont été identifiés dont quinze (15) retenus à l'atelier national et repartis en huit (8) problèmes généraux, quatre (4) problèmes transversaux et trois (3) problèmes spécifiques.

Problèmes généraux :

- i. *Les infrastructures de transports sont dégradées et les services sont insuffisants.*

Les infrastructures de communication physique sont aujourd'hui dans un état désastreux suite aux destructions, à l'insuffisance ou au manque d'entretien. Leur dégradation a provoqué la désarticulation de l'économie et compromis la vocation de pays de transit du Congo.

- ii. *L'accès difficile des populations aux infrastructures et services sociaux de base : Santé, Education, Eau, Energie électrique.*

Dans le domaine de la santé, certains départements disposent d'un nombre assez élevé d'infrastructures sanitaires pour très peu de médecins, d'autres ne disposent pas de centres de santé intégrés, dans d'autres encore, les

populations s'organisent et prennent en charge des auxiliaires communautaires.

Aussi, le coût élevé de l'accès aux soins de qualité pousse-t-il les populations à recourir aux produits pharmaceutiques mal conservés vendus dans la rue et les marchés, aux charlatans, aux hommes d'église sans scrupules et ce, sans réelle assurance de guérison. L'accès difficile aux soins de qualité fait qu'un grand nombre de femmes accouchent dans des conditions non sécurisées et/ou meurent en donnant la vie à un enfant. Les mesures d'application du Programme national de Développement Sanitaire (PNDS) ne sont pas encore appliquées.

Le secteur de l'éducation est caractérisé par la disponibilité et la concentration du personnel enseignant qualifié dans les grandes villes au détriment des milieux ruraux. L'insuffisance d'infrastructures scolaires a conduit les populations à construire des écoles ou à transformer leurs maisons en salles de classe. Il a été déploré le fait qu'il n'existe pas beaucoup d'écoles techniques et centres professionnels de qualité au niveau national. A cause des coûts de scolarisation élevés et de l'éloignement des écoles, des parents choisissent d'inscrire certains enfants et retiennent d'autres à la maison. En raison de leur fragilité et de leur prédestination aux mariages, les filles demeurent les victimes de la déscolarisation précoce.

Le secteur hydraulique connaît de grandes difficultés dues aux faiblesses dans le traitement des eaux, au manque de produits et à la faible capacité de services. Les équipements et les installations de la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) sont vétustes et insuffisants pour satisfaire les besoins des populations.

Les populations urbaines sont astreintes à l'attente de l'eau à des heures indues, soit à en acheter à des coûts exorbitants, soit à recourir à d'autres sources d'eau non traitée.

En milieu rural, la situation n'évolue guère. Les forages installés dans certaines localités ne sont pas fonctionnels. Les populations utilisent l'eau des puits, des sources non aménagées et des rivières. Les femmes sont soumises à des corvées d'eau qui leur font perdre beaucoup de temps, les fatiguent et les surchargent. Aussi peut-on déplorer l'exécution de ces corvées par les enfants qui courent les risques de perdre leurs vies par noyade dans les rivières, les fleuves et les puits.

Dans le domaine de l'énergie électrique, malgré les potentialités énormes de production de l'énergie électrique, le pays est caractérisé par un faible taux d'électrification. La plupart des grandes villes sont électrifiées alors que la majorité des entités rurales ne le sont pas.

Le problème d'électricité se pose en termes de : coupures fréquentes d'électricité, fonctionnement limité et sporadique des centrales thermiques chargées de produire de l'électricité qui ne sont pas toujours utilisés faute de

carburant, non connexion de certains départements au réseau électrique en dépit du passage de la ligne haute tension.

Certaines parties du territoire national sont faiblement desservies en énergie électrique. Le pétrole lampant se faisant rare et cher, les ménages développent des stratégies de substitution d'éclairage domestique en utilisant la lampe à huile.

iii. *Le chômage des jeunes est important.*

Le problème du chômage dans la population congolaise est plus fortement ressenti chez les jeunes. Parmi les manifestations les plus importantes, on peut retenir la présence des jeunes désœuvrés, oisifs et découragés face à leurs propres difficultés ; catégorie d'autant plus à risque potentiellement encline à la drogue, aux malversations, aux violences et autres inconduites.

iv. *Le secteur agricole est en déclin.*

Du fait de l'utilisation des techniques rudimentaires, la production agropastorale et halieutique est faible. Dans le domaine agricole, on assiste au développement des pathologies diverses qui ont détruit les cultures telles que la mosaïque de manioc et considérablement fait baisser la productivité.

Les cultures de rente jadis pratiquées dans certaines localités ont été abandonnées par les populations depuis que l'Etat s'est désengagé de ce secteur, sans avoir garanti le maintien de leur production et de leur commercialisation.

Le maigre cheptel existant ayant été décimé au cours des guerres, le faible élevage (bovin, ovin, porcin et caprin) encore pratiqué ne permet pas de satisfaire la demande en viande et volaille.

La pêche traditionnelle ne produit pas suffisamment de poissons pour couvrir les besoins de toute la population. Ce déficit important est compensé par des importations massives. L'usage des produits toxiques contribue à l'appauvrissement de nombreux cours d'eaux en espèces halieutiques.

Dans les zones de production, les produits de saison sont invendus et pourrissent à cause du mauvais état de la route ou du manque de marché ; ce qui finalement décourage les producteurs et les pousse à réduire leurs superficies à emblaver.

En outre, les centres de recherche ne sont pas suffisamment appuyés (équipements, ressources humaines, financement) ; ce qui limite leurs interventions et le développement des secteurs de production. En effet, dans toutes les localités, les semences et boutures améliorées sont disponibles à faible échelle.

v. *Les revenus des ménages sont faibles.*

Parmi les manifestations les plus visibles, on peut noter la faible capacité de satisfaire les besoins fondamentaux des ménages (les difficultés de se nourrir, de se vêtir, de se soigner), la perte de l'autorité parentale, l'expansion du secteur informel, la dislocation des ménages, la baisse du panier de la ménagère, l'endettement des parents, le recours aux filets sociaux et à la solidarité communautaire.

- vi. *Les populations accèdent difficilement à l'information et aux moyens de communication de qualité.*

Actuellement, l'information et la communication sont un facteur important de développement. Elles accompagnent toutes les politiques, les programmes et les projets dans tous les secteurs d'activités touchant à la vie des populations. Ce problème a plusieurs manifestations. Les chaînes de télévision et la radio étatiques et privées ne couvrent pas toutes les localités. Les populations, pour s'informer suivent les chaînes étrangères. Les émissions diffusées en langues étrangères ne sont pas toujours comprises par l'ensemble des populations. Du fait de la sous information, ces populations sont exposées à la rumeur et à l'influence des cultures étrangères. Toutefois, il existe une multiplicité de journaux d'opinion et d'information. En outre, l'accès des enfants aux sites et films interdits, dans les cybercafés et vidéo clubs, alimente la montée des antivaleurs, la culture de la violence.

- vii. *Les entités urbaines et rurales sont insalubres et dégradées.*

Elles ne disposent pas d'un système performant de gestion et de suivi des ressources environnementales et d'assainissement. On peut identifier comme causes de cet état, l'absence de plans directeurs en matière de plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la faible intériorisation des principes d'hygiène, l'inexistence d'un réseau d'évacuation des eaux usées, l'inadaptation des infrastructures aux nouvelles technologies et la bonne tenue des archives n' y est pas garantie.

- viii. *Les personnes vulnérables sont faiblement prises en charge.*

Groupes à risque, les personnes vulnérables constituent des catégories de pauvres dont la prise en charge présente quelques difficultés. Certaines catégories sont ciblées alors que d'autres ne le sont pas formellement. De ce fait, la prise en charge ne concerne que les personnes identifiées et listées par les services compétents. La faiblesse dans la prise en charge se manifeste par la présence des enfants de la rue et les enfants dans la rue, l'abandon des personnes handicapées, des filles mères et des personnes du 3ème âge reçues dans les hospices, l'exclusion et la marginalisation des minorités. En somme, les droits des plus vulnérables ne sont pas suffisamment reconnus et protégés..

Problèmes transversaux :

i. *La gouvernance est peu satisfaisante.*

Elle est caractérisée au niveau politique par l'abus du pouvoir, l'irresponsabilité des gouvernants et des élus, le faible développement de la culture démocratique...; au niveau administratif par le dysfonctionnement des institutions, la non application des politiques adoptées...; au niveau économique par les fraudes fiscales, la corruption généralisée, l'absence de transparence dans la gestion des biens publics...; au niveau judiciaire par la confusion de rôle entre les services de justice et de l'ordre public, le mépris des lois et règlements de la République, la corruption des magistrats, le laisser-faire et l'impunité comme règle de conduite.

ii. *La séroprévalence du VIH/ SIDA est importante.*

Ce problème se manifeste de plusieurs manières. On peut citer entre autres, la faible utilisation du préservatif car la population est informée par endroits et par moments, la faible sécurisation de la transfusion sanguine surtout en milieu rural, le faible dépistage volontaire, le faible accès réel aux ARV, notamment les ARV pédiatriques. La maladie en elle même étant un facteur de marginalisation, les personnes atteintes et leurs proches sont stigmatisés et rejetés par les familles et les communautés. La communication sur la pandémie se heurte à des préjugés socioculturels

iii. *La femme est victime d'inégalités dans la société.*

Ce problème est du à la persistance de la perception traditionnelle du statut de la femme qui est reléguée à un rang inférieur par rapport à l'homme. En général, la femme est capable de mobiliser beaucoup de ressources, mais elle n'est pas toujours associée ni à la gestion, ni au contrôle de ses ressources. Il se dégage actuellement une évolution plus ou moins significative à travers l'adoption de la politique de la promotion de la femme et l'élaboration en cours de la politique genre qui repose sur les instruments et textes juridiques nationaux et internationaux.

iv. *la situation des enfants est difficile.*

La situation difficile des enfants se manifeste par la morbidité et la mortalité élevées des enfants de moins de 5 ans, par les difficultés d'accès aux soins de santé de qualité, la malnutrition ou la sous alimentation. La scolarisation des enfants est menacée par plusieurs maux tels que le mauvais rendement aux examens, le manque d'enseignants, la pléthore des classes, le recours aux enseignants bénévoles, la dégradation des infrastructures, le manque des tables bancs, la pratiques des classes multigrades. Par ailleurs, la protection légale et juridique de l'enfant n'est pas garantie du fait du non respect de leurs droits. Les vulnérabilités sociales accrues ont eu comme conséquence la montée en puissance du phénomène d'enfance vulnérable (près de 32 catégories recensées) : orphelins et autres enfants vulnérables, enfants de la rues, enfants soldats, enfants dits sorciers, enfants victimes de traite... Les enfants sont ainsi victimes de mauvais traitements, d'abandon, d'exclusion et de marginalisation sociale.

Problèmes spécifiques :

- i. *Des franges importantes de populations vivent dans l'insécurité.*

L'insécurité se manifeste par de nombreux cas de vols à mains armées avec des personnes en uniforme ou non, des braquages, des assassinats, des actes de vandalisme, du vol et des viols. L'occupation de manière illégale des maisons abandonnées ou inachevées par des personnes sans domicile fixe, où se mènent les activités illicites (trafic de drogue, prostitution, proxénétisme, vols à mains armées...) qui crée l'insécurité.

- ii. *L'environnement est insuffisamment protégé.*

De nombreuses pratiques anthropiques détériorent l'environnement : la pratique de cultures sur brûlis, la coupe abusive de bois de chauffe, l'exploitation sauvage des forêts par des sociétés forestières, la pratique de la pêche non réglementée, la production des déchets toxiques et l'émission des gaz à forte pollution. A travers le pays, le problème de l'accès à l'énergie électrique se pose avec acuité. De ce fait, les populations recourent à l'usage du bois énergie.

- iii. *L'ouverture sociale aux groupes minoritaires est timide.*

Les groupes minoritaires sont constitués des peuples autochtones (Pygmées), des albinos... Ces groupes essentiellement les peuples autochtones sont victimes de stigmatisation, d'exclusion et de marginalisation sociales. Les rapports sociaux entre les populations bantou et les peuples autochtones dans la plupart des départements sont entachés, entravés de préjugés, d'attitudes discriminatoires et comportements de rejet. L'occupation spatiale caractérisée par une séparation des zones d'habitation en est une parfaite illustration. Les albinos sont victimes d'une stigmatisation fondée sur leurs caractères physiques.

2.4. Diagnostic sectoriel et thématique

Le diagnostic sectoriel et thématique a été fait à partir des études réalisées par des consultants nationaux pour avoir une connaissance plus récente et plus profonde sur des aspects de pauvreté au Congo et de faire des propositions de solutions plus appropriées en matière de politiques et de stratégies sectorielles.

En appont de ces études, des journées thématiques ont été organisées pour affiner les politiques et stratégies sectorielles et proposer une matrice des actions prioritaires devant servir de fondement à l'élaboration du DSRP final. Neuf (9) groupes thématiques mis en place ont traité des thèmes suivants : (i) consolidation de la paix et promotion de la bonne gouvernance, (ii) consolidation du cadre macroéconomique et relance des secteurs clés, (iii) secteur privé emploi, (iv) accès aux services sociaux de base et protection sociale, (v) pauvreté urbaine et rurale, (vi) développement des infrastructures, (vii) genre et renforcement de la lutte contre

le VIH/SIDA, (viii) renforcement des capacités de l'État, des ANEC, du Parlement et du Conseil Économique et Social, (ix) suivi et évaluation des projets.

2.4.1. Gouvernance

La gouvernance est définie comme la capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques sérieuses et le respect des citoyens et de l'État pour les institutions régissant les interactions économiques et sociales entre eux. Elle intègre les aspects de réforme du secteur public, de responsabilité politique, de légitimité du régime et d'institutionnalisation du pouvoir, de pluralisme politique, de la participation et de la décentralisation.

La gouvernance met ainsi l'accent sur les facteurs d'efficacité des institutions et des règles qui sont les principales composantes de la gestion à savoir la responsabilité, la transparence et la participation. On distingue la gouvernance politique, administrative et judiciaire, économique et financière ainsi que celle des entreprises. Il ressort des études thématiques, des consultations sectorielles et des consultations participatives sur la pauvreté que la gouvernance à tous égards n'est pas satisfaisante.

a) Gouvernance politique

La gouvernance politique peut être définie comme l'ensemble des modalités de détermination (ou de choix) du régime politique, d'appropriation et d'exercice du pouvoir politique. Elle met l'accent sur le type de régime, la stabilité du système politique, le mode de sélection des responsables politiques, la représentation des hommes et des femmes, la crédibilité du système électoral, la répartition et l'équilibre des pouvoirs, le respect de l'État de droit.

Le constat à ce niveau révèle : (i) la faible capacité des institutions à jouer leur rôle, (ii) la faiblesse de la société civile et des médias, (iii) le faible développement de la culture démocratique, (iv) l'abus de pouvoir, (v) l'impunité, (vi) la prédominance et la persistance des instincts tribaux et ethniques, (vii) l'achat des consciences des électeurs, (viii) le manque de transparence dans l'organisation des élections, (ix) l'absence de dialogue entre les acteurs politiques, (x) la méfiance, (xi) l'intolérance, (xii) l'irresponsabilité de certains gouvernants et des élus, (xiii) l'instabilité constitutionnelle.

b) Gouvernance administrative et judiciaire

La gouvernance administrative et judiciaire renvoie à la manière dont les lois et règlements sont appliqués, aux modalités de prise des décisions.

La pratique de la gouvernance administrative et judiciaire laisse entrevoir : (i) le contournement du cadre institutionnel et réglementaire, (ii) le caractère inachevé de la décentralisation, (iii) le développement de la fraude, la concussion et la corruption, (iv) la faiblesse nationale du système d'information et de la base statistique, (v) le dysfonctionnement des institutions, (vi) le faible degré de participation des populations, (vii) la mauvaise gestion des ressources humaines, (viii) l'impuissance des services de contrôle et l'impunité, (ix) la mauvaise utilisation des cadres

administratifs et judiciaires, (x) la faible rémunération des cadres administratifs, (xi) la méconnaissance des lois et des textes administratifs et juridiques, (xii) la complaisance dans l'application des lois, (xiii) la lenteur dans les procédures administratives et judiciaires, (xiv) les arrestations arbitraires, (xv) les gardes à vue abusives, (xvi) le mépris des lois et règlements de la république, (xvii) la confusion des rôles entre les services de justice et les services de l'ordre public, (xviii) le mauvais état des structures administratives et pénitentiaires.

c) Gouvernance économique et financière

La gouvernance économique et financière porte sur l'environnement macroéconomique et le cadre réglementaire, le mode de détermination des priorités du développement, la mobilisation, l'affectation et la gestion des ressources publiques, l'efficacité du système monétaire et financier, les politiques d'appui au développement du secteur privé.

Encadré 1 : Les réformes portant sur les finances publiques

Les mesures réalisées dans le cadre des réformes des finances publiques portent sur : (i) Adoption par le Gouvernement d'un plan d'action (y compris un calendrier) en vue de la mise en œuvre d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers raffinés ; (ii) Certification tous les trimestres des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de réputation internationale, avec les rapports publiés sur le site Internet ; (iii) Certification des recettes forestières de 2004 par un cabinet d'audit de réputation mondiale ; (iv) Adoption par le Gouvernement d'un plan complet de règlement des arriérés intérieurs et affichage de la politique pertinente sur un site Internet ; (v) Publication tous les trimestres sur un site Internet des bénéficiaires des paiements au titre de la dette intérieure ; (vi) Publication sur un site Internet d'un état détaillé de toutes les transactions sur les hydrocarbures (pétrole, gaz) ; Centralisation de toutes les recettes publiques et exécution de tous les paiements publics au Trésor ; (vii) Etablissement par un cabinet d'audit de réputation internationale des comptes financiers de 2004 de la Société Nationale d'Electricité conformément aux normes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ; (viii) Réalisation par un cabinet de réputation internationale, suivant les normes en la matière, de l'audit financier de la Compagnie de raffinage (CORAF) pour les années 2003 et 2004 ; (ix) Réalisation de l'audit par un cabinet indépendant de réputation internationale, du processus d'octroi de la concession de Marine XI en 2004 sur la base des termes de référence acceptables par les services du FMI ; (x) Réalisation par le Gouvernement de l'étude diagnostique par un cabinet indépendant de réputation internationale de la commercialisation du brut par la SNPC, sur la base des termes de référence satisfaisants pour les services du FMI ; (xi) Réalisation par un cabinet d'audit indépendant de réputation internationale d'un rapprochement entre les recettes pétrolières déposées dans les comptes bancaires de l'Etat, le montant indiqué dans les rapports de certification trimestriels et le total des recettes pétrolières figurant dans le tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) pour l'année 2005, sans aucune restriction quant à l'accès aux informations, diffusion du rapport sur le site du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget (www.mefb-cg.org) ; (xii) Réalisation par un cabinet d'audit indépendant de réputation internationale, et conformément aux normes internationales, des audits des coûts pétroliers de 2004 et 2005, pour tous les contrats de partage de production tels que définis dans les dits contrats.

La pratique de la gouvernance économique et financière laisse entrevoir : (i) le manque des textes d'application de cette loi organique relative au régime financier de l'Etat ; (ii) le non respect du calendrier de la préparation du budget ; (iii) la multiplicité des services chargés de l'élaboration du cadre macro économique et l'absence de modèle de prévision ; (iv) les difficultés dans l'élaboration des prévisions fiscales et douanières dues essentiellement à la faible maîtrise de l'assiette fiscale et douanière et la fraude ; (v) la faible prise en compte des objectifs dans les prévisions de dépenses de fonctionnement qui se basent essentiellement sur les services votés de l'année antérieure, (vi) le manque d'autorisation de programme pour les dépenses d'investissement, et l'absence d'évaluation et prise en compte des frais récurrents ; (vii) l'exécution des marchés publics en règle général de gré à gré et l'importance des procédures dérogatoires dans l'exécution ; (viii) la multiplicité des intervenants dans l'exécution des investissements publics ; (ix)

l'absence de coordination et la faible mobilisation des financements extérieurs ; (x) l'intervention du contrôle financier a posteriori : après l'ordonnancement plutôt qu'à priori à l'engagement, (ii) la faiblesse du contrôle du service fait, (xi) l'irrégularité des contrôles physiques des projets d'investissements publics; (xii) le retard important pris dans l'élaboration et la présentation de la loi de règlement qui entravent la bonne exécution des missions de la cour des comptes; (xiii) absence des écoles professionnelles consacrées aux métier de la mer.

d) Gouvernance des entreprises

La gouvernance des entreprise au Congo se caractérise par : (i) la faillite et la fermeture de nombreuses entreprises publiques et les mauvaises performances de celles qui existent ; (ii) le faible développement des entreprises privées, notamment des PME/PMI ; (iii) les faibles capacités managerielles des dirigeants d'entreprises, notamment des PME/PMI ; (v) le caractère peu incitatif du cadre institutionnel et légal; (v) le taux élevé d'informalité de l'économie.

e) Paix et sécurité

La sécurité et la paix constituent l'une des préoccupations nationales. Elles sont des facteurs inéluctables de la croissance économique et de l'amélioration des conditions de vie. Cependant, en ville comme en campagne règne une insécurité illustrée par de nombreux cas de vols à mains armées avec les personnes en uniformes ou non, des braquages, des assassinats, des actes de vandalisme, des vols et des viols.

Les causes de cette insécurité sont : (i) l'inadéquation entre le cadre institutionnel et les moyens de mise en œuvre, (ii) la persistance de la criminalité, (iii) la persistance de l'insécurité dans le Pool, (iv) la faiblesse de l'autorité de l'Etat, (v) la détention illégale et la circulation des armes de guerre, (vi) la réinsertion socio- professionnelle des ex-combattants non effective, (vii) la présence des éléments insuffisamment formés dans les rangs de la force publique, (viii) le placement non rationnel des postes de commissariat, (ix) la perméabilité des frontières (immigration incontrôlée), (x) la consommation abusive des drogues, (xi) l'incivisme des citoyens, (xii) l'inobservation des lois et règlements, (xiii) l'impunité des malfaiteurs, (xiv) l'urbanisation non maîtrisée, (xv) l'insuffisance de casernes viables.

f) Décentralisation

La décentralisation est le système d'organisation des structures administratives de l'État qui accorde des pouvoirs de décisions et de gestion à des organes autonomes, régionaux ou locaux (collectivités locales, établissements publics).

Elle a pour contraintes majeures : (i) la faible capacité managériale des autorités locales déconcentrées et décentralisées, (ii) le risque de confusion de rôles dans la pratique des systèmes déconcentrés et décentralisés, (iii) la faiblesse de la base économique et financière des collectivités locales, (iv) l'inefficacité des mécanismes de participation des citoyens à la gestion des affaires locales, (v) le transfert irrégulier et insuffisant des ressources financières, (vi) l'inexistence des facteurs d'incitation à la création des entreprises.

2.4.2 Genre

Le Genre renvoie aux catégories sociales que sont l'homme et la femme, à leur interrelation en matière de production et de reproduction sociale et en terme de rôle, de statut et de pouvoir.

Bien qu'il y ait des cas où l'homme se trouve désavantagé par rapport à la femme, en général, la femme et la fille bénéficient de moins d'opportunités. Elles ont un accès plus restreint aux ressources, occupent un statut inférieur, ont moins de pouvoir et d'influence que les hommes et les garçons.

Le principe de l'égalité juridique de l'homme et la femme est consacré par les textes législatifs et réglementaires. Toutefois, on déplore la persistance des inégalités de fait axées entre autres sur des difficultés d'accès aux ressources, la présence limitée de la femme dans les sphères de prise de décisions et dans le contrôle des ressources.

La femme et l'homme ont des droits mais aussi des responsabilités. En réalité, la femme a souvent peu de droits en contrepartie des responsabilités qu'elle est obligée d'assumer.

La femme et l'homme sont impliqués au même degré en tant qu'acteurs du développement, mais la femme tend à avoir un accès plus limité et à être moins représentée au sein des structures politiques officielles et ce à tous les niveaux. La présence de la femme est illustrée de la manière suivante en 2006 : 11,67 % au Sénat ; 9,44 % à l'Assemblée Nationale ; 14,3 % au Gouvernement ; 6,67 % des conseillères à la Présidence de la République ; 11,76 % des conseillères à la Primature ; 36 % au Conseil Économique et Social ; 9,5 % à la Cour Suprême ; 16,67 % à la Haute Cour de Justice ; 11,1 % à la Cour Constitutionnelle ; 33,3 % au Conseil National des Droits de l'Homme ; 10 % des Maires d'arrondissements. Par contre, aucune femme Maire de commune, Préfet ou Présidente de Conseil départemental/communal ou de district.

La production agro-alimentaire est souvent marquée par une division sexuelle du travail. Les tâches confiées à l'homme notamment l'abattage des arbres, la chasse, la pêche au filet et à la nasse, exigent un effort physique, mais limité dans le temps. En outre, ce travail tend à être plus visible et à être valorisé. Par contre, les activités de la femme sont axées sur le nettoyage du site, le labour, le semis, le sarclage, la transformation, le stockage et la conservation des produits, le transport de la récolte et la vente des produits. Ces activités sont quasi-permanentes et diversifiées.

La femme constitue 63 % des actifs agricoles, assure 60 à 80 % de la production vivrière et presque 100 % de la transformation traditionnelle des produits agricoles, couvre 60 % des activités de fumage, de séchage, de salage et de commercialisation du poisson et 64 % des activités du secteur informel. Cependant, cet apport semble être invisible non valorisé surtout quand on sait que la définition du travail se focalise le plus souvent sur la notion de production pour le marché en ignorant la culture de subsistance qui est souvent l'apanage de la femme. Les matrices d'utilisation du temps, réalisées pendant les consultations participatives, révèlent que la journée de travail de la femme est de 17 heures contre 8 heures pour l'homme. La femme et

l'homme ont un accès différent aux ressources de production. Ils ont un accès inégal à la terre, aux crédits, au temps de travail, de repos et aux autres ressources.

La femme et l'homme ont un accès différent et inégal aux responsabilités et fonctions liées à la gestion et la prise de décisions dans le noyau familial et au sein de la communauté. Dans la majorité des départements, la femme est dépourvue de tout pouvoir de contrôle, de gestion et de prise de décision. Ces fonctions reviennent à l'homme qui est le principal gestionnaire du patrimoine familial. Sur le plan juridique, la pratique met en évidence l'inefficacité de certains textes, car on relève la persistance des discriminations légales auxquelles s'ajoutent des inégalités de fait. Les inégalités juridiques existent en matière de droit du travail, de droit fiscal, de droit pénal et de droit à la famille. Quant aux inégalités de fait, les coutumes congolaises rétrogrades, malgré leur interdiction formelle continuent de s'appliquer en dépit de l'existence des textes juridiques qui les abrogent.

D'une manière générale, les causes de cette situation sont : (i) la persistance des us et coutumes rétrogrades; (ii) le faible niveau d'instruction des femmes; (iii) le faible accès aux ressources et moyens de production; (iv) les mariages précoces; (v) l'impunité des auteurs de violences aux filles et femmes; (vi) le faible accès aux institutions de financement; (vii) la faible capitalisation du travail de la femme.

2.4.3 VIH/SIDA

La pandémie du VIH/SIDA a pris de l'ampleur dans certains départements. Le taux de prévalence VIH est estimé à 4,2% chez les personnes âgées de 15 à 49 ans des grandes villes, avec des disparités d'une ville à une autre : 1,3% à Impfondo et Djambala, 3,3% à Brazzaville et 4,8% à Pointe-Noire. Les localités les plus touchées sont Dolisie (9,4%), Sibiti (9,1%) et Madingou (5,3%).

Globalement, les adultes de plus de 30 ans (environ 10% chez les hommes âgés de 35 à 49 ans et 7% chez les femmes âgées de 25 à 39 ans) étaient les plus touchés par l'épidémie de VIH/SIDA. Avant l'âge de 35 ans, les femmes sont 2,8 fois plus touchées que les hommes. Un niveau d'étude secondaire ou supérieur est associé à un moindre risque d'être infecté par le VIH (Enquête de séroprévalence 2003 CNLS).

La lutte contre le VIH/SIDA se heurte à certaines contraintes : (i) la persistance des fausses croyances sur la maladie ; (ii) la persistance des comportements et pratiques sexuelles à risque (prostitution, viol, vagabondage sexuel, infidélité...) ; (iii) la faible couverture en services de conseil, de dépistage volontaire et de soins, surtout en milieu rural ; (iv) la vulnérabilité économique des femmes ; (v) la faible intégration du VIH/SIDA dans les politiques et programmes sectoriels ; (vi) l'absence d'un comité d'éthique ; (vii) les coûts élevés des bilans biologiques d'inclusion et de suivi ; (viii) la couverture nationale insuffisante en produits sanguins sécurisés.

Les taux de séropositivité les plus élevés ont été observés chez les adultes plutôt âgés, avec un maximum autour de 8 % chez les 35-44 ans. Le maximum de séropositivité est plus précoce chez les femmes (environ 7 % entre 25 et 39 ans) que chez les hommes (environ 10 % entre 35 et 49 ans). Cette exposition précoce des femmes aux infections plus que des hommes était observée dans tous les groupes sociaux en milieu urbain.

2.4.4. Secteurs sociaux

Les secteurs sociaux regroupent les domaines suivants : l'éducation, la recherche scientifique, la santé, l'eau et l'assainissement, la protection sociale, l'habitat, l'enfance, les groupes minoritaires et l'emploi.

a) Éducation

Le système éducatif du Congo est caractérisé par une proportion élevée de la population alphabétisée (90% des hommes de 15-59 ans contre 78% des femmes de 15-49). La scolarisation est forte, le taux brut de scolarisation est supérieur à 100% et le taux net avoisine les 87% (ECOM, 2005).

Cependant, le secteur de l'éducation connaît quelques problèmes. Ces problèmes sont les suivants : (i) la fuite d'enseignants vers les secteurs plus rémunérateurs ; (ii) la dégradation de la condition enseignante ; (iii) les classes surchargées en zone urbaine et l'insuffisance d'enseignants en zone rurale ; (iv) l'importance grandissante et persistante des cycles incomplets surtout en zone rurale ; (v) la dégradation de l'environnement scolaire ; (vi) la proportion élevée des bénévoles (effectifs en 2005-2006, 4000) ; (vii) l'insuffisance qualitative et quantitative du personnel enseignant ; (viii) l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et équipements scolaires ; (ix) l'insuffisance des écoles préscolaires, primaires, professionnelles et secondaires ; (x) les faibles revenus des ménages ; (xi) l'insuffisance des internats dans le cycle secondaire et de résidences universitaires, (xii) l'existence des classes multigrades en milieu rural, (xiii) l'incohérence de la carte scolaire, (xiv) la fermeture des restaurants universitaires ; (xv) absence des écoles professionnelles aux métiers de la mer.

Tableau 3 : Taux brut et taux net de scolarisation au Congo

	Brazzaville		Pointe-Noire		Communes		Semi-urbain		Rural		Ensemble	
	TBS	TNS	TBS	TNS	TBS	TNS	TBS	TNS	TBS	TNS	TBS	TNS
Garçons	124,1	92,8	126,2	90,1	128,1	87,1	129,5	85,3	144,7	82,2	133,1	87,2
Filles	119,1	92,5	128,6	90,6	136,6	87,6	127,4	85,3	121,0	79,6	123,5	86,3
Ensemble	121,5	92,6	127,3	90,3	132,3	87,3	128,4	85,3	132,8	80,9	128,3	86,8

Source : ECOM, Banque Mondiale 2005

b) Alphabétisation

En matière d'alphabétisation, le pays a accompli des efforts importants entre 1990 et 2005, en faisant passer les taux d'alphabétisation de 32,1% chez les hommes et de 13,2% chez les femmes en 1990 à 76,6% et 48,2% en 1998 (DSRP-I). Les données de l'ECOM confortent cette tendance à l'amélioration du taux d'alphabétisation des adultes avec 80,4% (équivalent au taux moyen des pays en développement).

Dans les ménages non pauvres, le taux d'alphabétisation est de 86,3% chez les hommes et de 68,2% chez les femmes. Il atteint dans les ménages non pauvres les seuils de 91% chez les hommes et de 76,6% chez les femmes.

L'EDS 2005 relève la disparité entre les milieux urbain et rural, avec les taux d'alphabétisation de 89% contre 63,7%. Du point de vue économique, il ressort de l'EDS un écart important entre les plus pauvres 54,5% et les plus riches, 94,9%.

De ces données, il sied de reconnaître qu'une partie non négligeable de la population, notamment en milieu rural et dans les couches les plus pauvres est touchée par le phénomène d'analphabétisme. De même, les femmes sont les plus exposées au phénomène tant dans le quartile le plus pauvre que suivant le milieu de résidence.

c) Recherche scientifique et innovation technique

Le système national de la recherche scientifique et technologique se caractérise par son isolement par rapport aux structures de production. On note l'absence d'articulations fonctionnelles entre les établissements de recherche et les organismes de production, ce qui a pour conséquence, la méconnaissance de la recherche par les autres acteurs du développement national.

L'image et le crédit de la recherche nationale souffrent actuellement de cette situation malheureuse.

En outre, l'arrêt du recrutement de chercheurs depuis 1986 a entraîné un déficit considérable en personnel au point où nos partenaires étrangers et internationaux, qui finançaient les activités de recherche à près de 80% (hormis les salaires des chercheurs et autres personnels), ont arrêté leur assistance et exigent, pour reprendre la coopération scientifique, que le Congo montre les signes forts prouvant la volonté des pouvoirs publics de relancer la recherche qui, sous d'autres cieux est un outil de souveraineté nationale.

La recherche se heurte à plusieurs difficultés notamment : (i) l'arrêt de plusieurs programmes de recherche dû à la destruction du patrimoine scientifique et technique ; (ii) aux difficultés d'envisager et d'apporter des solutions concrètes aux problèmes de développement ; (iii) le vieillissement des personnels avec pour corollaire les départs massifs à la retraite et le démembrement des équipes de recherche ; (iv) l'absence d'une politique claire réaffirmant le caractère prioritaire de la recherche.

d) Santé

La population du Congo a une espérance de vie à la naissance de 48,5 ans avec un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans estimé à 15%. Le taux de mortalité infantile n'a fléchi que faiblement passant de 81 décès pour 1000 naissances vivantes en 2002 contre 75 décès pour 1000 en 2005. La proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole est passée de 75% en 1990, à 58 % en 2000 et de 60% en 2002 (EDS 2005, CNSEE).

La situation sanitaire est marquée par les problèmes suivants : (i) la prédominance des maladies infectieuses, la résurgence des endémies jadis contrôlées (tuberculose, trypanosomiase, schistosomiase) et la progression inquiétante du VIH/SIDA dont la prévalence est estimée à 4,2% et variant entre 1,3 % pour Impfondo à 9,4% à Dolisie ; (ii) le paludisme reste la première cause de la morbidité au Congo avec un taux de 51,5% des causes d'hospitalisation chez les enfants de moins de 5 ans, (iii) les infections respiratoires aiguës (IRA), second motif de consultation chez les enfants de moins de 5 ans avec 11,95% des causes de

consultation en 2005 ; (iv) les maladies diarrhéiques, troisième motif de consultation avec une prévalence de 70,7 cas pour 1000 ; (v) la rougeole représente dans tous les départements chez les moins de cinq ans 60% des cas de maladies ; (vi) les maladies par carence nutritionnelle (la malnutrition) ont été enregistrées auprès des enfants de 6 à 29 mois à Brazzaville avec des taux allant de 6,6 à 9,9%.

Les causes de cette situation sont : (i) l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et équipements sanitaires ; (ii) l'insuffisance qualitative et quantitative du personnel soignant ; (iii) les mauvaises conditions socioprofessionnelles du personnel de la santé ; (iv) l'insuffisance de centres de Santé de proximité ; (v) la fermeture de certains centres de santé ; (vi) l'approvisionnement irrégulier en produits pharmaceutiques des centres de santé ; (vii) les faibles revenus des ménages ; (viii) les coûts élevés des soins de santé et des produits pharmaceutiques ; (ix) la lenteur dans la mise en œuvre du PNDS ; (x) l'insalubrité environnementale.

e) Eau et assainissement

Le pays est arrosé par plusieurs cours d'eau (fleuves, rivières, ruisseaux, lacs), cependant, certaines localités n'ont pas d'eau potable.

L'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement n'est pas satisfaisant. Les problèmes d'assainissement se posent au niveau de l'évacuation des eaux usées, des déchets solides, des eaux pluviales et des excréta humains. Les problèmes se posent différemment selon qu'on est en milieu urbain ou en milieu rural.

Le secteur hydraulique connaît de grandes difficultés dues aux faiblesses dans le traitement des eaux, au manque de produits et la faible capacité de production et de services. Les équipements et les installations de la SNDE sont vétustes et insuffisants pour satisfaire les besoins de la population.

En effet, l'extension non maîtrisée des quartiers et des villes ne s'accompagne pas d'une augmentation de la capacité de production et de prestations de services de la SNDE. Ainsi, même dans les grandes villes comme Brazzaville et Pointe-Noire, les populations n'accèdent pas facilement à l'eau potable toute la journée à cause des coupures intempestives. Les populations de ces villes sont astreintes à l'attente de l'eau à des heures indues ou à en acheter à des coûts exorbitants ou encore à recourir à d'autres sources d'eau non traitée.

En milieu rural, la situation n'évolue guère. Les forages installés dans certaines localités ne sont pas fonctionnels. Les populations utilisent l'eau des puits, des sources non aménagées et des rivières. Les femmes sont soumises à des corvées d'eau qui leur font perdre beaucoup de temps, les fatiguent et les surchargent.

Aussi, peut-on déplorer, l'exécution de ces corvées par les enfants qui courent le risque de perdre leurs vies par noyade dans les rivières, les fleuves et les puits et compromettent leur développement (handicap).

S'agissant de l'assainissement, les entités urbaines et rurales ne disposent pas d'un système performant de gestion et de suivi des ressources environnementales et

d'assainissement. La situation dans ces milieux est caractérisée par une détérioration accrue du cadre de vie, la présence des décharges sauvages et des immondices dans les rues, les parcelles abandonnées et des nuisances de toutes sortes.

L'insuffisance et le mauvais état des canalisations (collecteurs naturels et artificiels y compris les caniveaux) provoquent la stagnation des eaux usées et de pluies. Le système défaillant de ramassage des déchets solides, l'échappement des gaz polluants des véhicules et les fumées qui se dégagent de l'incinération abusive des déchets solides, la précarité des conditions d'évacuation des excréta participent à la dégradation de l'environnement et nuisent à la santé des populations.

L'occupation incontrôlée des zones à risques est à l'origine des érosions, des glissements de terrains et de la dégradation continue des écosystèmes.

Les infrastructures administratives existantes construites pour la plupart à l'époque coloniale ou à une époque récente sont dans un état de délabrement avancé et constitue un risque permanent pour la santé des agents et des usagers.

Les causes liées au faible accès des populations à l'eau potable sont : (i) la faiblesse du cadre institutionnel et juridique du code de l'eau et la caducité du code de l'hygiène générale ; (ii) la vétusté et l'insuffisance des infrastructures et du réseau de distribution (iii) l'insuffisance des laboratoires et équipements pour le contrôle de la qualité de l'eau ; (iv) le coût élevé du branchement et du mètre cube d'eau ; (v) la faible capacité de production et de distribution d'eau de qualité ; (vi) l'insuffisance de forages, de puits et des sources aménagés ; (vii) la destruction du réseau de distribution d'eau ; (vi) les faibles revenus des ménages ; (viii) l'insuffisance d'entretien du réseau existant ; (ix) le déficit en personnel qualitatif et quantitatif.

En matière d'assainissement, les contraintes suivantes ont été relevées : (i) la faible capacité de l'offre des services de voiries; (ii) l'insuffisance et la vétusté des réseaux d'évacuation des eaux usées; (iii) l'inexistence des équipements et l'obstruction des principaux collecteurs ; (iv) le manque de moyens logistiques de ramassage des ordures solides ; (v) l'insuffisante canalisation des artères ; (vi) le manque d'entretien et de curage des rivières ; (vii) l'occupation anarchique des rues pour des marchés ; (viii) l'occupation illicite des zones non constructibles ; (ix) la faible intériorisation des notions d'hygiène par les populations ; (x) l'absence de plan directeur en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ; (xi) l'inefficacité des services d'hygiène.

Encadré 2 : Existence d'une loi de base et disponibilité des ressources en eau.

Le Congo dispose d'une loi de base enregistrée sous le n°13-2003 du 10 Avril 2003 portant Code de l'eau. Ce dernier constitue l'instrument juridique de référence pour assurer la gestion et la valorisation des ressources en eau

Les indicateurs disponibles en matière de l'eau sont : (i) précipitations moyennes : 1.612mm/an ; (ii) ressources en eau renouvelables internes totales : 221,9km³/an ; (ii) ressources en eau renouvelables internes par habitant en 1994 : 88,196m³/an ; (iii) ressources en eau renouvelables globales : 842 ,0km³/an ; (iv) indice de dépendance : 73,2%.

f) Protection sociale

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) définit la protection sociale comme l'ensemble de mesures publiques et privées que la société met en œuvre à

l'intention de ses membres, telles que: des dispositions visant à les protéger contre toute épreuve économique et sociale susceptible d'être provoquée par l'absence de revenu du travail ou une forte diminution de ce revenu, dans une série d'éventualités (maladie, maternité, accident du travail, chômage, invalidité, vieillesse).

Il ressort des consultations participatives et des études que la protection sociale des groupes vulnérables est faible. Sont identifiés comme groupes vulnérables les catégories sociales ci-après : les veufs et veuves (avec enfants à charge), les enfants en situation difficile (enfants maltraités, enfants abandonnés, enfants de et/ou dans la rue, orphelins,...), les filles mères, les retraités, les personnes du 3^e âge, les personnes vivant avec handicap, les anciens travailleurs des entreprises liquidées, les sans emplois et les chômeurs, les personnes déplacées à la suite des conflits armés, de calamités naturelles et les mutilés de guerre, les autochtones (Pygmées).

Les groupes vulnérables constituent une des catégories de pauvres qui, par l'extrême précarité de leurs conditions de vie, tendent ou risquent inexorablement de sombrer dans la misère totale. Ils sont spécifiques par rapport à d'autres catégories de pauvres par une sorte de fragilisation totale tant physique que psychologique. Cette couche sociale appelée aussi personnes à risque, est exposée aux risques environnementaux, sociaux et économiques. Elle est vulnérable face à toutes les pandémies et autres phénomènes naturels.

Les causes liées à cette situation sont les suivantes : (i) la faible application de la politique de protection sociale ; (ii) le dysfonctionnement des caisses de retraite ; (iii) la baisse du pouvoir d'achat des ménages ; (iv) la non maîtrise des effectifs des personnes vulnérables ; (v) la perte des valeurs de solidarité ; (vi) la faible identification des besoins des personnes vulnérables ; (vii) la fermeture des entreprises ; (viii) la non prise en compte des personnes vivant avec handicaps dans les politiques d'éducation de base (enseignements spécialisés pour les sourds-muets, les aveugles, les handicapés mentaux, ...) ; (ix) les faibles financements des projets en rapport avec les sinistrés de guerres (déplacés, veuves et orphelins) ; (x) la non intégration des personnes vulnérables dans la mise en œuvre des projets de développement durable ; (xi) la forte concentration de l'offre des services dans la capitale ; (xii) la fragmentation du système de protection sociale ; (xiii) l'insuffisance de l'offre des services de protection sociale ; (xiv) la précarité et l'instabilité de l'emploi.

g) Enfance

La situation des enfants demeure préoccupante. La plupart des enfants ne jouissent pas d'un environnement favorable à la survie, au développement, à la protection et à l'expression. Malgré les efforts que le pays déploie dans l'application de la convention relative aux droits de l'enfant (CDE) ratifiée en 1992, la situation des enfants est loin d'être satisfaisante avec pour conséquence la dégradation des indicateurs de bien être dans plusieurs domaines.

Sur le plan de la santé, l'enquête démographique et de santé (EDS) 2005 a montré une dégradation générale de la situation des enfants par rapport à 1990. Leur état de santé reste marqué par une morbidité dominée par les maladies infectieuses et

parasitaires et la malnutrition. Les taux de mortalité néonatal de 33‰, infantile 75‰ et infanto juvénile 117‰ demeurent importants. Ces taux sont en rapport avec la mortalité maternelle actuellement à 781 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2005. Cette situation contraste avec les taux élevés de consultation prénatale (88 %) et d'accouchements assistés par du personnel qualifié (86,2 %).

La situation nutritionnelle des enfants n'est pas du tout satisfaisante. En effet, 26% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique 26%, les taux les plus élevés étant enregistrés en milieu rural avec des pics allant jusqu'à 30% dans certaines localités. L'anémie touche 65% des enfants de 6-59 mois, ceux de moins de cinq (5) ans sont touchés par les retards de croissance 26% et 14% accusent l'insuffisance pondérale

Chez les adolescents, le problème sanitaire majeur porte sur la sexualité précoce car, dès l'âge de 15 ans, 7% des femmes ont déjà commencé leur vie féconde. Ceci les expose d'une part aux grossesses indésirées, aux avortements provoqués et à l'abandon scolaire ; d'autre part, ils sont exposés aux infections sexuellement transmissibles et au VIH/SIDA, dont la prévalence nationale pour les jeunes de 15 à 24 approche les 5%.

Dans le domaine de l'éducation, les indicateurs d'accès, d'équité et de qualité au cycle primaire demeurent préoccupants. En 2005, le taux brut d'admission (TBA) était de 72,8 % contre 69 % en 2004. Le principe de gratuité de la scolarisation n'est pas garanti. Le taux d'achèvement au primaire est de 60,7 % mais le taux de rétention demeure très élevé à 84 %. Le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 89 % en 2004 à 91,4 % en 2005, mais ce chiffre inclut les enfants n'appartenant pas à la classe d'âge. Les taux de promotion (69 %) et de redoublement (27 %) trahissent la faible qualité des apprentissages. Les filles représentent 48% des effectifs contre 52% pour les garçons, avec un indice de parité filles - garçons de 0.95. Cependant cet écart se creuse avec les niveaux de l'enseignement et s'amplifie entre les zones rurale et urbaine.

Dans le domaine de la protection des enfants, on note la persistance des problèmes sociaux et l'émergence de problèmes visiblement ignorés ou minorés. Selon l'EDS, 19 % des enfants ne sont pas déclarés à l'état civil. Ce phénomène est particulièrement important chez les peuples autochtones (Pygmées). En toute impunité du fait de la non application des lois en vigueur, les violences sexuelles persistent : viol (y compris le phénomène répandu du viol de groupe), inceste et harcèlement sexuel - principal frein à la scolarisation de la jeune fille. La fragilité économique et la pauvreté généralisée des familles continuent à alimenter les phénomènes d'exclusion, de sexualité et de maternité précoces, d'exploitation et de marginalisation sociale des groupes les plus vulnérables (orphelins, enfants de la rue, enfants soldats, enfants en conflit avec la loi, enfants victimes de traite, de maltraitance et de violences, minorités autochtones discriminées, les jeunes filles victimes d'exploitation sexuelle, etc.

Les causes liées à cette situation sont les suivantes: (i) la faiblesse institutionnelle (ii) la faible déclaration des enfants à l'état-civil ; (iii) la faible prise en charge des problèmes des enfants et des jeunes dans les politiques de développement ; (iv) la précarité des conditions de vie familiales ; (v) la pauvreté monétaire des parents ; (vi)

la négligence et la fuite de responsabilité de certains parents ; (vii) l'insuffisance de l'offre de service de santé, d'éducation et de protection sociale ; (viii) l'inadaptation et la non application des textes relatifs à la protection des enfants ; (ix) le décès des parents ; (x) l'effritement de la solidarité familiale.

Encadré 3 : Situation des enfants au Congo

Face à la situation difficile des enfants, le Gouvernement, avec l'appui de certains partenaires au développement tels que l'Unicef, L'OMS, le FNUAP, le PAM...etc. a entrepris des actions visant le bien-être des enfants. Un programme de coopération de cinq (5) ans couvrant la période 2004-2008 a été mis en place avec l'Unicef comme cadre des interventions en faveur des enfants. Ce programme vise principalement la réalisation d'un « monde digne des enfants » à travers l'atteinte des objectifs suivants d'ici 2008 : (i) réduire la mortalité infantile juvénile et maternelle de 20%, (ii) permettre à environ 80% des enfants de terminer un cycle complet d'enseignement primaire avec un niveau de connaissances adéquat, (iii) apporter des mesures de protection spéciale à 40% des enfants et des femmes victimes de violences et d'exclusion, (iv) réduire la propagation du VIH/SIDA chez les enfants et les adolescents, (v) renforcer les capacités des institutions en matière de planification, de suivi, d'évaluation, de communication et de plaidoyer en faveur de l'enfant. Ainsi plusieurs actions ont-elles été menées dans les domaines suivants :

En matière de santé et de nutrition, on note que la couverture vaccinale qui a atteint les 90 % pour la poliomyélite, 78,7% pour la rougeole, 90% pour le tétanos. En matière de maternité sans risques des progrès ont été réalisés avec des taux de consultation prénatale (CPN) de 88 % et d'accouchement assisté par un personnel qualifié de 86%. En ce qui concerne la nutrition et le développement du jeune enfant, un protocole national de prise en charge de la malnutrition chronique a été mis en place ainsi que des normes et des procédures pour le suivi du jeune enfant, la promotion et le développement de l'enfant. Un manuel de formation, un plan intégré de communication et une politique de nutrition ont été élaborés. Un réseau des intervenants en nutrition et sécurité alimentaire a été mis en place et une stratégie nationale de supplémentation en micronutriments a été élaborée. Les actions à impact direct ont porté sur la mise en place de deux (2) unités de nutrition thérapeutique fonctionnelles, des activités de supplémentation en vitamine A annexées aux campagnes de vaccination du PEV.

En matière de l'éducation de base, on relève les efforts de réhabilitation des bâtiments scolaires à 50%, le taux de réalisations des latrines à 10%, la distributions des kits scolaires et soins d'urgences, la formations de 50% des formateurs en secourisme et à l'hygiène scolaire.

En matière de protection des enfants, on signale la mise en place d'un parlement des enfants, des efforts accomplis dans l'enregistrement des naissances à l'état civil des enfants non déclarés. Le quartier des mineurs de la maison d'arrêt de Brazzaville a été réhabilité en vue d'améliorer les conditions de détention des enfants en prise avec la loi. Un document de stratégie sur l'enfance vulnérable a été élaboré, un réseau des ONG intervenant (REIPER) a été mis en place et une stratégie de réintégration familiale des enfants de la rue a été expérimentée avec un taux de réintégration réussie de 81,6% dans les zones du projet.

En matière de prévention du VIH/SIDA chez les enfants, les études d'évaluation et d'analyse de situation ont été menées, un manuel de cartographie du risque et d'analyse comportementale et un manuel de formation en compétence de vie courante ont été élaborés. Trente (30) clubs composés de 397 pairs éducateurs comprenant 157 filles ont été mis en place et rendus fonctionnels. Ils assurent ainsi les actions de sensibilisation et d'information. Ainsi, 3970 jeunes dont 1750 filles ont été touchés.

Malgré ces efforts importants, la mortalité infantile juvénile 117,0%, néonatale 33,0%, juvénile 75,0%, maternelle 781 décès pour 100 000 naissances vivantes, la malnutrition chronique des enfants 26%, l'anémie des enfants de 6 à 59 mois est à 65 %, les taux de redoublement scolaire 24%, la prévalence des maladies évitables comme le paludisme 5,5%, la résurgence de la rougeole, l'ampleur des phénomènes nouveaux émergents tels les enfants vivants et travaillant dans la rue, la traite des enfants,... etc. demeurent les plus grands défis.

Il reste que le gouvernement entend intensifier les actions en faveur du bien être des enfants en appuyant tous les programmes pays qui place au centre l'intérêt supérieur de l'enfant en appliquant l'initiative 20/20, en s'appropriant les programmes grâce au renforcement de leur coordination. Concernant le programme de coopération avec l'Unicef, les interventions au cours des années à venir porteront sur cinq axes stratégiques essentiels à savoir : (i) le développement et la survie du jeune enfant, (ii) l'éducation de base, (iii) la protection des enfants et des femmes, (iv) la lutte contre le VIH/SIDA, (v) la communication et la planification des politiques sociales.

h) Groupes minoritaires

Ces groupes minoritaires, spécialement les groupes autochtones sont véritablement discriminés. Le travail de beaucoup de communautés et individus autochtones (y

compris des enfants) est souvent rémunéré avec des cigarettes, du chanvre ou de l'alcool. Ils ne sont pas impliqués dans la gestion des ressources forestières et sont victimes de violences (y compris des violences sexuelles à l'égard des filles et des femmes)

Les causes de cette situation sont : (i) la non application des politiques de protection sociale ; (ii) la persistance des rapports de soumission autochtones/ Bantou ; (iii) la faible application de la politique sociale d'intégration; (iv) la faible intervention des structures étatiques ; (v) la faible harmonie/symbiose des us et coutumes des groupes sociaux en présence.

i) Emploi

La situation de l'emploi qui se caractérise par un taux élevé de chômage (19,4 %), est le reflet des choix économiques et politiques des décennies précédentes et des conséquences des guerres qui s'y sont produites. Le rétrécissement du marché du travail qui se traduit par la détérioration dans tous les secteurs de l'économie, des offres d'emplois et des possibilités d'accès aux revenus expose plus particulièrement les jeunes au chômage.

Les causes y afférentes sont: (i) le gel de recrutement dans la fonction publique ; (ii) la faible offre d'emplois ; (iii) la destruction du tissu économique pendant la guerre ; (iv) l'insuffisance des entreprises ; (v) la fermeture des entreprises d'Etat ; (vi) l'insuffisance d'initiatives locales de création PME/PMI ; (vii) le manque d'esprit associatif ; (viii) l'absence de formation et de qualification professionnelle ; (ix) les difficultés d'accès au crédit ; (x) l'absence de politique d'incitation à l'entrepreneuriat ; (xi) l'inadéquation entre formation et offre d'emploi ; (xii) la non valorisation du travail agropastoral et artisanal; (xiii) le désengagement de l'Etat de certains secteurs sans mesures d'accompagnement ; (xiv) l'absence d'une politique d'orientation professionnelle et de validation des acquis d'expérience.

j) Habitat

Les données de l'ECOM révèlent qu'en matière d'accès au logement près de 59% de ménages sont propriétaires de leur logement et que l'écart suivant le sexe du chef de ménage est insignifiant.

Tenant compte du statut de pauvreté, il ressort que la proportion des ménages pauvres propriétaires de leur logement est nettement plus importante (65%) que celle des ménages non pauvres (54%). Ce résultat est assez courant dans les milieux ruraux où le plus souvent le phénomène de la location est assez marginal. En milieu urbain, ce constat n'est pas valable. Dans l'ensemble, par rapport à la proportion des ménages propriétaires du logement occupé la situation se présente comme il suit : 75% dans le milieu rural, 59% dans le milieu semi urbain, 54% à Pointe-Noire, 47% dans les autres communes et 43% à Brazzaville.

Cependant, il sied de retenir que l'accès au logement décent est difficile et l'habitat dans son ensemble est précaire pour une forte proportion de la population, en raison de : (i) la faiblesse d'une politique du logement social ; (ii) l'absence de promoteurs immobiliers privés ; (iii) la difficulté d'accès à la propriété ; (iv) la faiblesse de la

réglementation ; (v) l'absence d'une production soutenue de matériaux de construction à coûts modérés; (vi) l'absence de mécanismes de financement adéquats ; (vii) le manque de promotion des matériaux locaux ; (viii) la prédominance de constructions en matériaux non durables ; (ix) la mise en valeur sur des sites non constructibles (x) la non effectivité de la réglementation existante ; (xi) la faiblesse des services de contrôle des occupations des sites de construction, (xii) le faible niveau de financement par l'Etat de la production des logements sociaux.

Encadré 4 : Réformes de lois et politique de l'habitat au Congo

Le problème de l'habitat est crucial parce qu'il est un des facteurs les plus importants du bien-être de la population. L'habitat congolais se caractérise malheureusement par une situation difficile qui est loin de laisser espérer une aspiration légitime au bien-être souhaité : pénurie et besoin accrus en logement face à une offre quasi inexistante. En effet, depuis les années 60, on a constaté une dégradation continue du secteur de l'habitat au Congo.

Plusieurs tentatives de politiques ont été initiées depuis la Société Immobilière du Congo (SIC) jusqu'à la Société de Promotion et de Gestion Immobilière (SOPROGI) en passant par l'Office Congolais de l'Habitat (OCH), la Société de Bâtiment du Congo (SOBACO) etc., qui n'ont pu satisfaire les attentes de l'Etat et de la population. Le problème de logement demeure entier. En quarante six (46) ans d'indépendance, toutes ces expériences n'ont produit que près de 3500 logements. Or, le logement est un facteur d'intégration sociale dont l'absence conduit à l'exclusion.

Pour remédier à cet état de choses et surmonter les obstacles qui jusque là ont empêché l'amélioration des conditions de vie des populations, le ministère de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat a initié la mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel, ayant permis de bâtir une nouvelle politique adéquate et cohérente de l'habitat. De plus, il axe sa politique sur le développement du secteur privé et du partenariat public- privé sous la forme de joint-venture, afin d'augmenter la capacité de production de logements, car l'Etat seul ne peut plus tout faire.

Aujourd'hui, dans les réformes à mi-parcours qui accompagnent la mise en place progressive de cette politique, on note : (i) l'application des nouvelles lois sur le foncier qui permettent entre autres, la mobilisation de l'espace pour la construction des logements (loi sur l'expropriation) et au secteur privé de produire des logements (loi sur la promotion immobilière) ; (ii) le renforcement des capacités opérationnelles et techniques ; (iii) l'éclatement de la Direction Générale de la Construction et de l'Habitat en deux structures spécialisées et professionnelles (la Direction Générale du Développement Urbain, de l'Habitat et de l'architecture et la Direction Générale de la Construction) ; (iv) le lancement de plusieurs programmes immobiliers pour la construction de logements dont les premiers seront livrés en 2007 dans le cadre du projet dix mille (10 000) logements sociaux. La première phase prévoit cent trois (103) logements à Oyo dans la Cuvette, cent quarante (140) logements à Baongo, mille (1 000) logements au Camp Clairon à Brazzaville,etc.

2.4.5 Pauvreté urbaine et pauvreté rurale

La forte croissance démographique dans les villes congolaises, associée à une urbanisation accélérée, à une infrastructure peu développée et à un financement urbain en déficit depuis plusieurs années a accru la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale. Brazzaville est le centre urbain où le pourcentage de ménages vivant dans des bidonvilles est le plus important, 63,6% (ECOM). A Pointe-Noire la moitié des ménages est dans cette situation et dans les autres centres urbains 54.2% (ECOM). Quand on considère l'ensemble du milieu urbain, dans les bidonvilles, près de la moitié des ménages (47.1%) est en situation de pauvreté contre le tiers dans les quartiers que l'on a qualifiés de salubres

Les principaux problèmes rencontrés par les villes sont : (i) le déficit d'offre de service public en matière d'infrastructures urbaines, d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène, d'accès à l'électricité, de transport et de mobilité urbaine, de sécurité, de santé et d'éducation, d'équipements marchands, d'équipements collectifs et de logements ; (ii) la prédominance des activités informelles ; (iii) le faible dynamisme de l'entrepreneuriat local ; (iv) la pratique à faible échelle des activités de transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; (v) la faible représentativité des structures bancaires et de

micro crédit ; (vi) la pénurie d'emplois et le développement d'emplois précaires à l'origine de la montée du chômage ; (vii) la faible diversification de la base économique dominée par les services et les négoce ; (viii) la fulgurance du fait urbain qui croît plus vite que les ressources affectées au développement urbain ; (ix) la sous administration des petites et moyennes villes suite aux lenteurs du processus de décentralisation ; (x) le cloisonnement des investissements en milieu urbain ; (xi) la faible capacité d'investissement des collectivités locales ; (xii) la montée en puissance des comportements à risque et la dégradation des mœurs ; (xiii) la faiblesse des appuis à la création des entreprises.

Par ailleurs, la pauvreté rurale s'explique par les problèmes susmentionnés au niveau de la pauvreté urbaine. Néanmoins, elle a quelques problèmes spécifiques à savoir : (i) l'insuffisance des infrastructures de base et le sous- équipement de l'arrière pays ; (ii) l'enclavement des zones de production et des bassins d'approvisionnement ; (iii) l'insuffisance d'activités génératrices d'emplois et de revenus ; (iv) la faible mobilisation de l'épargne et l'importance de la résistance aux innovations technologiques ; (v) le sous peuplement et la dispersion de la population.

2.4.6 Croissance économique

Depuis l'accession du Congo à l'indépendance, la valeur nominale de son PIB a été multipliée par 88,3, passant de 29,1 milliards de franc CFA en 1960, à 2568,4 milliards en 2005. En termes réels, le PIB a cru au rythme annuel moyen de 3,8%. En raison de l'incomplétude des données disponibles, l'analyse détaillée des fluctuations et des déterminants de cette croissance sera limitée à la période 1995-2005.

Le taux de croissance annuel moyen du PIB réel a été de 3,3% entre 1995 et 2005. Cette croissance se caractérise avant tout par les fréquentes fluctuations de son rythme, la seule période d'augmentation du taux de croissance étant celle qui va de 2003 à 2005 où celui-ci est passé de 0,7% en 2003 à 4,2% en 2004 et 8,3% en 2005. L'instabilité de la croissance, également observable pendant les périodes antérieures à 1995, constitue sa première caractéristique à long terme au Congo.

Une analyse plus fine permet de subdiviser l'ensemble de la période retenue en deux phases, en fonction du niveau moyen atteint par le taux de croissance annuel. La première phase, qui va de 1995 à 1999, marquée par des cours du pétrole relativement bas, se caractérise par un rythme de croissance relativement faible (1,52%), tandis que la seconde phase (2000-2005), dominée par la flambée des cours, connaît une croissance moyenne avec un taux de 4,87%.

En ce qui concerne les sources de cette croissance, les données publiées régulièrement depuis une douzaine d'années par le CNSEE et la BEAC permettent d'apprécier la contribution des différents facteurs et secteurs à la croissance réelle du PIB.

Tableau 4 : Contribution moyenne des composantes de la demande globale à la croissance réelle du PIB de 1999 à 2005 (en %)

	1995-2005	1995-1999	2000-2005
PIB aux prix constants du marché	3,34	1,52	4,87
Consommation publique	0,95	1,3	0,67

Consommation privée	5,4	1,14	9
Investissements publics	0,28	0,2	0,35
Investissements pétroliers	-1,23	-4,5	1,5
Investissements non pétroliers	0,9	1,26	0,61
Variation des stocks	0,009	-0,3	0,27
Exportations de biens et services non facteurs	1,85	4,84	-0,63
Importations de biens services non facteurs	-4,87	-2,48	-6,87

Sources : CNSEE, BEAC.

Au regard de ces données, la croissance est tirée, sur l'ensemble de la période (1995-2005), essentiellement par la consommation privée (5,4%) et par les exportations des biens et services non facteurs (1,85%). Par contre, les importations et les investissements pétroliers ont freiné la croissance de l'économie globale (-4,87% et -1,23%).

Cependant, des nuances apparaissent lorsqu'on considère les deux sous périodes définies ci-dessus. En période de basse conjoncture pétrolière, la croissance est fortement tirée par les exportations (4,8%). Il convient de souligner, au cours de cette période, la contribution négative des investissements pétroliers (-4,5%) et importations de biens et services non facteurs (-2,48%). En période de boom pétrolier, la principale source de croissance est la consommation privée (9%).

Du côté de l'offre, la source la plus importante de la croissance réelle du PIB est, si l'on considère les activités séparément, le secteur pétrolier (1,24%). Par contre, le regroupement des différentes activités révèle que le secteur non pétrolier a contribué de façon bien plus importante à la croissance (2,1%) que le secteur pétrolier.

Il faut souligner que c'est en période de basse conjoncture pétrolière que la contribution du secteur pétrolier à la croissance est la plus élevée (3,18%). A l'inverse, lorsque les cours du baril sont élevés (2000-2005), la contribution du secteur pétrolier est négative (-0,43%) et celle du secteur hors pétrole est très forte (5,3%).

S'agissant des facteurs explicatifs des fluctuations de la croissance économique au Congo, une étude réalisée par R. BHATTACHARYA et D. GHURA et publiée en août 2006 (cf. IMF, working paper, WP/06/185, Oil and growth in the republic of Congo) met en exergue, à partir des tests économétriques, cinq (5) déterminants principaux à savoir : (i) la croissance du stock de capital ; (ii) le solde budgétaire de base ; (iii) les termes de l'échange ; (iv) le taux de change effectif réel ; (v) l'instabilité politique.

En définitive, la croissance économique au Congo se caractérise, du moins en ce qui concerne ces dix dernières années, par un rythme pratiquement égal à celui de la croissance démographique (3,2%), son instabilité et le rôle prépondérant du pétrole dans la mesure où la consommation privée est fortement nourrie au premier et au deuxième degré par les revenus pétroliers et que les exportations sont essentiellement pétrolières.

Dans l'ensemble, la croissance économique au Congo se heurte aux contraintes suivantes : (i) l'hyperspécialisation pétrolière (non diversification de l'économie) ; (ii) la volatilité des ressources publiques ; (iii) le poids du service de la dette ; (iv) la faible capacité d'absorption du capital de l'économie du Congo ; (v) l'étroitesse du marché intérieur ; (vi) la faible efficacité de l'administration ; (vii) le coût élevé des

facteurs ; (viii) la faible productivité des facteurs de production ; (ix) la faible efficacité du système financier.

2.4.7 Secteurs clés

Le diagnostic des secteurs clés est fait à partir des secteurs de l'agriculture, des forêts, du pétrole, des mines, de l'industrie, de l'énergie, des transports, du commerce, de l'environnement et de la communication et technologies de l'information et de la communication.

a) Agriculture, élevage et pêche

Le Congo dispose de près de 10 millions d'hectares de terre arable dont 2 % seulement sont cultivées et d'un vaste réseau fluvial. Du fait des techniques culturales rudimentaires, la production agricole, pastorale et halieutique est faible. Ainsi, l'offre du secteur agricole ne couvre pas la demande locale en produits alimentaires. Ce déficit important est compensé par des importations massives.

Les faibles performances de l'agriculture s'expliquent par : (i) le vieillissement des actifs agricoles ; (ii) le désintéressement et l'exode de la population active (producteurs, jeunes) ; (iii) les maladies des cultures agricoles et les pathologies animales ; (iv) la dégénérescence des semences et l'insuffisance des semences améliorées ; (v) la difficulté d'accès à la terre agricole ; (vi) l'appauvrissement et la fragilité des sols cultivés ; (vii) la difficulté de commercialisation des produits agricoles ; (viii) l'insuffisance d'appui technique et de financement ; (ix) la destruction des unités agro pastorales pendant les conflits armés ; (x) la non diversification des cultures ; (xi) la liquidation des Offices et le désengagement de l'Etat sans mesures d'accompagnement ; (xii) l'insuffisance de culture d'élevage ; (xiii) le coût élevé des intrants et la faiblesse du marché (revenus) ; (xiv) le faible appui aux institutions de recherche agronomique, pastorale et halieutique ; (xv) l'impraticabilité des routes et des pistes agricoles ; (xvi) le faible esprit associatif ; (xvii) l'absence de politique adéquate dans le secteur primaire ; (xviii) l'absence de structures adéquates de stockage, de conservation et de transformation des produits agricole, pastoral et halieutique.

b) Forêt

Le Congo possède un important domaine forestier qui s'étend sur 22,5 millions d'hectares (données FAO du programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, 2005) soit plus de 12 % des forêts denses humides d'Afrique centrale et plus de 10 % de celles du bassin du Congo.

La répartition de la superficie forestière par type de couvert végétal est la suivante : forêt dense sur sol ferme (13.406.820 hectares); forêt inondée (8.352.700 hectares) forêt claire (587.460 hectares) ; plantations forestières (73.500 hectares) ; Mangroves (500 hectares). Le réseau national des aires protégées (parcs et réserves) couvre une superficie de 3.655.402 hectares. La surveillance de cette étendue est malheureusement assurée par un faible effectif d'éco gardes. L'activité de la gestion durable des ressources floristiques et fauniques est loin de satisfaire

les attentes nationales malgré de nombreux efforts de sensibilisation entrepris par le ministère de l'économie forestière.

Ce secteur est confronté aux problèmes suivants : (i) le faible engagement dans la promotion de la transparence en matière de gestion des recettes forestières ; (ii) la faible participation des nationaux, des collectivités locales et des ONG locales dans la filière bois et la conservation des écosystèmes ; (iii) l'insuffisance des ressources financières, humaines et matérielles pour appliquer la politique forestière ; (iv) les difficultés de l'administration forestière à mettre en œuvre les dispositions du nouveau code forestier, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement dans le secteur forestier sud; (v) le faible développement du schéma industriel de la filière de transformation ; (vi) l'absence d'un plan de carrière pour le personnel ; (vii) le non renouvellement des effectifs du personnel.

c) Mines

Le Congo possède un sous-sol riche en substances minérales ou fossiles, qui demeure cependant peu exploré. En dépit de cette connaissance géologique de détail peu établie, plusieurs indices et gisement d'or, de diamant, de potasse, de métaux de base, de fer, de gés bitumineux et d'autres substances minérales à usage agricole et industriel sont signalés.

Les activités liées à la prospection et à la recherche ne sont menées que par des sociétés privées. Ces activités n'ont malheureusement pas atteint le niveau de développement souhaité.

Le secteur reste encore confronté aux problèmes suivants : (i) une connaissance très limitée du sous-sol national ; (ii) le manque d'organisation de l'artisanat minier ; (iii) le manque de plan directeur du secteur ; (iv) l'absence d'infrastructures de base de recherche ou d'analyse géologiques ; (v) le manque d'équipements et de matériel approprié de l'administration ; (vi) l'insuffisance d'information de base ; (vii) l'insuffisance et le vieillissement des cadres ; (viii) le manque de textes d'application de la loi 4-2005 du 11 avril 2005 portant code minier ; (ix) le manque d'organisation de l'orpaillage et de diaminage ; (x) l'insuffisance de financement du secteur ; (xi) l'absence de formation, de recyclage et de perfectionnement des cadres.

d) Pétrole

Le Congo a une production journalière d'environ 250.000 à 260.000 barils de pétrole brut (soit une production annuelle de 90 à 100 millions de barils), réalisée en grande partie en off-shore. L'Etat assure la gestion des activités pétrolières par l'intermédiaire du ministère des Hydrocarbures avec l'appui de la Société Nationale de Pétrole du Congo (SNPC) dont il a la tutelle. Les recettes tirées de ce secteur sont capitales dans la mesure où elles représentent environ 66% des recettes publiques, plus de 50% du PIB et près de 90% des recettes d'exportation.

Ce secteur fait face aux problèmes suivants: (i) l'octroi des conventions d'établissement qui induisent la clause de stabilité juridique et fiscale, favorisant ainsi l'attribution constante des exonérations fiscales et douanières aux multinationales

pétrolières ; (ii) la non finalisation des textes d'application sur le code des hydrocarbures liquides et gaziers ; (iii) la gestion du terminal de DJENO en exclusivité par les compagnies privées ; (iv) l'expertise nationale demeure encore insuffisante pour maîtriser effectivement l'activité pétrolière ; (v) la non utilisation optimale des budgets de formation existant dans les contrats de partage de production ; (vi) les ruptures fréquentes de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers dues à la qualité des infrastructures en dépit de la privatisation de la partie aval ; (vii) la forte production de déchets industriels ; (viii) l'émission de gaz à effet de serre.

Encadré 5 : Evolution de la production et des recettes pétrolières de 2001 à 2005

En raison d'une baisse de la production des champs arrivés à maturité et des retards dans la mise en exploitation de plusieurs champs. La production de brut est tombée, passant de 275.000 barils en moyenne à 254.000 barils par jour de 2001 à 2005. Cette production devrait à moyen terme remonter pour culminer en 2010 à plus de 350.000 barils par jours avec la mise en exploitation de nouveaux champs, notamment le puit de Moho- bilonda à partir de 2008.

Années	2001	2002	2003	2004	2005
Production (en millions de barils)	89,6	88,0	81,7	82,1	92,6
Cours mondial du pétrole (en \$/baril)	24,3	24,9	28,8	38,2	54,4
Recettes pétrolières (en millions de F.CFA)	430,8	397,5	421,6	530,3	1019,8

Sources : MEFB, 2006

e) Industrie

Dans l'ensemble, le secteur industriel, composé des industries extractives, manufacturières, de l'eau et de l'électricité, du bâtiment et des travaux publics, reste dominé par l'industrie pétrolière qui occupe une place très importante dans l'économie congolaise. Le secteur industriel hors pétrole reste encore à un stade embryonnaire.

Autrefois considéré comme l'un des secteurs performants de l'Afrique francophone essentiellement dans le domaine des tissus industriels, celui-ci s'est dégradé vers la fin des années 1980. Ce secteur qui représentait en moyenne annuelle 8% du PIB avant la situation de conflit qu'a connue le Congo, a vu son taux se dégrader dans le temps.

L'industrie congolaise se heurte aux problèmes suivants : (i) la faiblesse des capacités d'action de gestion des acteurs du développement industriel ; (ii) les coûts des facteurs de production relativement élevés qui obèrent l'efficacité et la compétitivité au niveau national et sous-régional ; (iii) la mauvaise politique de formation et l'insuffisance du personnel qualifié ; (iv) la base de production est peu élargie, malgré le potentiel existant en matières premières locales ; (v) l'insuffisance d'infrastructures pour le développement des domaines prioritaires ; (vi) la faiblesse du système d'appui et de promotion en matière de développement industriel ; (vii) le manque de compétitivité de l'industrie nationale ; (viii) la faiblesse en matière d'harmonisation et de gestion de politiques sectorielles ; (ix) l'inadaptation des environnements institutionnel, administratif, juridique, financier et fiscal.

f) Environnement

La République du Congo souffre de l'absence d'un système performant de gestion et de suivi des problèmes environnementaux. L'un des problèmes majeurs est que l'environnement est insuffisamment protégé.

Les causes de cette situation sont : (i) l'exploitation des champs d'eucalyptus sur les terres agricoles ; (ii) l'exploitation pétrolière, forestière et minière en violation des normes ; (iii) le recours à la pêche industrielle ; (iv) le faible partenariat entre l'Etat, l'administration locale, le secteur privé, et la société civile ; (v) la non prise en compte des intérêts des populations locales dans l'exécution des contrats d'exploitation des terres ; (vi) la faible vulgarisation des lois sur l'environnement ; (vii) la non disponibilité d'autres sources énergétiques ; (viii) la mauvaise gestion des fonds et taxes payés par les exploitants ; (ix) l'utilisation excessive du bois comme source d'énergie ; (x) la méconnaissance des lois et des ressources naturelles existantes ; (xi) la faible connaissance des enjeux environnementaux par les populations ; (xii) la politique de protection de l'environnement non cohérente et non contraignante ; (xiii) l'impunité ; (xiv) la non application et la non actualisation des schémas et plans directeurs d'urbanisme existants ; (xv) l'absence d'un code municipal congolais ; (xvi) l'inexistence d'une politique adéquate de gestion des déchets ; (xvii) l'absence des structures de veille environnementale et sanitaire ; (xviii) la faiblesse du cadre institutionnel et le sous équipement des structures de base ; (xix) l'absence d'un plan d'affectation des terres ; (xx) les pollutions et les nuisances diverses ; (xxi) l'absence de schémas et plans directeurs d'urbanisme dans les villes secondaires ; (xxii) l'insuffisance des ressources humaines qualifiées dans le domaine de l'environnement ; (xxiii) la destruction massive du couvert végétal par la persistance de la culture itinérante sur brûlis ; (xxiv) l'absence de schéma national d'aménagement du territoire ; (xxv) l'inexistence des normes environnementales nationales.

g) Energie

Le potentiel hydroélectrique du Congo évalué à 2500 MW est insuffisamment exploité. Selon l'ECOM, 27,7% seulement de la population totale du Congo accède à l'électricité. D'ailleurs, en milieu rural, 5,6% seulement de la population ont accès à l'électricité contre 44,6% en milieu urbain. Aussi, le faible accès des populations à l'électricité explique-t-il leur recours massif au bois énergie, au charbon, au gaz, au pétrole lampant pour les besoins domestiques.

L'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables, des systèmes photovoltaïques (énergie solaire), de l'éolienne pour les aérogénérateurs, de la biomasse pour les résidus de bois et de canne à sucre est peu développée.

L'accès difficile des populations à l'énergie a pour causes: (i) l'insuffisance des infrastructures de production et de distribution de l'électricité ; (ii) la vétusté des infrastructures de production et de distribution de l'électricité ; (iii) la difficulté d'approvisionnement en carburant et lubrifiant ; (iv) le coût élevé du kwh et du branchement ; (v) les faibles revenus des ménages ; (vi) la destruction des infrastructures ; (vii) la non diversification des sources énergétiques ; (viii) la forte dépendance énergétique ; (ix) les difficultés d'accès à l'énergie en général, solaire et

éolienne en particulier ; (x) l'importance des pertes commerciales et techniques de l'unique opérateur national ; (xi) l'insuffisance d'investissements privés et d'entreprises de sous-traitance dans le secteur.

h) Transports

Les infrastructures de transport (routier, ferroviaire, aérien, fluvial et maritime) sont pour la plupart, dans un état défectueux. L'entretien et la réhabilitation ne se font pas régulièrement. Celles qui ont été réhabilitées ne le sont pas toujours dans les normes requises. Les services disponibles coûtent cher et limitent la mobilité de la population. Cette dégradation des infrastructures est à la base de la détérioration des conditions de vie des populations. Tous les départements connaissent la dégradation de leurs infrastructures de transport. Cependant, cette dégradation est plus importante dans les départements plus ou moins ruraux (en dehors de Brazzaville et Pointe-Noire).

Les causes de la dégradation des infrastructures de transport et des mauvais services sont : (i) le manque d'entretien régulier des routes , pistes agricoles , voies fluviales, maritimes, ferroviaires, ports et aéroports ; (ii) l'insuffisance de canalisations d'eau ; (iii) l'existence d'ouvrages de franchissement en matériaux non durables ; (iv) la mauvaise sélection des opérateurs économiques en charge des travaux d'entretien ; (v) le non respect des normes dans la construction des routes et ouvrages ; (vi) les conflits armés (incivisme des populations) ; (vii) l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et des financements ; (viii) le cadre juridique peu attractif pour l'investissement ; (ix) la faiblesse de l'investissement privé étranger ; (x) la dégradation et l'impraticabilité des voiries urbaines ; (xi) le manque d'équipements et du matériel approprié de l'administration ; (xii) la couverture insuffisante de la météorologie ; (xiii) l'insécurité ; (xiv) les coûts élevés des tarifs et la mauvaise qualité des services.

i) Commerce

Le Congo, de par sa position géographique renforcée par le port maritime de Pointe-Noire, seul port en eau profonde d'Afrique centrale et le chemin de fer qui relie l'océan atlantique au fleuve Congo, dispose d'un atout qui le prédispose au rôle de pays de transit. Au plan institutionnel et juridique, son appartenance à la zone franc, aux deux zones d'intégration sous régionale (CEMAC, CEEAC) ; son éligibilité à l'AGOA et son adhésion à l'OHADA constituent des opportunités pour consolider sa politique d'attractivité des investissements et d'exportation.

Le secteur du commerce reste confronté aux problèmes suivants : (i) le manque de dynamisme de structures d'appui et d'accompagnement des entreprises ; (ii) les lourdeurs administratives et la multiplicité des taxes ; (iii) l'absence d'un contexte propice à la promotion des initiatives individuelles et privées ; (iv) la qualification insuffisante et inadaptée aux besoins du marché et des entreprises ; (v) le manque de coordination et de mise en synergie des ressources disponibles ; (vi) le manque de structures de stockage et de conservation des produits de première nécessité et de large consommation ; (vii) coût de participation aux négociations commerciales relativement élevé ; (viii) la faible exploitation des systèmes de préférence accordés au Congo.

j) Secteur privé

L'économie congolaise est caractérisée par le faible développement du secteur privé.

Les principaux problèmes de ce secteur sont : (i) les difficultés d'accès aux crédits et aux marchés ; (ii) l'insuffisance des politiques incitatives en matière de création des entreprises ; (iii) le manque de culture entrepreneuriale, managériale et organisationnelle ; (iv) le faible développement des PME/PMI et entreprises artisanales ; (v) l'absence de cadre légal régissant l'artisanat et l'industrie ; (vi) le dysfonctionnement des chambres consulaires ; (vii) l'absence de cadre formel unique de concertation entre les secteurs public, privé et les structures d'appui non étatiques ; (viii) l'insuffisance des centres de gestion agréés.

k) Communication et Technologies de l'Information et de la Communication

Les populations accèdent difficilement à l'information, aux moyens de communication et aux TIC.

L'accès à l'information et aux moyens de communication est limité par : (i) la faible couverture nationale par la radio, la télévision et les TIC ; (ii) la faible couverture en Internet ; (iii) l'insuffisance de moyens d'information ; (iv) la faible utilisation du personnel qualifié ; (v) la faiblesse des initiatives locales dans le secteur des télécommunications et des techniques de l'information et de la communication ; (vi) le coût élevé des journaux, de l'accès à l'Internet et au matériel informatique ; (vii) la non application de la loi sur la liberté de la presse ; (viii) les faibles revenus des ménages ; (ix) la faible volonté politique pour le développement du secteur ; (x) le manque de back bone national (dorsale); (xi) l'inexistence d'une politique formelle des TIC aux matières des postes et télécommunication ainsi que le vide juridique en matière des TIC.

2.4.8 Autres secteurs

a) Micro finance

Les premières coopératives d'épargne et de crédit ont été mises en place à partir des années 80. C'est dans les années 90 que le secteur de la Micro finance a commencé à se développer en raison, principalement de : (i) la crise du système bancaire au niveau national traduite par la liquidation et la privatisation de certaines banques, (ii) l'avènement de la démocratie qui a favorisé l'exercice de l'activité privée, (iii) la crise économique couplée aux guerres civiles à répétition qui ont occasionné la paupérisation des populations et l'émergence des initiatives dans tous les secteurs.

Cependant, le développement de l'activité de Microfinance s'est effectué en deux principales phases :

- (i) Avant l'année 2002 où il n'existait aucune réglementation du secteur, seules les coopératives d'épargne et de crédit (Coopec) étaient régies par un texte qui les plaçait sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de

l'Elevage. La faillite des Coopec a vu émerger le réseau MUCODEC en 1984 ;

- (ii) Avec la publication du cadre réglementaire le 13 avril 2002 par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) commence la phase de la réglementation des Etablissements de Microfinance. A ce jour 74 établissements de Microfinance (40 indépendants et 34 en réseau) ont reçu l'autorisation d'exercer sur l'ensemble du territoire national.

Le nombre des EMF a évolué de façon croissante jusqu'en 2003. A cause de l'inexpérience de certains acteurs dans le domaine, des ambitions démesurées de quelques promoteurs à l'ouverture de ces institutions et des contraintes dues à la mise en application du règlement CEMAC, on assiste à partir de 2004 à la fermeture d'un nombre important d'établissements.

Ce secteur connaît d'énormes difficultés liées à : (i) la non maîtrise des textes fondamentaux de la Microfinance par les promoteurs et ceux qui sont chargés du contrôle ; (ii) la faiblesse dans la collecte et le traitement de l'information ; (iii) la faiblesse dans le traitement et l'analyse des états financiers des EMF ; (iv) l'absence d'une politique et stratégie de développement du secteur.

b) Intégration sous régionale

L'intégration sous régionale peut favoriser la croissance et contribuer à la réduction de la pauvreté si le processus est réalisé de façon rationnelle et effective. C'est pourquoi, les pouvoirs publics doivent prendre des mesures visant à favoriser l'intégration sous régionale afin de faciliter les effets induits en faveur de la lutte contre la pauvreté.

Cependant l'intégration sous-régionale rencontre les problèmes suivants: (i) l'insuffisance et l'application partielle des textes communautaires; (ii) la faible coordination des politiques économiques dans la sous région ; (iii) l'inefficacité de la politique industrielle et commerciale ; (iv) la déficience du système productif ; (v) l'insuffisance des infrastructures de base d'intérêt communautaire (voies de communication, réseau électrique, télécommunication et interconnexions ; (vi) la persistance d'égoïsmes nationaux.

Chapitre III : Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté

Le Gouvernement congolais est déterminé à atténuer le niveau de pauvreté de la population. A cet effet, il met en œuvre la Stratégie de Réduction de la Pauvreté en tenant compte des OMD du NEPAD, des objectifs de la Nouvelle Espérance (Programme du Gouvernement) et des résultats des études, des consultations sectorielles thématiques et des consultations participatives sur la pauvreté organisées auprès des communautés à la base.

Cette stratégie vise principalement le renforcement du cadre macroéconomique et financier à court et moyen termes, afin de réaliser les objectifs d'une croissance saine et durable qui permettra de lutter efficacement contre la pauvreté. La lutte

contre la pauvreté requiert non seulement des taux de croissance élevés, mais également des budgets ciblés en faveur des populations pauvres et des politiques structurelles et sectorielles bien adaptées.

La SRP tient compte d'une part du profil de la pauvreté obtenu à partir des résultats de l'ECOM, de l'EDS et d'autre part des études sectorielles thématiques et des consultations participatives sur la pauvreté réalisées dans l'ensemble du pays. Ces enquêtes et études ont révélé que la faible croissance économique représente un des déterminants de la pauvreté d'autant plus que cette croissance est tirée essentiellement par les exportations du pétrole. Cette structure économique de type primaire expose le pays au choc conjoncturel, néfaste pour la croissance et partant le développement.

La croissance économique est le moyen qui permet d'augmenter directement et indirectement les ressources réelles des ménages, celles de l'État et de ses transferts vers les catégories nécessiteuses en particulier, sans réduire le revenu disponible des autres classes de la société. Ainsi, la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté au Congo privilégie une croissance durable, soutenue et ayant des effets d'entraînement sur l'ensemble des secteurs sociaux économiques. L'atteinte de cet objectif requiert une diversification accrue de l'économie dans le but de réaliser des taux moyens de croissance réelle élevés et des actions adéquates susceptibles de maximiser les effets positifs de la croissance sur la réduction de la pauvreté.

Pour réaliser la SRP, le Gouvernement s'est fixé les objectifs spécifiques de croissance économique et de réduction de la pauvreté liés aux OMD.

Il s'agit de :

- réaliser une croissance économique d'au moins 6,5% sur la période 2005-2015 ;
- ramener le taux de pauvreté de 50,7% de 2005 à 44% en 2009 et à 35% en 2015 ;
- éliminer l'extrême pauvreté et la faim en réduisant de moitié le nombre de congolais vivant en dessous du seuil de pauvreté et qui souffrent de la faim d'ici 2015 ;
- assurer une éducation primaire pour tous en donnant à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires d'ici 2015 ;
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en éliminant les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires, et si possible à tous les niveaux d'enseignement d'ici 2015 ;
- réduire de deux tiers, la mortalité à la naissance et celle des enfants de moins de cinq ans d'ici 2015 ;
- améliorer la santé maternelle, en réduisant de trois quarts la mortalité maternelle d'ici 2015 ;
- combattre et stopper la propagation du VIH/SIDA, maîtriser le paludisme et d'autres grandes endémies en inversant leur tendance d'ici 2015 ;
- assurer un environnement durable en réduisant de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable ;

- améliorer sensiblement l'habitat en intégrant les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle de la déperdition environnementale d'ici 2015 ;
- mettre en place un partenariat pour le développement des technologies de l'information et de la communication, pour l'application des politiques et des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile d'ici 2015.

Afin de réduire l'impact du VIH/SIDA sur les différents secteurs de développement étudiés, cette question a été abordée de façon particulière dans chacun des axes stratégiques.

La stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement s'appuie sur trois axes :

Axe 1 : consolidation de la paix, de la sécurité et la gouvernance;

Axe 2 : promotion d'une croissance forte, durable et équitable ;

Axe 3 : promotion des droits, du développement humain durable et amélioration des conditions de vie.

3.1. Axe 1 : Consolidation de la paix, de la sécurité et de la gouvernance

La lutte contre la pauvreté et pour le développement du pays requiert avant tout une paix durable et une bonne gouvernance. Cet axe concerne les points suivants : la paix et la gouvernance.

3.1.1. Consolidation de la Paix et sécurité

Le Congo sort d'une décennie d'instabilité politique marquée par trois guerres civiles qui ont eu des effets négatifs sur le plan social et économique. Dans ce contexte, la réussite de la stratégie de réduction de la pauvreté nécessitera une consolidation de la paix et de la sécurité.

A cet effet, l'objectif général est de consolider le climat général de quiétude des populations.

Les stratégies suivantes sont envisagées : (i) le renforcement de la sécurité de proximité; (ii) la mise en œuvre des mécanismes garantissant la paix; (iii) l'implication des populations dans la gestion de la sécurité de proximité, (iv) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA au sein de la force publique.

Les actions prioritaires ci-après sont retenues : (i) promouvoir la culture démocratique et de paix; (ii) mettre en place un mécanisme permettant à l'ensemble des citoyens de se prémunir contre les abus de la force publique; (iii) intensifier les actions en faveur de la paix dans le Pool ; (iv) éradiquer le phénomène des milices privées et des bandes armées ; (v) poursuivre le programme de DDR des ex-combattants ; (vi) mettre en œuvre un programme de prévention du VIH/SIDA et de prise en charge globale des personnes infectées et affectées.

<p>Encadré 6 : Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex- combattants et enfants soldats (DDR)</p>

Le programme DDR a pour objectif principal de consolider la paix. Ses objectifs spécifiques consistent à : (i) démobiliser les ex combattants et les enfants soldats et désarmer les ex combattants et les enfants soldats ; (ii) réinsérer socio économiquement les ex combattants et les enfants soldats.

Les actions réalisées dans le cadre du DDR avec l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), le PDR et le PNDDR sont : (i) désarmement (récupération et destruction des armes) ; (ii) réinsertion socioéconomique (incorporation de certains ex combattants soldats dans la force publique, création par les démobilisés des micro entreprises et des activités génératrices de revenus, formation technique et professionnelle des ex combattants et enfants soldats, placement des ex combattants dans les projets à haute intensité de main d'œuvre) ; (iii) réinsertion sociale (mobilisation sociale, consultations et soins psychothérapeutiques et médicaux et assistance aux ex combattants invalides).

Les actions non réalisées à ce jour portent sur les non exécution du DDR dans le Pool et en dehors de Brazzaville dans sa phase actuelle

Les axes d'intervention prioritaires pour l'avenir s'inscrivent dans (i) le raffermissement de la concertation ; (ii) la sécurisation des infrastructures d'entreposage d'armes de la force publique ; (iii) l'intensification de la sensibilisation de l'instruction civique des groupes cibles ; (iv) l'actualisation du cadre juridique sur la détention et la circulation des armes légères et (v) l'intensification de la lutte contre la drogue.

3.1.2. Amélioration de la gouvernance

La gouvernance en tant que facteur déterminant de la réduction de la pauvreté accuse dans le contexte congolais des graves défaillances. Aussi, le Gouvernement a-t-il mis en œuvre plusieurs réformes en vue d'accroître la pratique d'une bonne gouvernance.

L'objectif principal est de promouvoir la bonne gouvernance et accroître son efficacité.

a) Gouvernance politique

Les stratégies suivantes ont été retenues : (i) la promotion de la culture démocratique et de la culture de paix ; (ii) l'amélioration de la gouvernance des partis politiques et des associations ; (iii) l'instauration de la politique de quotas à l'égard des femmes pour toute nomination et sur les listes électorales ; (iv) le renforcement de l'institution « Médiateur de la République » ; (v) la garantie de la liberté et de l'indépendance des médias ; (vi) l'instauration d'une autorité en charge des questions de gouvernance.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) organiser les campagnes de sensibilisation sur les droits civils, économiques, sociaux et politiques ; (ii) organiser les campagnes de sensibilisation sur le rôle des parlementaires ; (iii) renforcer les capacités institutionnelles et humaines de la Médiation de la République ; (iv) appliquer la politique des quotas en faveur des femmes et d'autres couches marginalisées dans les fonctions administratives et électives ; (v) produire des kits de communication sur les droits civils et la culture démocratique ; (vi) instaurer le dialogue entre les pouvoirs publics, la société civile et les communautés à la base.

b) Gouvernance administrative

Les stratégies suivantes ont été retenues : (i) la création des conditions d'application de la disposition constitutionnelle sur la déclaration des biens et faire respecter l'obligation de rendre des comptes ; (ii) la garantie de la transparence dans la gestion des affaires publiques ; (iii) l'accélération du processus de décentralisation ; (iv) le renforcement des capacités statistiques du pays et la mise en œuvre du Système

Général de Diffusion des Données (SGDD) ; (v) la lutte contre la fraude et la corruption.

Les actions prioritaires proposées sont les suivantes : (i) adopter les lois anti-corruption ; (ii) restaurer l'autorité de l'Etat et la culture de la sanction; (iii) adopter le Programme Pluriannuel du Développement de la Statistique (PPDS) ; (iv) appliquer la loi 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique et des décrets n°2003-267 du 14 novembre 2003 portant fonctionnement des conseils de discipline et n° 327 du 19 décembre 2003 sur le code de conduite des agents publics.

c) Gouvernance des entreprises

Les stratégies suivantes ont été retenues : (i) l'amélioration du cadre légal et institutionnel des entreprises; (ii) le renforcement des capacités managériales et l'appui à l'entrepreneuriat; (iii) la promotion des entreprises de l'économie informelle et artisanale.

Les actions prioritaires proposées sont les suivantes : (i) définir une réglementation claire en matière de faillite; (ii) adopter une nouvelle loi cadre sur les PME/PMI, l'artisanat et l'industrie ; (iii) mettre en place des mécanismes de sanctions dans les entreprises ; (iv) renforcer les mécanismes de contrôle des contrats de travail et des déclarations des entreprises à la CNSS ; (v) renforcer les capacités institutionnelles des chambres consulaires.

d) Gouvernance macroéconomique et financière

La stratégie sur la gouvernance macroéconomique et financière concerne les finances publiques, les investissements publics, la transparence du secteur pétrolier et les financements extérieurs. L'objectif principal est de renforcer et rendre plus efficaces les procédures de préparation, d'exécution et de contrôle du budget.

1. Finances publiques

La stratégie retenue est l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Les actions prioritaires proposées sont les suivantes : (i) élaborer les textes d'application de la loi organique et procéder à la réforme structurelle et organisationnelle des services du budget, du trésor, du contrôle financier, de l'inspection générale des finances et du plan ; (ii) revoir le calendrier de préparation budgétaire en le fixant par un texte réglementaire ; (iii) mettre en œuvre la classification fonctionnelle, rationaliser et simplifier le circuit de la dépense ; (iv) créer un fichier de fournisseurs et adopter une mercuriale de prix ; (v) instaurer la comptabilité matière et patrimoniale des biens de l'Etat ; (vi) mettre en place un fichier unique Fonction Publique et budget (Solde) ; (vii) renforcer les capacités du personnel en informatique.

2. Investissements publics

La stratégie proposée est le renforcement du système de gestion des investissements publics.

Les actions prioritaires retenues sont les suivantes : (i) procéder au renforcement des capacités de la DGPD dans la coordination et la préparation du programme d'investissement public ; (ii) mettre en place des stratégies sectorielles et renforcer la programmation par objectif dans les principaux ministères sectoriels ; (iii) mettre en place des méthodes, procédures d'analyse et de choix des investissements publics ; (iv) procéder à l'informatisation et l'interconnexion de la DGPD dans la chaîne des finances publiques ; (v) développer le centre de formation de la DGPD et des ministères sectoriels ; (vi) mettre en place les procédures et les outils de suivi des investissements ; (vii) mettre en place un fonds d'étude et de préparation des projets.

3. Transparence du secteur pétrolier

La stratégie est l'amélioration de la transparence du secteur pétrolier.

Les actions prioritaires suivantes sont retenues : (i) poursuivre les audits de la SNPC et la certification des recettes pétrolières ; (ii) mettre en fonctionnement une banque des données sectorielle et un système moderne de gestion de l'information ; (iii) renforcer la cellule des hydrocarbures du Ministère de l'économie, des finances et du budget et de la Direction générale des hydrocarbures ; (iv) mettre en place les recommandations des études et travaux dans le cadre des déclencheurs PPTTE concernant la SNPC ; (v) mettre en œuvre l'initiative pour la transparence dans les Industries extractives (EITI) ; (vi) réaliser une étude stratégique sur le secteur pétrole.

4. Mobilisation des financements extérieurs

La stratégie est axée sur le renforcement du partenariat avec les bailleurs de fonds.

Les actions prioritaires retenues sont les suivantes : (i) définir un cadre de concertation Gouvernement - bailleurs de fonds ; (ii) favoriser la concertation entre bailleurs de fonds autour des objectifs du DSRP ; (iii) renforcer les capacités opérationnelles de la direction générale de la coordination des projets et programme en coopération ; (iv) réactualiser la réglementation sur la mobilisation d'emprunt.

Encadré 7 : Amélioration de la gestion des investissements publics

L'amélioration de la gestion des investissements publics est une nécessité. La situation actuelle ne permet pas d'avoir l'efficacité et la transparence souhaitable pour la gestion de crédits aussi importants. La période des trois années à venir doit permettre d'effectuer une réforme des procédures de gestion et d'améliorer les capacités humaines et techniques des intervenants. Quatre partenaires sont déjà positionnés pour apporter leur appui à ce processus : la Coopération française, la Banque Africaine de Développement, le Système des Nations Unies et la Banque mondiale.

Les actions prévues se feront selon quatre (4) axes : (i) une réforme des procédures et des outils ; (ii) une amélioration des ressources humaines ; (iii) une amélioration des moyens matériels ; (iv) la création d'un fonds d'études.

Des actions réalisées à travers les projets en cours (PAGE, FSP 2003-38, RESPEC) ont permis d'acquérir des moyens roulants et des équipements informatiques, d'aménager une salle de formation et de documentation au niveau de la DGPD, d'organiser des ateliers de formation. Plusieurs assistants techniques travaillent actuellement dans les services du MPATIEN.

L'essentiel des actions à mener dans les trois années à venir se présente comme suit :

Réforme des procédures et des outils

Une étude diagnostic du système de gestion des investissements publics sera préalablement faite, et des solutions dégagées permettront d'améliorer la qualité, l'efficacité et la lisibilité des investissements publics. Prévue en mars 2007, cette étude sera la première étape d'une action devant aboutir à l'adoption de nouvelles procédures en milieu d'année. Des outils de gestion informatique seront créés et mis en place pour permettre un suivi des projets d'investissements au niveau des ministères sectoriels et du MPATIEN.

Renforcement des capacités humaines

Des formations courtes seront réalisées sur les trois ans pour améliorer les capacités des agents des DEP des ministères sectoriels, et des agents du MPATIEN sur les sujets suivants : mise en place de stratégies sectorielles, programmation par objectifs, CDMT sectoriels, cycle de projet, analyse, programmation et suivi des investissements publics. Afin de mettre en place conjointement de nouvelles procédures et des outils nécessaires, des missions d'assistance technique de courte durée seront organisées dans les services des ministères sectoriels et du MPATIEN.

Amélioration des moyens matériels

La création et l'équipement d'une salle de formation des agents au niveau de la DGPD seront suivis de la connexion Internet de la DGPD au cours du premier trimestre 2007. Une étude sur l'harmonisation des réseaux internes du MPATIEN sera faite et un complément d'équipements informatiques sera apporté au premier semestre 2007. Il est prévu par ailleurs de connecter le MPATIEN au réseau du MEFB, pour permettre un suivi facilité et en temps réel des dépenses d'investissement via la « Chaîne de Dépenses ».

Mise en place d'un fonds d'études

L'étude permettant de définir les objectifs et le contenu du projet, d'en évaluer l'impact et le coût constitue un point essentiel dans l'amélioration de la gestion des investissements publics. La Banque mondiale interviendra à travers le PRCTG en apportant des crédits pour la mise en place d'un « fonds d'études » et un appui en assistance technique.

e) Décentralisation

L'objectif principal que le gouvernement s'est fixé est de créer les conditions optimales pour une participation des collectivités locales à la définition des politiques sectorielles, à la planification des programmes de réduction de la pauvreté qui les concernent ainsi que leur mise en œuvre.

Les stratégies envisagées sont les suivantes : (i) la mise en place des mécanismes, destinés à finaliser le cadre juridique et à renforcer les capacités des acteurs; (ii) l'organisation de la vie associative ; (iii) la mise en place des mécanismes devant permettre aux collectivités locales décentralisées de disposer des ressources nécessaires à leur développement ; (v) l'exploitation des possibilités de réalisation et d'amélioration du bien être des populations.

Les actions prioritaires retenues sont les suivantes : (i) prendre les textes d'application et renforcer les capacités de gestion des acteurs chargés de mettre en œuvre le processus de la décentralisation; (ii) diffuser et vulgariser les textes relatifs à la décentralisation; (iii) réformer la fiscalité locale en vue d'améliorer la capacité contributive au budget local; (iv) développer et mettre en place des programmes de formation; (v) débloquer les subventions de l'Etat aux collectivités locales et le transfert des ressources liées à la gestion des affaires locales ; (vi) mettre en place la fonction publique territoriale ; (vii) promouvoir les structures locales de gestion communautaire ; (viii) renforcer les capacités de gestion des acteurs chargés de mettre en œuvre le processus de la décentralisation ; (ix) évaluer périodiquement le processus de mise en œuvre de la décentralisation ; (x) mettre en place des structures de démocratie participative ; (xi) transférer les ressources liées à la gestion des affaires locales ;(xii) mettre en place et promouvoir des programmes de développement local ; (xiii) renforcer les capacités d'appui des initiatives locales.

Encadré 8 : Le processus de décentralisation

Les réformes mises en œuvre dans le cadre de la décentralisation ont pour objectif général de promouvoir le développement local par un transfert de responsabilités à des autorités élues. Les objectifs spécifiques qui y sont associés sont (i) promouvoir la démocratie locale (représentative et participative) ; (ii) mettre en place une administration de proximité ; (iii) créer des conditions d'émergence d'une administration orientée vers le développement en accroissant l'amélioration de l'offre des services sociaux de base ; (iv) déployer harmonieusement l'administration sur l'ensemble du territoire national.

A ce jour, les actions réalisées sont : (i) la mise en place d'un cadre institutionnel juridique des collectivités locales ; (ii) l'organisation des élections locales au suffrage universel direct le 30 juin 2002 ; (iii) l'installation des conseils élus dans six communes et onze départements depuis le 11 février 2003 ; (iv) la mise en place d'un régime financier des collectivités locales ; (v) l'organisation des séminaires sur la décentralisation ; (vi) l'élaboration et mise en œuvre progressive du Programme «Appui à la bonne gouvernance au Congo composante «gouvernance locale» par élaboration d'un manuel de formation pour élus locaux ; (vi) l'exécution de quelques programmes de développement local ; (vii) la construction et équipement des logements et bâtiments administratifs.

Les actions non réalisées portent sur : (i) l'adoption des textes d'application des lois sur la décentralisation ; (ii) la réforme de la fiscalité locale ; (iii) le transfert effectif des allocations budgétaires conséquentes ; (iv) la formation sur le comportement des fonctionnaires face aux attentes des usagers ; (v) la fonction publique territoriale ; (vi) la mise en place des organes de démocratie participative.

Les principaux axes d'intervention concernent (i) la participation à la prise de décision dans les affaires locales ; (ii) le développement durable ; (iii) la gouvernance locale.

f) Genre

L'objectif général du genre est d'améliorer le statut politique, juridique, socio-économique et culturel de la femme pour une participation équitable de la femme et de l'homme au processus de développement d'une part, et de relever le rapport Fille/garçon de 0,75% de 2005 à 0,83% en 2009 ; le pourcentage des sièges occupés par les femmes au parlement de 12% de 2005 à 21% en 2009 d'autre part. Par ailleurs, réduire la vulnérabilité au VIH/SIDA des filles et des femmes.

Les stratégies suivantes ont été retenues : (i) l'appui au renforcement du cadre institutionnel ; (ii) le renforcement des capacités des femmes en vue de leur autonomisation économique ; (iii) la création d'un environnement favorable à la promotion des droits de la femme et de la fille ; (iv) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA auprès des filles et des femmes.

Les actions prioritaires retenues sont les suivantes : (i) élaborer et mettre en œuvre la politique nationale genre ; (ii) renforcer les capacités des cadres des administrations et animateurs de la société civile en genre ; (iii) intégrer l'approche genre dans toutes les politiques, tous les programmes, projets et budgets des ministères ; (iv) appuyer les activités génératrices de revenus ; (v) améliorer l'accès des femmes au crédit et aux infrastructures sociales de base ; (vi) harmoniser les textes nationaux à l'encontre de la femme et la fille ; (vii) appliquer la convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard de la femme ; (viii) plaider et sensibiliser sur l'application des textes pour la promotion des droits de la femme et de la fille ; (ix) mettre en œuvre un programme de prévention du VIH/SIDA et de prise en charge globale des personnes infectées et affectées.

3.2. Axe 2 : Promotion d'une croissance forte, durable et équitable

La réalisation des OMD constitue d'autant plus un défi majeur pour les autorités congolaises que la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Ce défi exige des autorités la définition d'une stratégie de croissance soutenable à moyen et long terme au regard de ces OMD.

Cette stratégie doit tenir compte des ressources du pays et des erreurs du passé dans la gestion de ces ressources. Une de ces erreurs est la faible considération faite de la qualité des dépenses publiques, notamment des dépenses d'investissement.

Cette stratégie doit également tenir compte des tendances récentes (1995-2005) à savoir une croissance essentiellement tirée par la production et les exportations pétrolières, ce qui ne fait que renforcer l'hyperspécialisation pétrolière de l'économie, et par la consommation privée qui, du fait de cette hyperspécialisation, n'a pas d'incidence significative sur la réduction de la pauvreté.

Cette stratégie doit enfin permettre de tirer parti des atouts suivants dont dispose le Congo en matière de croissance : (i) abondance de ressources tirées du pétrole en période de boom pétrolier ; (ii) adhésion à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives ; (iii) forte dotation du pays en ressources naturelles autres que le pétrole (potentiel hydrographique, hydroélectrique, agricole, pastoral, halieutique, minier, forestier, sylvicole, etc.) ; (iv) taux de scolarisation et d'alphabétisation élevés ; (v) possibilités de remplacement des importations agro-alimentaires et manufacturières ; (vi) opportunités offertes par les marchés régional, continental et mondial et par le NEPAD.

a) Objectifs de la croissance au Congo

L'objectif général est de réaliser sur la période 2007-2015 une croissance forte, dont le rythme moyen sera au moins égal au double du taux de croissance démographique ; diversifiée, tirant sa source de plusieurs secteurs de l'économie ; et équitable, favorable à la réduction de la pauvreté.

Plus spécifiquement, il s'agit : (i) d'assurer pendant les neuf prochaines années un taux de croissance moyen d'au moins 6,5% sans fluctuations excessives ; (ii) de développer le secteur non pétrolier et de promouvoir la contribution des différentes composantes de celui-ci à la croissance ; (iii) de maximiser les effets positifs de la croissance sur la réduction de la pauvreté.

b) Stratégie pour une croissance soutenable

La réalisation d'une croissance forte et stable nécessite la mise en œuvre de quatre (4) stratégies à savoir :

(i) le choix de l'investissement public et de l'investissement privé non pétrolier comme principales sources de la croissance. Ces deux sources offrant la double possibilité d'augmenter la capacité d'absorption de l'économie et de réduire progressivement la dépendance vis-à-vis de la production et des exportations pétrolières ;

(ii) le maintien du taux d'investissement public (rapport du montant de l'investissement public au PIB) à un niveau permettant de réaliser, d'ici à 2015, un taux de croissance du PIB hors pétrole supérieur au taux de croissance du PIB pétrolier et tenant compte des limites liées à la capacité d'absorption de l'économie. Cette stratégie implique, d'une part, la détermination pour chaque exercice

budgétaire du taux optimal d'investissement et, d'autre part, l'accumulation pendant les périodes de conjoncture pétrolière favorable, d'actifs financiers susceptibles de soutenir le financement de l'investissement public et de la croissance sur une longue période ;

(iii) l'amélioration de l'affectation et de la gestion des investissements publics, la gestion des projets de développement devant faire l'objet d'une responsabilisation et d'une transparence accrues ;

(iv) la stimulation de l'investissement privé non pétrolier : il s'agit d'améliorer le climat des affaires qui passe elle-même par l'amélioration de la gouvernance, l'élargissement du secteur financier et l'amélioration de la transparence du régime commercial.

Le développement du secteur financier devra prendre en compte : (i) l'élargissement de l'accès aux services financiers et la baisse de leur coût grâce à l'adoption de nouveaux instruments financiers (micro crédit, guichet automatique bancaire) ; (ii) l'accroissement de la concurrence fondé sur une politique ouverte d'agrément des banques et la possibilité des établissements de micro finance d'établir une complémentarité avec les banques) ; (iii) l'assainissement du secteur des institutions non bancaires.

Il est indispensable de disposer d'un régime commercial transparent. A cet effet, entre autres les stratégies concernant le guichet unique maritime seront prises : (i) l'introduction du traitement des flux ; (ii) la simplification des formalités ; (iii) la mise en place d'un système électronique de gestion de flux d'informations ; (iv) la simplification, l'harmonisation et la rationalisation des textes, des procédures et des délais.

La diversification de la croissance et de l'économie nécessite la mise en œuvre des stratégies suivantes : (i) l'élaboration des politiques sectorielles efficaces ; (ii) l'amélioration de la productivité globale des facteurs et de la compétitivité par des investissements substantiels dans les infrastructures économiques, sociales et de recherche ; (iii) l'amélioration de l'efficacité dans la fourniture de services nécessaires au développement des autres secteurs (administration, justice, communication, télécommunications, eau, électricité) ; (iv) la mise en place d'un ensemble cohérent d'incitations susceptibles d'orienter l'investissement privé non pétrolier prioritairement vers l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sylviculture, l'industrie manufacturière ; ces incitations précisant ou complétant les dispositions contenues dans les chartes communautaire et nationale des investissements ; (v) l'élaboration et mise en œuvre de politiques spécifiques en faveur des micro entreprises du secteur informel et des établissements de micro finance.

La réalisation d'une croissance équitable et favorable à la réduction de la pauvreté passe par les stratégies suivantes : (i) la promotion d'une croissance régulière du PIB par habitant ; (ii) la promotion des activités à forte intensité de main-d'œuvre ; (iii) l'orientation prioritaire des dépenses de fonctionnement de l'Etat vers l'éducation, la formation, la santé, la protection sociale, l'habitat, l'hygiène et l'assainissement, l'accès à l'eau potable et l'électricité.

Encadré 9 : Le Guichet unique maritime

Dans un contexte marqué par une activité économique du pays fortement ralentie à cause des infrastructures en mauvais état ou insuffisante, aggravé par des lourdeurs administratives, il a été jugé nécessaire de mettre en place un Guichet unique maritime. En effet, l'étude réalisée en 2002 par le C.C.C sur le port de Pointe-Noire montre que pour un dossier, il faut en moyenne à : (i) l'importation (7 documents, 9 intervenants, 13 signatures et 18 jours) ; (ii) l'exportation (6 documents, 7 intervenants, 8 signatures et 11 jours).

Ce Guichet a pour objectif l'amélioration de la gestion des formalités administratives et commerciales afin d'assurer les rapports entre, d'une part, les professionnels et auxiliaires des professions de transport maritime avec les pouvoirs publics et, d'autre part, entre les professionnels et auxiliaires de professions de transport maritime avec leurs clients.

Les recettes du Guichet unique doivent provenir des cotisations des utilisateurs du Guichet, de la location de ses bureaux (activités annexes), d'une modique taxe par dossier traité et de l'utilisation des divers services rendus.

Actuellement, son comité de pilotage a été mis en place et les partenaires chargés de la gestion du guichet proviennent : (i) de la direction générale des Douanes et du Trésor ; (ii) de l'inspection sanitaire ; (iii) de la chambre de commerce, représentant les acteurs de l'économie ; (iv) du syndicat des transitaires ; (v) des banques. Il s'atèle à mettre en oeuvre cet instrument de facilitation et depuis lors, ce "guichet unique" des formalités administratives a permis de réduire tant soit peu, les tracasseries administratives et douanières au Port de Pointe-Noire.

Le Guichet unique vise à terme d'accélérer la création d'une "zone franche économique" capable d'impulser une dynamique aux activités propice à la croissance.

3.2.1. Transport

L'objectif général est d'améliorer les infrastructures et les services de transport et la shipping national. Par an, il s'agira de construire et de bitumer 166km de routes, de réhabiliter 576km de routes en terre et de réhabiliter 165km de routes bitumées. Dans le domaine ferroviaire, la réhabilitation concernera 60 kilomètres. Dans les secteurs fluvial et maritime, les aménagements de 50 kilomètres porteront sur les côtes et les cours d'eau.

Les stratégies sont les suivantes : (i) le désenclavement du pays ; (ii) l'implication des ONG, des entreprises et des communautés locales pour la réhabilitation et l'entretien des infrastructures de transport ; (iii) le développement des moyens de transports ; (iv) le développement et la stimulation de la croissance des bateaux battant pavillon national ; (v) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA auprès des opérateurs, des usagers et des communautés installées le long du corridor, dans les zones d'escale et les zones de transport stratégiques.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) diversifier les sources de financement ; (ii) élaborer les procédures de gestion des financements des structures de transport ; (iii) créer le partenariat entre les différents acteurs ; (iv) réhabiliter et construire les infrastructures de transport ; (v) entretenir régulièrement les infrastructures de transport ; (vi) responsabiliser les communautés locales dans la gestion des infrastructures de transport ; (vii) acquérir et réhabiliter les locomotives, les wagons, les bateaux, les véhicules et les avions ; (viii) promouvoir le développement du secteur privé ; (ix) renforcer la sécurité et la sûreté des différents modes de transport ; (x) utiliser rationnellement toutes les taxes pour les travaux d'infrastructures ; (xi) faciliter la taxation au niveau des armements nationaux ; (xii) assurer la surveillance maritime, lutter contre la pollution marine et l'érosion côtière ; (xiii) construire des délégations maritimes ; (xiv) former l'expertise nationale en matière de transport ; (xv) mettre en oeuvre un programme de prévention du VIH/SIDA et de prise en charge globale des personnes infectées et affectées.

Encadré 10 : le Fonds routier

L'objectif d'un fonds routier est de disposer de ressources pérennes et garanties pour pouvoir garantir l'entretien routier et honorer à temps les prestataires.

Le Plan national des transports (PNT) a prévu trois (3) guichets : (i) le guichet 1 dit de conservation du patrimoine ; (2) le guichet 2 dit de mise à niveau ;(iii) le guichet 3 dit de projets spécifiques.

Les ressources du Fonds routier proviennent des taxes, des redevances et d'autres ressources. Il s'agit de: (i) la Taxe sur la Consommation des Produits Pétroliers (TCPP), sorte de Taxe Sur les Hydrocarbures (TSH) amoindrie ; (ii) la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ; (iii) la Redevance d'Usage de la Route (RUR).

Seules les ressources du guichet 1 telle que la RUR doivent être pérennes et garanties. La RUR n'est pas une taxe ; c'est une redevance perçue à la pompe, payée par l'usager pour sa consommation de route. Pour respecter l'unicité de caisse, elle doit transiter par le Trésor puis rétrocedée au Fonds Routier au bout de quinze (15) jours au plus, délai maximum accordé au Trésor pour la constatation de la recette.

Si les trois (3) guichets ont été conservés, la RUR n'a cependant pas été instaurée.

Les ressources du Fonds routier sont constituées par les deux (2) principales recettes que sont: (i) la TVA sur les produits pétroliers (18,9%) ;(ii) les taxes forestières (à l'exportation, à la superficie).

D'autres recettes proviennent des taxes ci-après : le péage, l'amende, autorisation de transport, carte grise, permis de conduire,...).

Il sied de relever, au constat des prélèvements effectués, que les péages risquent de coûter plus qu'elles ne rapportent. Quant aux amendes, il vaut mieux qu'il n'y en ait pas. Les autorisations de transport, carte grise, permis de conduire,...sont des taxes plus ou moins symboliques en terme de montant.

D'autres sources de financements sont constituées par : (i) les dons et legs ; (ii) les appuis des Bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

Comme il n'y a pas de RUR, les risques de ne pas atteindre l'objectif sont très élevés. Le guichet 1 n'est pas alimenté de façon continue. Or l'entretien courant est permanent. De plus, on se propose de passer des contrats avec des obligations de résultats dont les paiements mensuels. Les opérateurs qui vont réaliser les travaux sont des PME dont la surface financière est faible et réduit leur capacité de pré financement.

A cause du retard de paiement de leurs prestations, des PME vont disparaître ; tandis que les prix unitaires des prochains appels d'offres vont substantiellement augmenter.

La rétrocession des fonds collectés par le Trésor ne se fait pas toujours de façon automatique, dans leur intégralité, et en respectant un délai maximum. Il est urgent de rechercher une solution pérenne et garantie. Pour le moment, il serait hasardeux de s'engager avec des prestataires au-delà des disponibilités probables.

Encadré 11 : Le Plan national des transports (PNT)

L'objectif global du PNT est de doter le Congo, dans une période de dix ans, d'un vecteur de transport fiable, en se référant aux réformes administratives et institutionnelles, au financement et à la gestion du secteur des transports, à l'entretien et à la réhabilitation des infrastructures. Le secteur des transports devrait rendre une qualité de service suffisante pour soutenir les efforts des autres secteurs de l'économie, la politique de lutte contre la pauvreté et sous-tendre l'aménagement de l'ensemble du territoire.

Le PNT est l'outil principal de mise en oeuvre de la déclaration de politique sectorielle de transport (DPST). Il comprend en priorité : la définition d'un programme d'intervention effectif et cohérent ; l'identification des investissements et des mesures de réhabilitation et d'entretiens prioritaires par phase de 5 ans.

Sur 15 ans, le PNT a estimé à près de 1.770 Milliards FCFA le coût total des projets, réparti comme suit : projets fluviaux (107 Milliards FCFA), projets Ferroviaires (130 Milliards FCFA), projets Maritimes (98 Milliards FCFA), projets Aériens (127 Milliards FCFA), projets routiers (1176 Milliards FCFA). L'ensemble de l'entretien routier a été estimé à 157 Milliards FCFA. Soit une moyenne totale de 196 Milliards FCFA par an sur l'ensemble du PNT.

La proposition de programmation préconisée par le PNT, comprend entre autres, les grandes options de la politique nationale déterminant les orientations du plan ; les investissements physiques préconisés et les mesures adoptées pour l'entretien des infrastructures ; les mesures institutionnelles proposées ainsi que la démarche stratégique et financière pour répondre aux ambitions nationales de financement.

La relance des travaux préparatoires prendra en compte les principales observations provenant de l'Assemblée nationale, à savoir : (i) la cohérence et la rationalité entre le SNAT et le PNT, dans la mesure où le premier qui n'a pas précédé le second, avait été anticipé par un autre consultant ; (ii) les Routes nationales N1 et N2 , objet de l'axe Ouesso – Brazzaville - Pointe-Noire et leur prolongement sur La Likouala devaient être revues dans le cadre de l'harmonisation du réseau routier retenu; (ii) au-delà du dragage, ouvrir vers la Likouala , voie Djondo-Epéna ; (iii) la situation et le statut de LINACONGO ou sa disparition éventuelle, consécutivement au projet Air CEMAC restent indéfinis surtout avec les initiatives des compagnies aériennes sous-régionales (CAM-Air , Air Gabon , Tumaï-Air Tchad) ; Envisager la création d'une nouvelle compagnie

aérienne à la place de LINACONGO ; (iv) la mise en place d'un Guichet unique et d'une zone franche ainsi que la rentabilisation de certains ports secondaires dont Tokou, Makoua, Pikounda, Itoumbi, etc ; (v) la mise en Concession du CFCO suivant les accords Gouvernement / UE; (vi) la mise en œuvre du PNT et le rôle de pays de transit ; (vii) l'élaboration et la promulgation de la loi-programme des investissements.

Les principaux axes du PNT à exploiter comprennent entre autres : (i) la tenue de la commission d'élaboration du PNT pour procéder aux derniers amendements et passer à la mise en place de la Commission de suivi de la mise en oeuvre du PNT ; (ii) la convocation de la table ronde des bailleurs de fonds sur le financement du PNT, hors Port Autonome de Pointe-Noire, dont l'Union Européenne est chef de file.

Commerce

L'objectif est d'assurer l'approvisionnement régulier en produits de première nécessité au niveau national et promouvoir les exportations des produits locaux au niveau international.

Les stratégies retenues sont les suivantes : (i) la promotion du commerce de détail et de proximité par les nationaux ; (ii) l'amélioration de la compétitivité internationale.

Les actions prioritaires sont : (i) identifier et organiser les circuits de distribution des produits de premières nécessité ; (ii) mettre en place des approches filières ; (iii) construire les marchés modernes dans les grands centres urbains et semis urbains ; (iv) créer un guichet unique d'import-export ; (v) harmoniser au niveau national les engagements commerciaux régionaux et multilatéraux CEMAC/CEAC/OMC ; (vi) construire un laboratoire de métrologie ; (vii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles en matière de négociations commerciales ; (viii) initier les mesures visant à réduire ou abolir les droits de douanes imposés aux intrants agricoles ; (ix) réaliser un programme d'appui institutionnel et opérationnel au développement des exportations non traditionnelles.

3.2.2. Energie

L'objectif principal est d'assurer l'accès à l'énergie à 37% de la population en 2009 contre les 27,7% de 2005.

Les stratégies sont les suivantes : (i) le renforcement des capacités de production et de distribution de l'énergie électrique ; (ii) la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) réhabiliter les infrastructures énergétiques; (ii) construire les centrales et microcentrales hydroélectriques ; (iii) assurer le fonctionnement régulier des équipements énergétiques ; (iv) vulgariser les sources d'énergies nouvelles et renouvelables notamment : l'énergie solaire, l'énergie éolienne, la biomasse et les microcentrales ; (v) renforcer les capacités humaines en matière d'énergie ; (vi) identifier le potentiel existant en énergie nouvelle et renouvelable ; (vii) développer les sources d'énergies nouvelles et renouvelables.

3.2.3. Communication et technologies de l'information et de la communication

L'objectif retenu par le gouvernement est d'assurer la couverture nationale en matière de communication et des TIC.

Les stratégies prévues sont ; (i) la mise en œuvre du plan de développement de la communication et des TIC ; (ii) le développement d'un partenariat entre l'Etat, les ONG et le Secteur Privé ; (iii) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA dans la population en général grâce à l'utilisation des TIC.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) créer trois nœuds Internet à Brazzaville, Pointe-Noire et Oyo ; (ii) équiper les chefs-lieux de Départements d'installations de réception du signal satellitaire et de diffusion en modulation de fréquences ; (iii) mettre en place dans chaque média audio visuel public une grille de programmes axée sur l'information, la formation et le divertissement; (iv) mettre en place des stations relais de radio et TV (Média de l'Etat) ; (v) Implanter les réseaux Internet dans les départements et districts ; (vi) installer les chaînes communautaires de proximité ; (vii) promouvoir la culture de lecture ; (viii) renforcer les capacités humaines ; (ix) mettre en œuvre un programme de prévention du VIH/SIDA.

3.2.4. Agriculture, élevage et pêche

Malgré d'énormes potentialités dans le domaine agricole, justifiée par la flore, la faune, la terre, les cours d'eaux, et le climat, le secteur rural congolais n'est pas développé. Ce contexte explique la faible production agricole et ne garantit pas la sécurité alimentaire des populations. Le secteur primaire (Agriculture, élevage, chasse et pêche) a contribué de 3,3 % à la formation du PIB en 2006 (Direction Générale de l'Economie).

L'objectif est d'augmenter la contribution de l'agriculture, élevage et pêche à 5,98 % du PIB en 2009. Il s'agit d'accroître la production agro-pastorale, halieutique afin d'assurer la sécurité alimentaire et réduire la vulnérabilité des agriculteurs, pêcheurs et éleveurs vis-à-vis du VIH/SIDA.

Les stratégies fixées sont : (i) le renforcement des capacités de production des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs ; (ii) la création des conditions propices à la production, au stockage, à la conservation, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles et de pêche ; (iii) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA dans les secteurs.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) promouvoir la mécanisation de l'agriculture ; (ii) former et encadrer les exploitants agricoles, les éleveurs et les pêcheurs ; (iii) appuyer le développement de l'aviculture et des petits ruminants ; (iv) vulgariser les semences et boutures améliorées et introduire de nouvelles variétés ; (v) développer de l'élevage bovin à travers le métayage ; (vi) renforcer les mouvements associatifs et coopératifs des populations ; (vii) promouvoir les établissements de micro crédits ; (viii) construire les infrastructures d'appui à l'agriculture à l'élevage et à la pêche maritime et continentale ; (ix) promouvoir les cultures de rente (café, cacao, coton,...) ; (x) rendre opérationnel le fonds de soutien à l'agriculture ; (xi) assurer un appui aux centres de recherche agronomique ; (xii) régler le domaine foncier ; (xiii) entretenir les pistes agricoles ; (xiv) renforcer

les capacités humaines ; (xv) mettre en œuvre un programme de prévention du VIH/SIDA et de prise en charge globale des personnes infectées et affectées.

3.2.5. Forêt

L'objectif principal est de faire contribuer plus efficacement le secteur à l'essor de l'économie nationale.

Les stratégies retenues sont: (i) la mise en œuvre des actions prioritaires du plan de convergence nationale dans le cadre d'un Programme Sectoriel Forêt/Environnement (PSFE) ; (ii) l'implication des populations dans la gestion durable et rationnelle des ressources forestières et fauniques ; (iii) la lutte contre l'exploitation frauduleuse et le commerce illégal des produits forestiers et fauniques ; (iv) le suivi dans l'élaboration et dans l'exécution des plans d'aménagement ; (v) la valorisation, transformation, commercialisation et promotion des produits forestiers ; (vi) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA chez les travailleurs du secteur et les populations environnantes.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) élaborer et mettre en œuvre le Programme Sectoriel Forêt/Environnement (PSFE) ; (ii) développer et mettre en œuvre des mécanismes de cogestion des ressources forestières et fauniques; (iii) renforcer les techniques de télédétection et des systèmes d'informations géographiques pour appuyer le contrôle de la législation forestière ; (iv) appuyer la mise en place des mécanismes de certification des concessions forestières et des modalités de contrôle ; (v) mettre en place des critères et indicateurs des aménagements forestiers nationaux ; (vi) élaborer un schéma directeur d'industrialisation de la filière bois ; (vii) prendre des mesures visant à favoriser la transformation des produits nationaux ; (viii) impliquer les nationaux dans la transformation de bois ; (ix) réaliser une analyse stratégique de l'ensemble des filières de formation ; (x) recycler et perfectionner les personnels en activité ; (xi) accélérer le processus de mise en place du corps paramilitaire et généralisation des Unités de Surveillance et de Lutte anti-braconnage (USLAB) ; (xii) renforcer les capacités humaines ; (xiii) mettre en œuvre un programme de prévention du VIH/SIDA et de prise en charge globale des personnes infectées et affectées.

3.2.6. Mines

L'objectif global du secteur est de développer l'activité minière en vue d'un développement durable et soutenu de notre pays.

Les stratégies suivantes ont été retenues : (i) la réhabilitation et l'équipement des infrastructures minières ; (ii) le renforcement des capacités opérationnelles de l'administration des mines ; (iii) la connaissance du sol et du sous-sol ; (iv) l'utilisation de l'Internet dans la gestion de l'information géologique et minière.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) développer l'expertise nationale par la formation, le recyclage et le perfectionnement ; (ii) Promouvoir de l'artisanat minier ; (iii) mettre en place et équiper la police minière ; (iv) réhabiliter et équiper le laboratoire d'analyse ; (v) élaborer un schéma directeur du secteur des mines ; (vi) organiser les filières des substances minérales précieuses (or et diamant) ;

3.2.7. Pétrole

L'objectif principal est d'améliorer la gestion du secteur pétrolier afin d'optimiser l'utilisation des revenus pour les autres secteurs.

Les stratégies suivantes ont été retenues : (i) la valorisation optimale du brut revenant à l'Etat; (ii) le renforcement des capacités institutionnelles et de l'expertise nationale; (iii) l'élaboration des textes d'application concernant la loi sur la sous traitance.

Les actions prioritaires envisagées sont: (i) mettre en œuvre les recommandations issues des audits, des analyses et des études réalisées dans les secteurs des hydrocarbures; (ii) assurer l'approvisionnement efficace de l'ensemble du territoire national en produits pétroliers et spécialement en pétrole lampant ; (iii) mettre en place des dispositions fiscales dans les contrats pétroliers permettant la promotion de l'agriculture, du tourisme et de la PME ; (iv) mettre en place une politique de renforcement de l'expertise nationale ; (v) former les acteurs au niveau de la société civile et de la presse ; (vi) élaborer un programme de formation à moyen terme sur les bases des budgets de formation existant pour le renforcement opérationnel de la Direction générale des hydrocarbures et de la cellule hydrocarbure du MEFB ; (vii) renforcer la participation nationale ; (viii) renforcer la fiscalité du secteur.

3.2.8 Industrie

L'objectif principal visé dans ce secteur est de créer les conditions d'augmentation de la production industrielle et de contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie. Il s'agit d'augmenter la contribution de l'industrie à la formation du PIB de 3,2% en 2006 à 5,47% en 2009.

Les stratégies retenues sont les suivantes : (i) la promotion de l'utilisation des matières premières locales ; (ii) la mise en place d'un système d'appui approprié au développement industriel ; (iii) la mise à niveau des entreprises et promotion du positionnement des produits locaux sur les marchés intérieur et extérieur ; (iv) l'amélioration de l'environnement industriel ; (v) la promotion de la propriété industrielle ; (vi) la promotion de l'artisanat minier.

Les actions retenues sont les suivantes : (i) identifier le potentiel industriel ; (ii) promouvoir les opportunités d'investissement dans les domaines industriels prioritaires notamment l'agro alimentaire, le bois, l'industrie mécanique, métallique, métallurgique et électronique, et l'industrie chimique et dérivés du pétrole; (iii) mettre en place un programme intégré de relance industrielle avec l'ONUDI ; (iv) identifier/évaluer le système d'appui en matière de relance, de création et de développement des entreprises ; (v) prendre des mesures incitatives et de promotion des produits locaux sur les marchés national et d'exportation.

Encadré 12 : Mise en place de la stratégie industrielle

Le secteur industriel connaît tellement de contre performances que sa contribution au PIB n'a plus dépassée les 10% depuis les années 1970. La stratégie industrielle 2006 contenue dans le Plan Stratégique de Développement Industriel (PSDI) vient doter le secteur industriel d'une vision, d'un cadre instrumental pour soutenir le relèvement dudit secteur.

Cette stratégie vise à améliorer les performances du secteur en créant les conditions de relance et du développement des domaines industriels jugés prioritaires, à savoir : (i) l'industrie agroalimentaire, (ii) l'industrie du bois et des dérivés du bois, (iii) l'industrie chimique et des dérivés du pétrole, (iv) l'industrie des matériaux de construction et (v) l'industrie métallurgique, métallique, mécanique, électrique et électronique.

Dans l'optique de cette nouvelle vision, le PSDI vise comme objectifs de créer : i) un cadre institutionnel incitatif à l'investissement privé dans le secteur industriel, (ii) les conditions d'émergence d'une culture industrielle au niveau national, (iii) les conditions infrastructurelles incitatives à l'investissement privé dans le secteur industriel, (iv) les conditions favorables à l'augmentation de la production industrielle nationale, (v) les conditions d'émergence de l'initiative privée dans le secteur industriel.

Le projet de loi visant l'organisation et la promotion des activités industrielles en voie d'adoption, le schéma directeur de développement industriel en cours d'élaboration pour rendre opérationnel le plan et, le programme intégré de relance industrielle post-conflit signé avec l'ONUDI, sont les principaux instruments servant à la poursuite des objectifs susmentionnés.

Ainsi, le plan stratégique de développement industriel préconise l'amélioration du cadre global de gestion et de développement des activités industrielles, notamment à travers les axes d'intervention visant le renforcement : (i) des capacités productives des domaines prioritaires, (ii) des capacités de gestion et de promotion de la gouvernance industrielle, (iii) des mécanismes de financement et, (iv) du partenariat Etat/secteur privé/société civile/partenaires au développement.

Au cœur de ces axes d'intervention se trouvent les préoccupations liées à la mise à niveau des entreprises industrielles en vue de l'amélioration du positionnement de leurs produits sur les marchés national et international, d'une part et celles relatives à l'amélioration de la gouvernance industrielle, y compris l'adaptation des structures d'appui aux besoins des PMI, d'autre part.

3.2.9. Autres secteurs

a) Micro finance

Plusieurs objectifs, stratégies et actions sont retenus dans le secteur.

Objectif 1 : Avoir une meilleure connaissance du secteur

Stratégie: l'actualisation de la base de données du secteur

Les actions sont les suivantes : (i) approfondir l'analyse des données des études existantes ; (ii) examiner et adopter les termes de références proposés par les consultants après l'atelier de Microfinance au Congo ; (iii) poursuivre le processus du plan d'action de la Microfinance en réalisant les deux études retenues par le Groupe de Travail sur la Microfinance (GTM).

Objectif 2 : Améliorer les capacités managériales des acteurs des EMF

Stratégie : le développement et l'encadrement de la Microfinance

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) redynamiser le GTM ; (ii) vulgariser et faire appliquer les textes réglementaires ; (iii) renforcer les capacités des institutions de la Microfinance ; (iv) mettre en place un cadre comptable unique du secteur ; (v) renforcer le partenariat entre l'Etat et les EMF ; (vi) mettre en place un Comité de concertation pour la dynamisation du secteur ; (vii) mener des politiques d'incitation au profit des EMF desservant la zone rurale.

b) Secteur privé

L'objectif principal est de dynamiser le secteur et promouvoir l'investissement.

Les stratégies liées à cet objectif sont : (i) favoriser l'accès des PME et des artisans au financement ; (ii) créer un cadre institutionnel incitatif de l'émergence et d'épanouissement d'un véritable tissu des PME et d'entreprises artisanales ; (iii) susciter la création d'entreprises, petites, moyennes et artisanales innovantes, à fort potentiel d'exportation, capables de générer des emplois et des richesses ; (iv) améliorer l'offre des services d'appui aux entreprises, en faveur des PME et de l'artisanat ; (v) diversifier et améliorer la densification du tissu des PME et de l'artisanat.

Les actions prioritaires retenues sont : (i) adapter le système financier en faveur (aux spécificités) des PME et de l'artisanat ; (ii) mettre en place un cadre institutionnel incitatif en faveur des PME et de l'artisanat ; (iii) soutenir la création des PME innovante à fort potentiel d'exportation ; (iv) diversifier et densifier le tissu des PME et de l'artisanat ; (v) améliorer la capacité entrepreneuriale des congolais.

c) Emploi

L'objectif principal pour ce secteur est de promouvoir la création d'emploi et réduire le taux de chômage de 19,4% de 2005 à 15,52% en 2009.

Les stratégies envisagées sont : (i) la création d'emplois rémunérateurs et décents ; (ii) la création d'un cadre propice aux investissements privés ; (iii) promotion de l'entrepreneuriat coopératif et associatif.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) assurer une qualification professionnelle adéquate aux jeunes ; (ii) appuyer l'initiative privée en matière de création d'emplois ; (iii) promouvoir l'entrepreneuriat coopératif et associatif (renforcer les capacités des acteurs, des coopératives et des associations) ; (iv) organiser des ateliers d'initiation des jeunes à l'entrepreneuriat ; (v) appliquer la politique nationale coopérative et mettre en œuvre ses axes ; (vi) mettre en place une politique nationale de l'emploi.

d) Intégration sous régionale

L'intégration régionale représente l'une des stratégies les plus appropriées pour résoudre les problèmes de développement auxquels l'Afrique est confrontée étant donné les nombreuses insuffisances en termes de ressources et autres aspects économiques que rencontre chaque pays. La conjonction des efforts et un engagement politique dynamique en faveur de l'intégration peuvent contribuer à surmonter ces problèmes.

L'objectif principal est de renforcer les échanges intra régionaux, promouvoir et stimuler la croissance.

Les stratégies envisagées sont les suivantes : (i) le développement des infrastructures d'intérêt communautaire (routes d'intérêt sous-régional : autoroute, tec) ; (ii) la conquête des marchés sous régionaux par la mise en place des équipes de veille et intelligence économique permettant de connaître les produits, les habitudes de consommation, les réseaux de distribution, les concurrents et les normes ; (iii) la promotion des PME et PMI exportatrices sur le marché sous régional.

Les actions prioritaires retenues sont : (i) construire les routes transfrontalières ; (ii) coordonner les plans nationaux; (iii) développer les projets communs agro-industriels. (iv) promouvoir les PME et PMI exportatrices sur le marché sous régional ; (v) renforcer l'harmonisation et la coordination sous régionale en matière de développement des infrastructures énergétiques et touristiques ; (vii) développer des productions dont le pays bénéficie d'un avantage comparatif, (viii) renforcer la coordination des politiques nationales.

3.3. Axe 3: Promotion du développement humain durable et amélioration des conditions de vie

3.3.1. Education

a) Education de base

L'éducation de base concerne le préscolaire, le primaire et le secondaire premier cycle (collège). L'objectif général est de faciliter l'accès des populations à une éducation de qualité et de relever le Taux Net de Scolarisation de 72% en 2005 à 85% en 2009 ; le taux d'achèvement de 58% en 2005 à 80% en 2009 et le taux de transition secondaire de 67% en 2005 à 72% en 2009.

Les stratégies suivantes ont été retenues : (i) le renforcement des capacités du système et l'amélioration de l'offre de l'éducation ; (ii) le développement de la culture de l'évaluation ; (iii) la promotion du partenariat ; (iv) la réglementation de l'exercice privé de l'enseignement ; (v) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA auprès des enseignants, des élèves, des personnels et des partenaires de l'éducation.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) construire et réhabiliter les infrastructures scolaires ; (ii) recruter, former les personnels et revaloriser la condition enseignante ; (iii) informatiser la gestion du système ; (iv) restaurer les aides scolaires ; (v) appliquer effectivement les textes relatifs à la gratuité de l'éducation ; (vi) mettre en place le cadre institutionnel relatif à l'évaluation ; (vii) former les évaluateurs ; (viii) pratiquer l'évaluation ; (ix) mettre en place des accords de partenariat ; (x) valoriser l'expertise nationale ; (xi) élaborer un fichier géo référencié des établissements d'enseignement privé ; (xii) agréer les établissements ; (xiii) renforcer le partenariat public/privé ; (xiv) élaborer, harmoniser les textes réglementaires ; (xv) mettre en œuvre un programme de prévention du VIH/SIDA et de prise en charge globale des personnes infectées et affectées.

Encadré 13 : Le Projet d'appui à l'éducation de base (PRAEBASE) : des actions au service de l'éducation

Le PRAEBASE est un projet de soutien à l'éducation. Initié par le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, chargé de l'alphabétisation (MEPSA), ce projet a obtenu le soutien financier de la Banque Mondiale. Le projet porte sur la période 2005- 2008. Ses principaux objectifs sont : (i) l'amélioration et la gestion des ressources ; (ii) la qualité des services de l'éducation ; (iii) la réduction des inégalités dans l'offre d'éducation au niveau scolaire.

Pour atteindre ces objectifs, le PRAEBASE s'appuie sur quatre composantes : (i) le renforcement des capacités de planification en gestion, en planification de l'éducation et en formulation des politiques éducatives, (ii) la réhabilitation des infrastructures scolaires et la gestion communautaire des écoles, (iii) l'amélioration de la qualité de l'éducation et la rénovation pédagogique, (iv) l'appui à la jeunesse déscolarisée et à la scolarisation des enfants pygmées.

La première composante vise le renforcement des capacités du MEPSA et de ses directions départementales en vue d'une gestion décentralisée de l'enseignement primaire et secondaire. Cette composante envisage d'introduire dans le sous-secteur un certain nombre de réformes visant l'amélioration de l'allocation des ressources consacrées à l'éducation. Trois actions principales sont envisagées : (i) le renforcement de la planification du ministère afin de mettre en place un Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) au niveau central, départemental et local, (ii) le soutien aux directions départementales en vue de la gestion décentralisée de l'éducation avec l'élaboration des plans pour le renforcement des capacités à tous les niveaux de l'administration, (iii) l'amélioration des ressources humaines et la gestion du budget avec une assistance technique pour une révision et une reformulation des politiques de gestion du personnel.

La deuxième composante a un double objectif, à savoir : remettre en état et équiper des écoles. Ensuite, cette composante aide au renforcement des capacités des structures de gestion scolaire existantes, des organisations de proximité et des administrations locales.

La troisième composante ambitionne de consolider et d'étendre le programme de formation continue développé par le ministère avec l'aide de la coopération française à travers le projet « Appui à la réhabilitation de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation (AREPA) ». Quatre actions sont envisagées : (i) le programme de formation continue qui consiste à sélectionner et à former des formateurs dans tous les départements en vue de pérenniser les réseaux mis en place dans le cadre du projet AREPA, (ii) le soutien aux inspections pour améliorer l'action pédagogique dans les écoles, (iii) la fourniture des livres et autres manuels scolaires aux élèves et aux maîtres du primaire et du collège dans les trois matières de base (français, mathématiques, éducation morale et civique) et l'évaluation des acquis, (iv) le développement du programme de formation continue au faveur des enseignants avec le renouvellement des expertises et du savoir-faire pédagogique des cadres de l'éducation.

La quatrième composante est focalisée sur deux actions : (i) le soutien à la jeunesse déscolarisée dont l'objectif est d'expérimenter des activités pilotes conçues pour offrir des possibilités d'éducation et de formation dans un cadre structuré pour aider à l'insertion des jeunes déscolarisés âgés de 14 à 19 ans, (ii) soutien à la scolarisation des enfants pygmées afin de réaliser une évaluation des programmes mis en œuvre par l'UNICEF, l'UNESCO et l'IPHD pour améliorer la conception, l'efficacité et la cohérence générale de ces différents programmes.

b) Alphabétisation

L'objectif est d'augmenter le taux d'alphabétisation de 80,4 % en 2005 à 86,2 % en 2009.

Les stratégies retenues sont les suivantes : (i) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (ii) la sensibilisation sur les dangers de l'analphabétisme ; (iii) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA auprès des enseignants, des élèves et des personnels.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) construire, réhabiliter et équiper les centres d'alphabétisation ; (ii) former les encadreurs à l'andragogie ; (iii) organiser les campagnes d'alphabétisation ; (iv) mettre en œuvre un programme de prévention du VIH/SIDA et de prise en charge globale des personnes infectées et affectées.

c) Education spécialisée (Proposition)

L'éducation spécialisée concerne les personnes vivant avec handicap. L'objectif est d'assurer l'éducation et la formation de ces personnes.

Les stratégies suivantes ont été retenues : (i) le renforcement des capacités institutionnelles ; (ii) le développement du partenariat ; (iii) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA auprès des enseignants, des élèves, des personnels et des partenaires de l'éducation.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) réhabiliter, construire et équiper les centres d'éducation spécialisé ; (ii) former les éducateurs spécialisés ; (iii) promouvoir la formation des personnes avec handicap ; (iv) mettre en œuvre un

programme de prévention du VIH/SIDA et de prise en charge globale des personnes infectées et affectées.

d) Enseignement Technique et Professionnel

L'objectif principal du secteur est de former des ressources humaines qualifiées, utiles au développement socioéconomique.

Les stratégies liées à cet objectif sont : (i) le renforcement des capacités institutionnelles du système et l'amélioration de l'offre de formation ; (ii) le développement du partenariat ; (iii) la réglementation de l'exercice privé de l'enseignement ; (iv) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA auprès des enseignants, des élèves, des personnels et des partenaires de l'éducation.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) réhabiliter, construire et équiper les infrastructures scolaires et les centres d'apprentissage ; (ii) recruter, former les personnels et revaloriser la condition enseignante ; (iii) ouvrir les filières dans les domaines porteurs ; (iv) informatiser la gestion du système ; (v) restaurer des aides scolaires ; (vi) mettre en place des accords de partenariat ; (vii) valoriser l'expertise nationale ; (viii) financer la formation auprès des artisans ; (ix) sélectionner les créneaux porteurs ; (x) créer des certifications. ; (xi) élaborer un fichier géo référencé des établissements d'enseignement privé ; (xii) agréer les établissements ; (xiii) renforcer le partenariat public/privé ; (xiv) élaborer et harmoniser les textes réglementaires ; (xv) mettre en œuvre un programme de prévention du VIH/SIDA et de prise en charge globale des personnes infectées et affectées.

e) Enseignement supérieur

L'objectif principal de l'enseignement supérieur est de produire et de diffuser des connaissances scientifiques et technologiques de haut niveau, de former des cadres moyens et compétitifs, utiles au développement national, d'assurer un enseignement supérieur de qualité et d'utilité, de diffuser la culture,

Les stratégies suivantes ont été retenues : (i) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (ii) l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes performants ; (iii) la réglementation de l'exercice privé de l'enseignement ; (iv) le développement du partenariat ; (v) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA auprès des enseignants, des étudiants, des personnels et des partenaires de l'éducation.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) réhabiliter, construire et équiper les infrastructures universitaires ; (ii) recruter, former des personnels et revaloriser la fonction enseignante ; (iii) déconcentrer l'enseignement supérieur ; (iv) financer la recherche ; (v) informatiser la gestion du système ; (vi) réhabiliter les œuvres universitaires ; (vii) mettre en place des accords de partenariat ; (viii) valoriser l'expertise nationale ; (ix) élaborer un fichier géo référencé des établissements d'enseignement privé ; (x) agréer ces établissements ; (xi) renforcer le partenariat public/privé ; (xii) élaborer et harmoniser les textes réglementaires ; (xiii) mettre en

œuvre un programme de prévention du VIH/SIDA et de prise en charge globale des personnes infectées et affectées.

3.3.2 Recherche scientifique et innovation technique

L'objectif est produire des connaissances scientifiques et techniques d'utilité de haut niveau, diffuser l'information scientifique et technologique, développer les technologies endogènes.

Les stratégies sont les suivantes : (i) le renforcement des capacités institutionnelles des structures de recherche ; (ii) la mise en oeuvre d'une politique cohérente de la recherche ; (iii) le développement du partenariat.

Les actions prioritaires retenues sont les suivantes : (i) réhabiliter, construire et équiper des infrastructures de recherche ; (ii) recruter, former les chercheurs ; (iii) revaloriser le statut du chercheur ; (iv) appliquer la loi en matière de financement de la recherche ; (v) élaborer une politique cohérente de la recherche ; (vi) créer les instituts nationaux de recherche ; (vii) mettre en place des accords de partenariat ; (viii) valoriser l'expertise nationale.

3.3.3. Santé

Le Congo s'est doté d'une politique nationale de santé en élaborant un PNDS dont la mise en oeuvre devrait permettre d'améliorer de manière significative les conditions de vie des populations. Cependant, le développement de ce secteur est confronté à plusieurs contraintes, ce qui explique l'accès limité de la population aux services de santé.

L'objectif général du secteur est de faciliter l'accès des populations aux soins de santé de qualité par l'augmentation de taux de fréquentation de 48,97% en 2005 à 59,38% en 2009.

Encadré 14 : Le Plan national de développement sanitaire (PNDS)

La République du Congo a amorcé depuis le début de la décennie 90 l'amélioration de l'accès des populations aux services de santé. A cet effet, un Plan national de développement sanitaire (PNDS) a été adopté en 1992 et couvrait la période 1992-1996. Le plan 2006- 2010 s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de la Nouvelle Espérance (Programme du Gouvernement).

Le PNDS 2006 – 2010 vise à améliorer la performance du système de santé afin de réduire la charge de la morbidité et de la mortalité et de promouvoir la santé par le renforcement des soins et services au niveau des CSS, des hôpitaux généraux, des services d'appui spécialisés, des capacités institutionnelles et du partenariat

Plusieurs résultats sont attendus du programme, à savoir : (i) le développement des ressources humaines dans le domaine de la santé ; (ii) la mise en place d'un plan de riposte aux catastrophes et aux situations d'urgence ; (iii) le développement d'un programme de recherche en santé comprenant la recherche fondamentale orientée vers les programmes prioritaires (VIH/SIDA, Paludisme, Tuberculose...) et la recherche opérationnelle sur le système de santé ; (iv) l'amélioration de la couverture en CSI rationalisés de 21 à 80 % pour l'ensemble des CSS, conformément au plan de couverture sanitaire national ; (v) la dotation de chaque Département en au moins un hôpital de première référence rationalisé ; (vi) l'opérationnalité de la COMEG qui sous tend que les médicaments essentiels génériques et traditionnels améliorés sont disponibles, accessibles et rationnellement utilisés dans tous les hôpitaux de référence et tous les CSI ; (vii) la participation active de la population à la gestion de leur propre santé et au fonctionnement du système de santé dans son ensemble à travers les comités de santé, les associations des comités de santé, les comités de gestion et les comités de direction.

La réalisation du PNDS nécessite une mobilisation importante des fonds. En effet, pour conduire ce programme jusqu'à terme, il faudrait cent douze milliards six cent soixante sept millions quatre cent mille francs CFA (112.667.400.000 FCFA)

dont cent quatre milliards huit cent dix millions cinq cent mille francs CFA (104.810.500.000 FCFA) de dépenses en investissement.

Les stratégies suivantes ont été retenues : (i) le renforcement des Circonscriptions Socio Sanitaires pour l'amélioration de la qualité des soins et services ; (ii) le développement du système national d'information sanitaire et la réalisation des études et recherches.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) réhabiliter, construire et équiper les structures sanitaires ; (ii) former le personnel des hôpitaux de référence/maternités en **Soins Obstétricaux d'Urgence C.....** (SOUC) et Soins Obstétricaux d'Urgence de Base (SOUB) ; (iii) former de spécialistes et développer la recherche et de la médecine traditionnelle ; (iv) mettre en place des mécanismes de solidarité et créer les caisses maladies ; (v) sécuriser les produits de santé de la reproduction ; (vi) renforcer le SNIS et la surveillance épidémiologique ; (vii) réaliser des études et promouvoir la recherche.

3.3.4. SIDA

L'objectif principal est de renforcer la lutte contre le VIH/SIDA par la réduction du taux de prévalence du VIH/SIDA de 4,2% en 2005 à 3,36% en 2009.

Les stratégies retenues sont : (i) la prévention de la transmission du virus; (ii) l'amélioration de la prise en charge globale des malades; (iii) la surveillance épidémiologique. (iv) la prévention des IST.

Les actions prioritaires envisagées sont: (i) organiser les campagnes d'IEC/CCC sur le VIH SIDA; (ii) vulgariser et rendre accessibles les préservatifs; (iii) passer à l'échelle du conseil et dépistage volontaire ; (iv) assurer la prise en charge médicale, psychologique, sociale, juridique, économique, nutritionnelle; (v) intégrer le volet SIDA dans le système d'informations sanitaires national; (vi) renforcer la capacité d'étude épidémiologique sur le VIH et les infections sexuellement transmissibles (IST); (vii) Améliorer les diagnostics et les traitements; (viii) assurer la disponibilité des médicaments.

3.3.5. Enfance

L'objectif lié à la situation de l'enfant est de garantir le bien être complet des enfants par l'amélioration du taux de mortalité néonatale de 33 ‰ de 2005 à 26,4‰ en 2009 ; le taux de mortalité infantile de 75‰ de 2005 à 60‰ en 2015 ; le taux de mortalité infanto juvénile de 117‰ de 2005 à 93,6 ‰ en 2009.

Les stratégies suivantes ont été retenues : (i) la promotion et le plaidoyer sur les droits de l'enfant ; (ii) le renforcement de l'environnement propice au développement de l'enfant.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) sensibiliser et informer les populations sur les droits des enfants; (ii) réhabiliter et créer les centres d'accueil pour les enfants; (iii) créer les centres de métiers ; (iv) appuyer le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-enfants soldats; (v) renforcer les capacités des structures et du personnel d'encadrement; (vi) appuyer

les actions globales (vaccination, supplémentation en vitamines, déparasitage, enregistrement des naissances, distribution des moustiquaires imprégnées).

Encadré 15 : Cadre stratégique sur l'enfance vulnérable

I. VISION

Le ministère en charge de l'action sociale se propose de contribuer à l'édification d'un Congo solidaire où l'ensemble des citoyens y compris les enfants, jouit des fruits de la croissance, en même temps qu'ils participent à sa constitution et où les enfants vulnérables doivent retrouver une place dans une société juste, équitable et conviviale.

II. MISSION

Promouvoir l'autonomie des populations en difficulté en vue de leur intégration au processus de développement.

III. PRIORITES

- Lutter contre toutes les formes de violences faites à l'endroit des enfants (abandon des enfants, exploitation, trafics de toutes sortes, enrôlement dans les forces armées, prostitution) ;
- Lutter contre la discrimination sous toutes ses formes ;
- Eliminer les pires formes de travail des enfants ;
- Garantir que tous les enfants reçoivent l'attention voulue dans un environnement familial.

IV. AXES STRATEGIQUES D' ACTIONS

- Prévention des situations de vulnérabilité
- Promotion économique et sociale des familles.
- Promotion de la solidarité en faveur de l'enfance vulnérable
- Elaboration, la révision, la promotion et/ou l'application des textes en vigueur relative à l'enfance ainsi que l'appui au cadre juridique ;
- Renforcement/l'extension des structures d'intervention tant publiques que privées ;
- Promotion du partenariat ;
- Mise en place et développement d'une banque de données et de connaissances sur l'enfance vulnérable ;
- Mobilisation des ressources ;
- Développement d'un plaidoyer auprès des bailleurs de fonds.

V. ACTIVITES REALISEES

DOMAINE DE LA PROTECTION DE LA DIGNITE DE L'ENFANT

- Etude sur l'évaluation de la justice des mineurs;
- Réhabilitation du quartier des mineurs à la maison d'arrêt de Brazzaville;
- Elaboration du code de protection de l'enfant au Congo;
- Plaidoyer soutenu pour la reconnaissance, la facilitation des procédures et la responsabilisation des services d'état civil pour l'enregistrement des naissances.

PROTECTION DES ORPHELINS ET ENFANTS VULNERABLES

- Paquet d'activités consolidé (appui à la scolarité, à l'apprentissage, à l'alimentation, à la santé,
- Prise en charge psychologique et soutien aux activités génératrices de revenus des familles;
- Mise à l'échelle du projet des orphelins et autres enfants vulnérables;
- Adoption d'une stratégie nationale sur l'enfance vulnérable;
- Appui à la mise en place d'un réseau d'ONG d'intervenant des enfants de la rue;
- Paquet de service (appui à la scolarité, à l'apprentissage, à l'alimentation, à la santé, prise en charge psychologique et soutien aux activités génératrices de revenus des familles;

REHABILITATION DES VICTIMES DE VIOLENCES

- Renforcement des capacités nationales de préparation et de réponse aux situations d'urgence (formation de 361 personnels et prise en charge de 4384 victimes) ;
- Constitution d'une équipe nationale en trauma counselling, et mise en place de 85 cellules d'écoute en milieu religieux, scolaire et communautaire;
- Soumission et présentation du rapport initial de pays sur la CDE (2006);
- Ratification de la charte africaine des droits et du bien être de l'enfant (2006);
- Expérimentation de l'observatoire des violences ;
- Etudes réalisées sur l'exploitation sexuelle, la traite des enfants, l'adoption, la situation des orphelinats au Congo, la violence à l'école.

3.3.6. Eau potable et assainissement

L'objectif principal est garantir à l'accès des populations à :

- l'eau potable en relevant le pourcentage des ménages raccordés au réseau d'eau à domicile de 26,5% de 2005 à 45,9% en 2009 ;
- l'hygiène en améliorant le pourcentage des ménages occupant des logements dont la toiture est en matériaux durables de 84,1% en 2005 à 90,5% en 2009 ;
- services d'assainissement adéquats par l'augmentation de la proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement de 89,80% en 2005 à 93,9% de 2009.

La stratégie principale liée est la mise en place des programmes de développement des infrastructures, des systèmes d'approvisionnement en eau potable et des services d'assainissement adéquats.

Les actions prioritaires retenues sont les suivantes : (i) réhabiliter et construire des infrastructures du système d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et urbain ; (ii) réhabiliter et construire des infrastructures d'assainissement en milieu rural et urbain ;(iii) réhabiliter et construire des laboratoires de contrôle de la qualité de l'eau; (iv) promouvoir l'information, l'éducation et la communication; (v) assurer le fonctionnement réguliers des équipements; (vi) renforcer les capacités humaines en matière d'eau; (vii) vulgariser les moyens de captage, de traitement et de conservation de l'eau; (viii) aménager les puits et sources d'eau; (ix) installer des forages ; (ix) renforcer la réglementation en établissant des normes relatives à la qualité de la vie.

Encadré 16 : Les mesures entreprises dans le secteur de l'eau potable

Les objectifs annoncés en décembre 2005 par le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique en matière d'approvisionnement en eau potable sont les suivants : (i) desservir en eau potable tous les chefs lieux des départements (12) ; (ii) amener le taux de couverture à 90% en milieu urbain à l'horizon 2015 ; (iii) amener le taux de couverture à 75% en milieu rural à l'horizon 2015 ; (iv) desservir en eau potable tous les chefs lieux de district (86 localités) ; (v) desservir en eau potable tous les centres urbains ayant une population supérieure à 5000 hab.

En marge de ces objectifs, le Congo a adopté en décembre 2005 une feuille de route destinée à promouvoir une gestion intégrée de ses ressources en eau.

3.3.7. Protection sociale

L'objectif principal est d'améliorer les conditions de vie et la prise en charge des personnes vulnérables et des groupes minoritaires.

Les stratégies sont les suivantes : (i) la redynamisation de la politique de protection sociale ; (ii) la promotion d'un partenariat entre l'Etat, les ONG, les églises, et le secteur privé pour la prise en charge des personnes vulnérables.

Les actions prioritaires retenues sont les suivantes : (i) élaborer et mettre en œuvre d'une législation protectrice des personnes vulnérables ; (ii) construire et équiper des établissements adaptés pour l'accueil et/ou l'hébergement, l'encadrement et la prise en charge des personnes vulnérables ; (iii) élaborer et appliquer un cadre légal et réglementaire de partenariat ; (iv) faire le plaidoyer pour la promotion des droits et l'application des textes en faveur des groupes vulnérables ; (v) élaborer et mettre en œuvre la politique de promotion des groupes minoritaires.

3.3.8. Habitat

L'objectif général est de promouvoir la construction des logements sociaux par l'augmentation du pourcentage des ménages propriétaires de leur logement de 59% en 2005 à 65,4% en 2009.

Les stratégies suivantes ont été retenues : (i) l'élaboration d'une nouvelle législation foncière reconnaissant la propriété privée coutumière et moderne et définissant le cadre général de l'appropriation foncière sur le plan national ; (ii) la mise en place d'un système fiable et durable de financement de l'habitat, en vue d'augmenter la production de logements ; (iii) l'élaboration d'une nouvelle législation de l'aménagement et de l'urbanisme ; (iv) l'institution d'une aide publique au logement en faveur des ménages à revenus modestes ; (v) restructuration et assainissement des quartiers insalubres en milieu urbain et périurbain ; (vi) la mise en place des mécanismes de solvabilisation des ménages et de sécurisation des investissements des promoteurs immobiliers.

Les actions prioritaires sont les suivantes : (i) promouvoir et produire les matériaux locaux de construction ; (ii) exécuter les programmes de construction de logements sociaux en s'appuyant sur le secteur privé ; (iii) créer une Banque de l'habitat ; (iv) créer un fonds national de l'habitat ; (v) redynamiser la SOPROGI ; (vi) élaborer une politique cohérente du logement social ; (vii) vulgarisation de la réforme foncière.

3.3.9. Environnement

L'objectif principal est de garantir la protection du patrimoine naturel et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Les stratégies suivantes ont été retenues : (i) la mise en œuvre du programme d'éducation, de formation et de sensibilisation ; (ii) la mise en œuvre du programme de renforcement du cadre institutionnel ; (iii) la mise en œuvre du programme de recherche sur l'environnement ; (iv) la mise en œuvre du programme de l'environnement et de développement ; (v) la mise en œuvre du programme d'urbanisation et environnement.

Les actions prioritaires retenues sont les suivantes : (i) organiser la campagne nationale de sensibilisation sur les questions environnementales ; (ii) renforcer les capacités des administrations en charge des questions environnementales ; (iii) publier les bulletins d'information, et réaliser la production radiophonique et télévisée ; (iv) appuyer les actions participatives sur les problèmes d'environnement urbain ; (v) introduire l'éducation relative à l'environnement dans le système éducatif ; (vi) harmoniser le cadre juridique de l'environnement ; (vii) créer des laboratoires antipollution ; (viii) mettre en place l'agence pour la protection de l'environnement (ANPE) ; (ix) mettre en place un centre de recherche de gestion intégrée des zones côtières du littoral congolais ; (x) renforcer le système d'information géographique (SIG) et de suivi ; (xi) créer un centre de documentation sur l'environnement ; (xii) faire la recherche sur l'agroforesterie et gérer l'information environnementale ; (xiii) améliorer les jachères ; (xiv) comprendre et maîtriser l'érosion côtière ; (xv) définir les normes sur l'environnement ; (xvi) étudier les écosystèmes de la zone nord ; (xvii) normaliser le contrôle de qualité ; (xviii) lutter contre les inondations à Mossaka,

Makotipoko, Ouesso, et dans les quartiers périurbains de Brazzaville ; (xix) élaborer un plan national d'utilisation des terres; (xx) ramasser et traiter les ordures ménagères en milieu urbain ; (xxi) stabiliser les ravins en milieu urbain ; (xxii) appuyer la valorisation des bas fonds forestiers périurbains ; (xxiii) aménager les zones à risque d'érosion et inondation.

3.3.13 Pauvreté urbaine et pauvreté rurale

a) Pauvreté urbaine

L'objectif principal pour atténuer le niveau de pauvreté urbaine est de transformer ce milieu pour en faire un lieu de grande vitalité, de créativité, d'innovation où seront déployées des activités de création de richesses.

A cet effet, les stratégies retenues par le Gouvernement sont : (i) la maîtrise du développement urbain et le rééquilibrage de la distribution spatiale de l'urbanisation; (ii) la garantie de la sécurité foncière et domaniale ; (iii) l'amélioration de la qualité de vie ; (iv) la mise en place des mécanismes de financement du développement humain ; (v) l'élaboration des plans de mise en valeur des zones périurbaines ; (vi) la garantie de la sécurité alimentaire ; (vii) la promotion de la dynamique communautaire.

Les actions envisagées sont : (i) réhabiliter et équiper les structures scolaires et sanitaires ; (ii) réhabiliter et étendre les VRD ; (iii) construire les logements décents ; améliorer les infrastructures de base ; (iv) créer les centres de réinsertion sociale ; (v) lutter contre la délinquance et les violences ; (vi) appuyer les communautés dans la mise en place des organisations et structures de développement ; (vii) appuyer les initiatives des communautés à la base.

b) Pauvreté rurale

L'objectif principal pour réduire le niveau de pauvreté rurale est de créer un environnement propice au développement durable du milieu rural qui permet d'assurer le bien-être des populations.

Dans cette perspective, les stratégies sont : (i) la revitalisation du tissu villageois ; (ii) l'amélioration de la qualité de la vie ; (iii) la création d'un environnement favorable à la création de l'entreprise et la valorisation des potentialités économiques et des ressources humaines ; (iv) la mise en place des mécanismes de financement du développement humain ; (v) l'appui au développement de l'entrepreneuriat ; (vi) l'amélioration des circuits de commercialisation et de distribution des intrants et produits ; (vii) la promotion de la dynamique communautaire.

Les actions proposées sont les suivantes : (i) réhabiliter et équiper les structures scolaires et sanitaires ; (ii) accélérer le processus de décentralisation ; (iii) aménager et réhabiliter les réseaux de desserte, d'assainissement, des équipements de conservation et stockage ; (iv) développer les réseaux et circuits de collecte de l'épargne et crédit ; (v) appuyer les communautés dans la mise en place des organisations et structures de développement ; (vi) appuyer les initiatives des communautés à la base.

Chapitre 4 : Cadre macroéconomique et sectoriel (Mathias et Assaf)

L'évolution du PIB par tête au cours de la période 1970-2006 peut être divisée en trois sous périodes : 1970-1984, caractérisée par une croissance quasi-soutenue du PIB ; 1985-1999, au cours de laquelle le PIB par habitant a enregistré une baisse drastique ; et 2000-2006, marquée par une reprise de la croissance du PIB par tête. Malgré cette reprise, les niveaux du PIB réel par habitant sont demeurés en deçà des niveaux observés à la fin de la première sous période. A titre d'illustration, le niveau du PIB par habitant en 2003 était inférieur de 75% à celui atteint en 1984..

Tableau 5 : Quelques indicateurs de croissance, 1980-2006

	1980-84	1985-89	1990-94	1995-99	2000-06
PIB par habitant (en dollar US de 1995)	982	979	883	796	1 326,3
Croissance du PIB réel	14,3	-0,7	-0,1	1,7	4,9
- Pétrolier	12,5	9,3	3,8	9,1	0,2
- Non pétrolier	14,9	-3,3	-1,7	-2,8	8,5

Sources : Autorités congolaise, BEAC et estimations des services du FMI.

4.1. Evolution de l'activité économique entre 1970 et 1984

Au cours de cette période, le PIB réel par habitant a quasiment doublé. Cette croissance s'explique par la forte expansion du secteur non pétrolier et également par la progression du secteur pétrolier en liaison notamment avec l'augmentation des cours mondiaux de pétrole. En effet, les prix mondiaux de pétrole sont passés d'une moyenne annuelle de 17 dollars par baril au cours de la période 1975-1979 à environ 33 dollars le baril au cours de la première moitié des années 80. En relation avec la croissance des revenus pétroliers, l'investissement public s'est accru de 2% du PIB entre 1970-1974 et 1975-1979. Un poids important a été accordé aux dépenses d'éducation, et l'emploi était virtuellement garanti pour le nombre élevé de diplômés de l'enseignement supérieur qui était systématiquement recrutés à la fonction publique et dans les entreprises d'Etat. Cette situation a entraîné un sureffectif au niveau de l'encadrement à la fonction publique et dans les entreprises publiques.

Par ailleurs, les autorités congolaises ont adopté en 1981 un ambitieux programme économique et social, qui était basé sur une politique fiscale expansionniste. Au cours de cette période, l'investissement public a progressé à un taux annuel moyen de 15% entre la deuxième moitié de la décennie 70 et la première moitié des années 80.

Bien que les dépenses courantes aient été contenues, les déséquilibres budgétaires, qui se sont aggravés au cours de la deuxième moitié des années 70 ont continué à se détériorer au cours de la première moitié des années 80. En outre, le niveau de l'endettement extérieur destiné à financer les projets d'investissement s'est fortement accru au cours de la décennie 70 et de la première moitié des années 80. Cette tendance s'est poursuivie au cours de la seconde moitié des années 80. En effet, le

le poids de la dette extérieure est passé en moyenne de 89,6 % du PIB entre 1980-84 à 176,6 % du PIB entre 1985-89.

4.2. Evolution de l'activité économique entre 1985 et 1999

Cette période est caractérisée par un essor important du secteur public qui a résulté du boom pétrolier du début des années 80 et qui s'est traduit par un accroissement significatif des effectifs dans la fonction publique et les entreprises d'Etat.

Cette période a été également marquée par l'effondrement à partir de 1986 des cours mondiaux des matières premières notamment le pétrole. En effet, les prix mondiaux de pétrole ont atteint en moyenne 18,5 dollars au cours de la période 1985-89 contre environ 33 dollars au cours de la période 1980-84. Suite à la forte baisse des revenus pétroliers, le Gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures d'ajustement interne et a signé un programme avec le FMI au titre de l'accord de confirmation pour une période de 20 mois.

Toutefois, la réaction des autorités en terme de politique économique pour corriger les effets résultant du choc négatif sur les termes de l'échange du milieu des années 80 a été très faible et limitée. Notamment, la baisse des dépenses d'investissements publics n'a pas été significative et les réformes structurelles nécessaires n'ont pas effectivement été mises en œuvre. En conséquence, l'activité économique au cours de cette période a stagné. D'une part, le poids du secteur public ainsi que les déséquilibres externes se sont aggravés et, d'autre part, l'encours et le service de la dette publique extérieure ont rapidement atteint des niveaux insoutenables.

La conjugaison de ces facteurs n'a plus permis l'exécution normale du service de la dette d'où l'accumulation très importante des arriérés (intérieurs et extérieurs). Cette situation a conduit le Congo à son premier passage au Club de Paris en juillet 1986. Le franc CFA a été surévalué au début des années 90, en liaison avec la détérioration continue des termes de l'échange entre 1980-84 et 1990-94, même si les taux de change effectifs réels sont demeurés quasiment inchangés.

Au regard de l'ampleur des déséquilibres économiques et financiers observés à la fin des années 80 et au début des années 90, (aggravation de la crise d'endettement, crise du système bancaire ...), il était devenu très clair qu'à partir de l'année 1993 les stratégies basées uniquement sur les ajustements internes étaient insuffisantes pour restaurer la compétitivité externe. La stratégie d'ajustement interne a été complétée par la dévaluation de 50 % du franc CFA au cours du mois de janvier 1994 pour restaurer la compétitivité extérieure et booster les exportations.

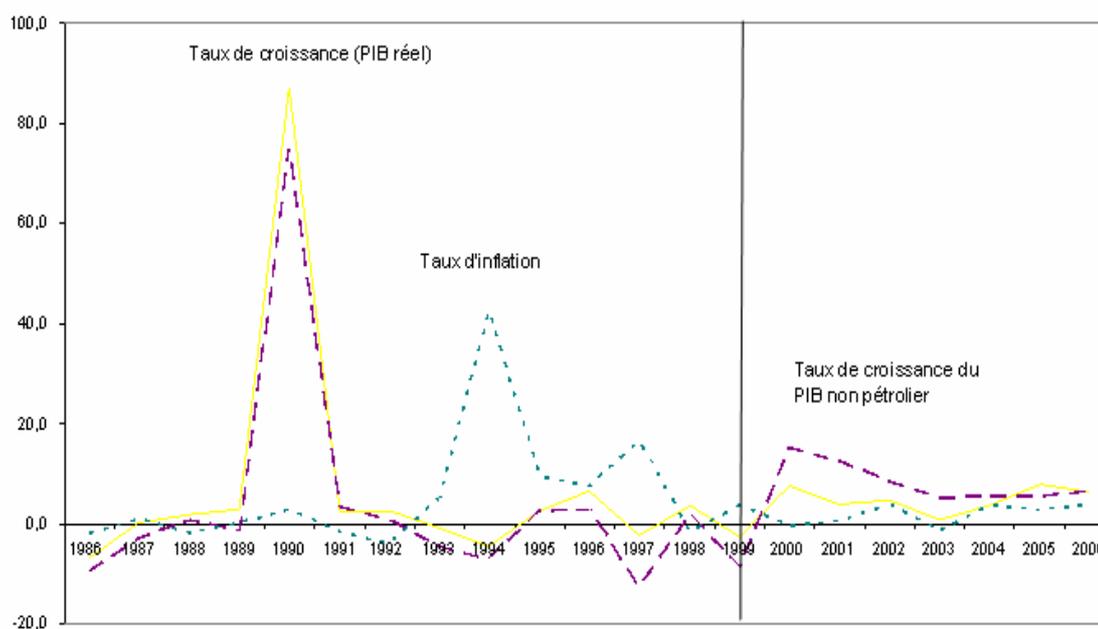
Les différents programmes signés avec le FMI au cours de cette période (accord de confirmation en 1994, programme au titre de la FASR en 1996 et programme post-conflit en 1998) n'ont pas été conduits à terme à cause de l'instabilité politique, des faiblesses au niveau de la discipline fiscale et des insuffisances relevées dans la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment dans le secteur pétrolier.

4.3. Analyse de l'évolution récente de l'économie congolaise (2000 – 2006)

Les progrès dans la restructuration du système bancaire, le renforcement de la confiance des opérateurs économiques avec la normalisation progressive de la situation sociopolitique d'une part, et d'autre part, la nette amélioration des termes de l'échange avec notamment le rebond des cours mondiaux de pétrole, ont permis à l'économie nationale de renouer avec des taux de croissance, des excédents budgétaires et extérieurs positifs. Par ailleurs, les indicateurs d'endettement se sont nettement améliorés.

Le taux de croissance réel de l'économie est passé de -2,7 % en 1999 à 7,6 % en 2000 et 6,1 % en 2006 (voir tableau en annexe). Le solde budgétaire global, base engagements hors dons est passé en moyenne de -10,9 % du PIB en 1986-99 à 5,2 % du PIB en 2000-06 ; le solde extérieur courant s'est également inscrit en hausse, s'établissant à 10,9 % en 2000-06 contre -21,1 % en 1986-99. Cette période a été également marquée par une forte amélioration des réserves de change qui sont passées en moyenne de 0,5 mois d'importations en 1986-99 à 3,3 mois d'importations en 2000-06.

Graphique 1 : Evolution des taux de croissance et d'inflation, 1986-2006



SOURCES : Equipe du CDMT

Pour l'année 2006, selon les estimations les plus récentes⁴, la situation macroéconomique du Congo a été caractérisée, d'une part, par une consolidation de la croissance économique, une accélération de l'indice des prix à la consommation, une nette amélioration des finances publiques, un redressement des comptes extérieurs et, d'autre part, par une consolidation de la situation monétaire.

¹ Estimations approuvées par le Comité Monétaire et Financier National du 09 février 2007.

Ces résultats s'expliquent, au plan externe, par une amélioration des termes de l'échange (+ 20,9 %) en relation avec la hausse des cours du pétrole brut, des bois tropicaux et du sucre, ainsi que le recul du dollar face à l'euro.

L'excédent extérieur courant a légèrement fléchi pour s'établir à 350,3 milliards (9,2% du PIB) contre 367,0 milliards (11,7 % du PIB) l'année d'avant.

Le solde du compte de capital et des opérations financières s'est amélioré, passant d'un déficit de 113,8 milliards en 2005 à un excédent de 38,6 milliards un an plus tard, du fait essentiellement d'une forte progression des investissements directs dans le secteur pétrolier notamment (+ 532,6 milliards contre 225,7 milliards en 2005) partiellement compensée par la hausse des sorties nettes de capitaux à long terme (-339,5 milliards contre - 201,6 milliards) et à court terme (- 207,0 milliards contre 188,3 milliards une année auparavant).

En définitive, l'excédent global de la balance des paiements s'est fortement accru en 2006 s'établissant à 371,7 milliards contre 270,8 milliards une année auparavant. Grâce au réaménagement de la dette extérieure de 140,3 milliards dans le cadre des allégements obtenus après la signature du programme au titre de la FRPC, au passage au Club de Paris le 16 décembre 2006 et l'accès au point de décision en mars 2006 dont 2,6 milliards de règlement d'arriérés extérieurs, le Congo a pu reconstituer ses réserves officielles pour un montant de 1 173,0 milliards.

Sur le plan interne, le Congo a enregistré une consolidation de la croissance économique en liaison notamment avec la progression de la production pétrolière, le dynamisme des activités du secteur non pétrolier. Ainsi, le Produit Intérieur Brut (PIB) en francs courants est passé de 3 142,6 milliards en 2005 à 3 815,7 milliards en 2006, dont 31,1 % pour le secteur non pétrolier. Le taux de croissance en termes réels s'est établi à 6,1 % contre 7,8 % l'année précédente, entraînant ainsi une hausse de 3,5 % du revenu réel par habitant. Sur la même période, l'indice des prix à la consommation a enregistré une hausse (4,0 % en moyenne annuelle contre 2,8 % en 2005).

S'agissant des finances publiques, les mesures structurelles entreprises ont visé à (i) éviter la tentation des dépenses pro cycliques ; (ii) poursuivre le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales intérieures par l'amélioration du rendement des administrations fiscales, la limitation des exonérations ; (iii) augmenter les allocations budgétaires en faveur des secteurs sociaux de l'éducation et de la santé afin d'élever les indicateurs sociaux du pays, tout en renforçant le contrôle sur la qualité des réalisations dans ces secteurs. Sur ce plan, la dernière mission du FMI² s'est toutefois inquiétée du niveau d'exécution, de la composition et de l'efficacité des dépenses publiques au cours du premier semestre 2006.

Au total, les recettes budgétaires ont été recouvrées à hauteur de 1 901,7 milliards, en augmentation de 50,0 % par rapport au niveau atteint en 2005 (1 268,0 milliards).

² Cette mission a séjourné au Congo du 12 au 25 octobre 2006 dans le cadre des Consultations au titre de l'Article IV des Statuts du FMI et de la 3^{ème} revue du programme appuyé par la FRPC.

Les recettes pétrolières se sont établies à 1 654,0 milliards, en hausse de 57,9 % par rapport à l'année précédente (1 047,6 milliards), essentiellement en raison de la nette augmentation du prix du baril de Brent (+ 20,4 %), associée à une augmentation de la production pétrolière (+5,6 %). Les recettes non pétrolières se sont établies à 247,8 milliards, en hausse de 12,4 % par rapport à 2005 (220,4 milliards).

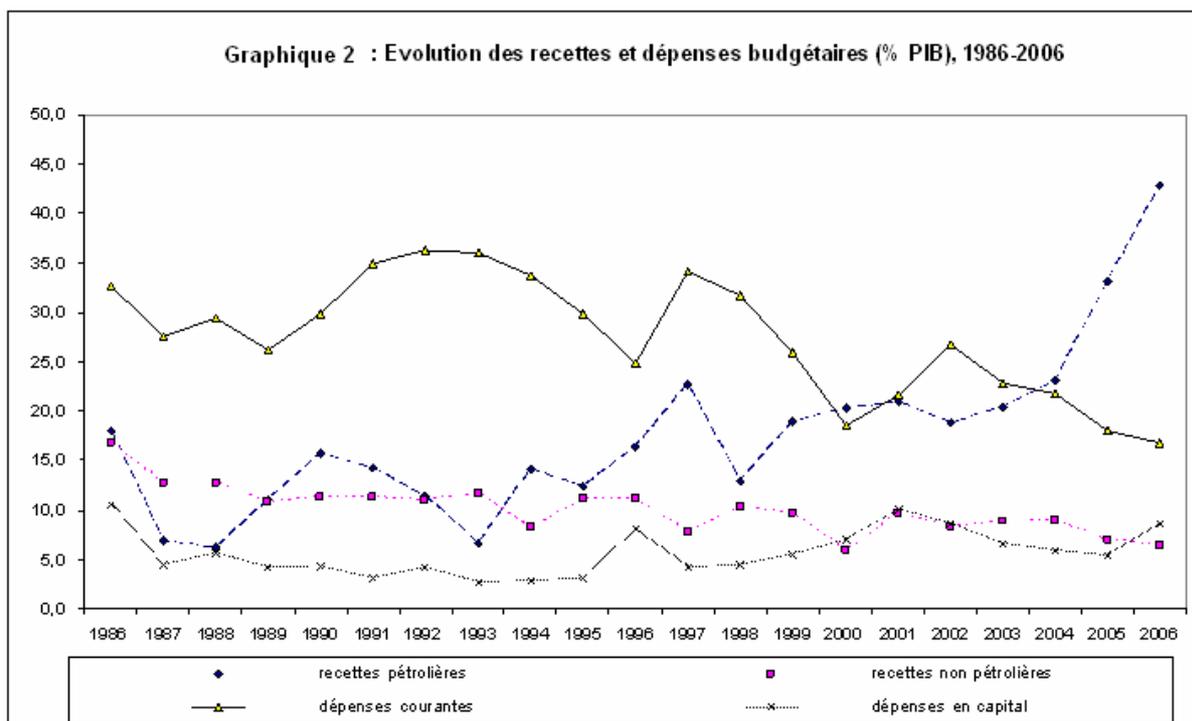
Du côté des dépenses, celles-ci ont été engagées à hauteur de 997,5 milliards, en hausse de 35,4 % par rapport à l'année antérieure (736,4 milliards).

Les dépenses courantes, se situant à 657,8 milliards, ont progressé de 14,9 % (567,2 milliards en 2005). Les salaires et traitements ont enregistré une progression de +3,1%, passant de 130,0 milliards à 134,0 milliards, en liaison avec les nouveaux recrutements effectués dans les secteurs sociaux. Les dérapages importants constatés lors de la troisième revue par les services du FMI du programme appuyé par la FRPC, qui n'ont pas permis de conclure celle-ci, ont conduit à une augmentation des dépenses de biens et services de 31,1 % et des subventions et transferts de 43,8 %. Celles-ci se sont élevées respectivement à 168,1 et à 234,6 milliards, contre 128,2 et 159,0 milliards en 2005.

Ces dépassements seraient dus, entre autres, à la subvention plus importante que prévue sur les produits pétroliers, à la prise en compte de la situation politique en RDC, et aux mandats du Congo à la tête de l'Union Africaine et au Conseil de Sécurité de l'ONU. Les intérêts sur la dette publique ont enregistré un net recul (19,3%). Ils reviennent de 120,3 à 102,5 milliards pour les intérêts extérieurs (-14,8 %), et de 29,7 à 18,5 milliards pour les intérêts intérieurs (-37,6 %).

Les dérapages ci-dessus mentionnés ont également touché les dépenses d'investissement, qui ont enregistré une augmentation de 98,4 %, pour s'établir à 335,7 milliards, contre 169,2 milliards en 2005. Pour leur cas, ce dépassement s'explique, selon les autorités, par la prise en charge sur ressources propres du financement des investissements qui n'ont pas pu être financés par des ressources extérieures.

En définitive, la gestion des finances publiques s'est soldée par un excédent budgétaire, base engagements, hors dons, de 904,3 milliards, soit 23,7 % du PIB, contre un excédent de 531,6 milliards, correspondant à 16,9 % du PIB en 2005.



SOURCE : Equipe du CDMT

En prenant en compte l'amortissement de la dette extérieure de 266,9 milliards, le paiement de 76,7 milliards d'arriérés (79,2 milliards d'arriérés intérieurs et -2,6 milliards d'arriérés extérieurs), la reconstitution de la position vis-à-vis du système bancaire à hauteur de 391,3 milliards et le désengagement vis-à-vis du secteur non bancaire de 307,1 milliards, le besoin de financement de l'Etat s'est situé à 137,7 milliards. Il a été entièrement couvert par des allègements de dette extérieure.

Dans le domaine monétaire, l'année 2006 a été caractérisée par la poursuite du processus de restructuration du système bancaire. Après la signature le 04 juillet 2006 d'un protocole d'accord entre le Groupe banque populaire et le Gouvernement congolais pour la reprise des activités de la COFIPA, la seule banque encore dans le giron de l'Etat, la restructuration du système bancaire congolais est arrivée à son terme. La Banque commerciale internationale, en sigle BCI, filiale du Groupe banque populaire, issue de cette privatisation, a effectivement démarré ses activités le 04 octobre 2006. La nouvelle banque est constituée avec un capital de 2 milliards de FCFA, entièrement détenu par le Groupe Banque Populaire. La COFIPA a cessé d'exister depuis le 30 septembre 2006. L'Etat, pour sa part, a poursuivi sa politique de désendettement vis à vis du système bancaire.

Les agrégats monétaires et de crédit ont évolué comme suit en 2006 :

- i) Les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 128,6 %. Ils se sont ainsi élevés à 1 065,4 milliards en décembre 2006 contre 466,1 milliards en décembre 2005, en liaison avec l'augmentation de la production pétrolière du Congo, la hausse des cours du baril sur les marchés internationaux, en dépit de la légère baisse du dollar. En conséquence, le taux de couverture s'est établi à 89,0 % à fin décembre 2006 contre 72,1 % l'année précédente.

- ii) Les créances nettes sur l'Etat ont enregistré un important recul (661,8 %), revenant de -59,6 milliards en décembre 2005 à -454,0 milliards un an plus tard. Cette amélioration sensible de la situation de trésorerie de l'Etat découle principalement de l'augmentation des recettes pétrolières. Ainsi, la Position Nette du Gouvernement a enregistré une nette amélioration, revenant de -61,3 milliards en décembre 2005 à -452,6 milliards un an après.
- iii) Les crédits à l'économie ont légèrement progressé (2,8 %), passant de 86,1 milliards en décembre 2005 à 88,6 milliards un an plus tard. Cette légère augmentation accompagne la relance de l'activité économique dans le secteur non pétrolier, malgré la prudence de la nouvelle banque (BCI), qui a transmis à la CCA certains crédits qu'elle a jugés compromis.

Les évolutions ci-dessus ont entraîné un accroissement de 48,4 % de la masse monétaire qui a été ainsi portée à 667,5 milliards en décembre 2006, contre 449,7 milliards en décembre 2005.

4.4. Perspectives d'évolution de l'économie congolaise au cours de la période 2007-2010/15

Au niveau de l'élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2007-2010, deux scénarii macro-économiques ont été retenus³ :

- un scénario de référence (ou scénario de base) ;
- un scénario optimiste (ou scénario DSRP).

Les projections ont été effectuées sur la période 2007-2010 pour le scénario de référence, et sur la période 2007-2015 pour le scénario optimiste, l'année 2006 étant considérée comme l'année de base.

4.4.1. Scénario de référence (ou de base)

La base de travail ayant servi à bâtir le cadre de référence est le cadrage macroéconomique du FMI élaboré à l'issue de la mission du FMI du mois d'octobre 2006 au titre de l'article IV des Statuts du FMI et de la 3ème revue du programme appuyé par la FRPC (voir Annexe 5). Les projections au titre du scénario de référence reposent sur l'hypothèse générale de progrès continus au niveau du processus de paix et de réconciliation nationale, de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines, de l'accroissement des investissements dans les infrastructures et les ressources humaines, ainsi que des réformes structurelles qui favorisent un environnement propice aux affaires, et de politiques qui améliorent sensiblement la transparence et la gouvernance et favorisent des institutions solides et la primauté du droit.

³ Dans l'attente de l'élaboration d'une maquette de projection macro-économique qui intégrerait également le volet pauvreté par l'équipe CDMT, le cadre d'analyse et de projection qui a été utilisé est celui de la BEAC.

Les hypothèses sous jacentes consistent à prévoir que le Congo bénéficierait des mécanismes classiques d'allègement de la dette induisant une diminution marquée du service de la dette. Elles tablent en outre sur une recomposition des dépenses publiques privilégiant les dépenses d'investissement axées sur la lutte contre la pauvreté.

Selon le DSRP, les projections tablent sur une augmentation de la part des dépenses de lutte contre la pauvreté dans les dépenses totales pour permettre au Congo de progresser vers la réalisation des OMD.

Dans ce contexte, les performances macroéconomiques sur la période 2007 à 2010 seraient les suivantes :

- La croissance annuelle moyenne prévue du PIB réel serait proche de 4,8% sur la période sous revue. Elle serait tirée par une progression moyenne de 6,5 % par an du PIB non pétrolier et de 1,4% par an du PIB pétrolier ;
- Après un léger recul observé en 2007, la production pétrolière devrait augmenter en 2008 et 2009, sous l'effet de l'entrée en exploitation de nouveaux gisements. En 2010, le déclin naturel et l'épuisement des gisements plus anciens devraient aboutir à une baisse de la production ;
- L'inflation annuelle devrait se situer autour de 3,1 % en moyenne sur la période, après les poussées observées en 2006 (4 %) et 2007 (3,5 %). Le taux d'inflation devrait se stabiliser à 3 % entre 2008 et 2010, grâce notamment à une politique budgétaire prudente et à une amélioration de l'offre de produits vivriers ;
- Les recettes non pétrolières augmenteraient régulièrement pour atteindre 8,1 % du PIB en moyenne entre 2007 et 2010 contre 6,4 % du PIB en 2006. Avec des recettes pétrolières établies sur des projections prudentes des prix pétroliers (25 293 FCFA/baril du pétrole congolais en moyenne sur la période 2007 à 2010) et un cours du dollar en moyenne de 515,7 FCFA, les recettes budgétaires représenteraient en moyenne 41,9 % du PIB sur la période sous revue;
- Les dépenses se situeraient en moyenne à 26,5% du PIB dont 11,5 % de dépenses en capital ;
- Le solde budgétaire base engagement diminuerait légèrement sur la période, revenant de 15,9 % du PIB en 2005 à 15,4 % du PIB en 2007-2010 en moyenne;

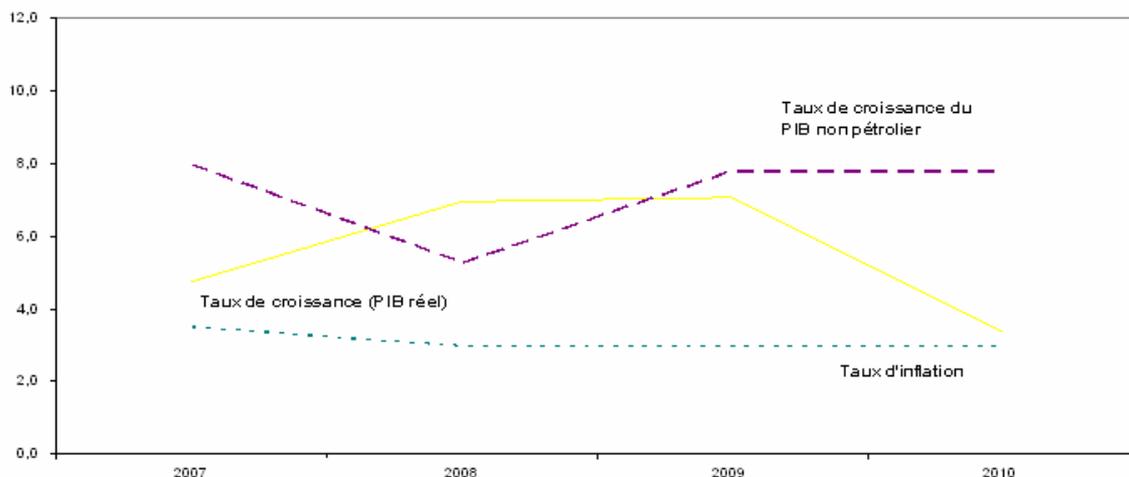
- Les exportations des biens et services devraient se situer en moyenne à 76,1 % du PIB sur la période sous revue, tandis que les importations plafonneraient à 24,2 % du PIB ;
- Le solde extérieur courant dons publics inclus diminuerait progressivement sur la période passant de 17,1 % du PIB en 2006 à 8,1 % en moyenne sur la période 2007-2010 ;
- La situation monétaire se consoliderait avec une croissance régulière de la masse monétaire (M2) d'environ 9 % par an en 2007, 2009 et 2010. Par contre, la masse monétaire enregistrerait un recul important consécutif à la chute des créances nettes sur l'Etat, qui ne sera pas compensé par l'augmentation des avoirs extérieurs nets. Les réserves extérieures correspondraient en moyenne à 28,9 mois d'importations sur la période.

4.4.2. Scénario optimiste (ou scénario DSRP)

Le scénario optimiste repose sur le DSRP du Gouvernement. Ce programme s'appuie sur l'hypothèse de la consolidation de la croissance économique sous l'impulsion de plusieurs facteurs : (i) une tendance croissante de la production pétrolière jusqu'en 2009 et le maintien à des prix relativement élevés des principaux produits de base exportés par le Congo (pétrole, bois, sucre...), le redressement des termes de l'échange qui induiraient un ratio des exportations élevé par rapport au PIB, (ii) la poursuite des restructurations et privatisations des entreprises du secteur public ainsi que la libéralisation de l'économie, (iii) l'accroissement plus significatif des dépenses d'investissement dans les secteurs pro pauvres et de développement des infrastructures (barrages électriques, routes, télécommunications...), (iv) la diversification de l'économie à travers les secteurs clés et la redynamisation des filières agricoles, bois. Sur cette base, les résultats macroéconomiques sur la période 2007 à 2015 seraient les suivants:

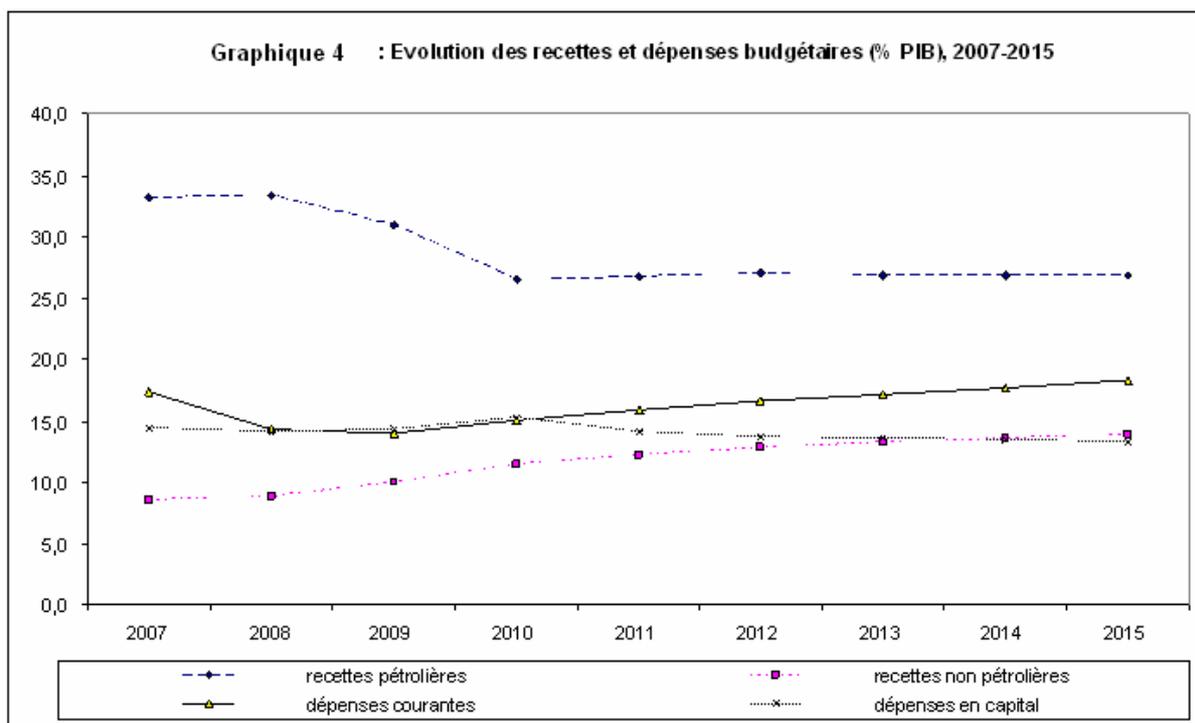
- La croissance annuelle moyenne prévue du PIB réel se situerait à 5,2 %, au-dessus du niveau prévu dans le scénario de référence (4,8 %) mais en deçà du taux minimum habituellement requis pour atteindre les OMD (7 %). Elle serait tirée par un dynamisme prononcé des activités du secteur non pétrolier avec une progression moyenne de 6,9 % par an, et une stabilisation du secteur pétrolier. Suivant la tendance retenue dans ce scénario, la production pétrolière augmenterait jusqu'en 2009, avant de se stabiliser jusqu'en 2015. L'entrée en production de nouveaux champs permettrait de compenser le déclin naturel des anciens champs. La progression des investissements reflèterait l'importance accordée à moyen et long terme au secteur non pétrolier, et dans une moindre mesure au secteur pétrolier, qui maintiendrait un niveau d'investissements relativement important. Dans cette perspective, le taux de croissance moyen des investissements directs étrangers (IDE) se situerait à 5,7 % par an contre 5,5 % dans le cadrage de base ;

Graphique 3 : Evolution des taux de croissance économique et d'inflation prévisionnels, 2007-2010



Source : Equipe du CDMT

- L'inflation annuelle se situerait autour de 2,8 % en moyenne (contre 3,1 % dans le scénario de référence), en raison de la politique budgétaire prudente et d'une amélioration plus significative de l'offre de produits vivriers. Pour contenir les tensions inflationnistes, il est prévu de prendre des mesures visant à limiter la pression sur les prix afin de respecter structurellement les normes communautaires en matière de surveillance des politiques économiques dans le cadre de la CEMAC ;
- Les recettes non pétrolières augmenteraient de façon significative dans le scénario de base, passant de 6,4 % du PIB en 2006 à 11,6 % du PIB en moyenne sur la période 2007-2015. Les recettes pétrolières ont été établies à partir des projections optimistes, mais encore prudentes des prix (24 890,9 FCFA/baril du pétrole congolais en moyenne sur la période 2007-2015 et un cours du dollar en moyenne de 489,0 FCFA). Au total, les recettes budgétaires représenteraient en moyenne 39,3 % du PIB sur la période sous revue, contre 41,9 % du PIB dans le scénario de référence;
- Les dépenses se situeraient en moyenne à 29,9 % du PIB, dont 14 % de dépenses en capital, contre respectivement 26,5 % et 11,5 % pour le scénario de référence. Ainsi, l'augmentation attendue des dépenses devrait se traduire par une accélération des dépenses en capital, essentiellement en raison des travaux liés à l'extension et au développement des infrastructures sociales de base (éducation, santé ...) ;
- Le solde budgétaire base engagement hors dons diminuerait sur la période, revenant de 23,7 % du PIB en 2006 à une moyenne de 10,0 % du PIB sur la période;



Source : Equipe du CDMT

- Les exportations des biens et services se situeraient en moyenne à 72,9 % du PIB, tandis que les importations plafonneraient à 59,3 % du PIB ;
- Le solde extérieur courant dons publics inclus se situerait en moyenne à - 3,9 % sur la période, contre 8,1 % pour le scénario de base ;
- La situation monétaire se consoliderait avec une croissance de la masse monétaire (M2) de 5,4 % en moyenne par an et un niveau des réserves extérieures correspondant à 12,2 mois d'importations.

Ces hypothèses reposent également sur une diversification croissante de l'économie dont il faut définir les grandes lignes.

Encadre 17. Synthèse des principales hypothèses sur la période d'analyse 2007-2010

Scénario de base	Scénario DSRP
<ul style="list-style-type: none">• Progrès continu au niveau du processus de paix et réconciliation• Poursuite des politiques macro-économiques saines et de la mise en œuvre des réformes conformément au programme de référence et à l'accord au titre de la FRPC• Renforcement de la gouvernance et de la transparence (notamment dans le secteur pétrolier pour améliorer les ressources d'origine pétrolière)• Accroissement des dépenses d'investissement (amélioration et extension des infrastructures de base)• Allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE• Augmentation des dépenses en faveur des secteurs pro pauvres	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement de la paix et de la stabilité sociale• Mise en œuvre effective du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)• Renforcement des politiques macro-économiques et des réformes structurelles conformément au programme de référence et à l'accord au titre de la FRPC• Nette amélioration de la gouvernance et de la transparence (consolidation des efforts réalisés dans la transparence notamment dans le secteur pétrolier)• Augmentation de la production pétrolière avec l'entrée en production des nouveaux champs• Maintien des prix des principaux produits de base exportés par le Congo (pétrole, bois...) à des niveaux élevés• Plus grande diversification de l'économie (avec une incidence sur le développement du secteur non pétrolier)• Développement plus important des infrastructures (barrages électriques, routes, télécommunications...)• Allègement plus significatif de la dette au titre de l'initiative PPTE• Accroissement plus significatif des dépenses dans les secteurs pro- pauvres

Chapitre 5 : Mise en œuvre et suivi évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté

La mise en œuvre et le suivi évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté nécessitent un cadre privilégié d'organisation des efforts nationaux et internationaux en faveur de la lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, ils relèvent des ministères sectoriels, à travers les directions techniques centrales et déconcentrées, ainsi que du développement d'un partenariat large et fort avec la société civile, le secteur privé et les communautés de base.

5.1. Mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté

Dans la mise en œuvre de la SRP, il est prévu un cadre institutionnel, des acteurs, des principes de gestion avec la détermination des responsabilités et des missions respectives.

5.1.1. Du cadre institutionnel

a) Le cadre institutionnel de la mise en oeuvre

Il comprend :

- Le Comité national de lutte contre la pauvreté par les ministères sectoriels.
- Comité départemental de lutte contre la pauvreté
- Comité départemental de coordination de la mise en oeuvre du DSRP.

b) Les niveaux de représentation du cadre institutionnel

Cette représentation est effective :

- au niveau national
- au niveau départemental
- au niveau d'arrondissement/district
- au niveau de quartier/village.

c) Les organes du cadre institutionnel

Les principaux organes du cadre institutionnel retenus sont :

- Un organe politique : le CNLP, et ses extensions départementales et locales
- Des organes techniques dont, le STP, le CDLP et le CDCM

Au regard des propositions relatives au cadre institutionnel de la mise en oeuvre de la SRP les missions ont été précisées.

- i. La mise en oeuvre de la SRP se fera au niveau national par les ministères sectoriels sous la coordination du Ministère du Plan et le Comité de Coordination de la Mise en oeuvre du DSRP dans chaque département;
- ii. Le CDCM interviendra à tous les niveaux, afin de répondre au principe de la gestion de proximité des bénéficiaires ;
- iii. Le fonctionnement harmonieux des deux organes du cadre institutionnel de la mise en oeuvre du DSRP est souhaité afin de séparer les tâches politiques des tâches techniques.

5.1.2. Des acteurs

Les acteurs devant intervenir dans la mise en oeuvre de la SRP proviendront du secteur public, du secteur privé et de la société civile. Ce sont :

a) Secteur public

- Ministères concernés par le DSRP ;
- Directions techniques des ministères concernés par le DSRP ;
- Préfectures;
- Mairies et arrondissements ;
- Directions départementales ;
- Bureaux exécutifs des Conseils départementaux ;
- Bureaux exécutifs des Conseils municipaux.

b) Secteur privé

- Chambres consulaires ;
- Opérateurs économiques ;
- Syndicats patronaux ;
- Organisations professionnelles.

c) Société civile

- Organisations Non Gouvernementales;
- Confessions religieuses ;
- Sociétés savantes ;
- Associations ;
- Syndicats;
- Représentations des communautés de base.

d) Partenaires au développement

- Union Européenne ;
- Coopération française ;
- Agence du système des Nations unies ;
- Banque mondiale ;
- Bureau International du travail

5.1.3. Des principes de gestion

Les populations ont retenu les principes de gestion suivants pour la mise en œuvre de la SRP.

La transparence

La transparence est retenue comme l'un des principes régissant l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SRP.

L'efficacité et l'efficience

Le premier principe renvoie à l'obligation d'obtenir les résultats alors que le second vise l'obligation d'atteindre les objectifs avec le minimum de ressources dans les délais impartis.

La proximité et la décentralisation des opérations

Le principe de la proximité exige la décentralisation des opérations afin que l'administration du projet soit proche du lieu d'exécution et permette ainsi aux populations bénéficiaires de participer à la mise en œuvre des actions retenues.

La participation et l'appropriation

La mise en œuvre de la SRP exige la participation et l'appropriation directe et totale des populations sur l'identification, l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets.

Le consensus

Au sein des organes de gestion de la structure qui s'occupe de la mise en œuvre, il est privilégié le principe du consensus pour l'intérêt supérieur des populations bénéficiaires. Le rang social ou la position dominante ne doit pas influencer le point de vue du groupe de gestion. En cas de divergence, le consensus constitue l'approche appropriée de résolution des problèmes.

L'équité

Le principe d'équité renvoie à l'impartialité, à la justice et à la droiture dans le travail.

5.1.4. Des responsabilités ou missions

Les différentes missions reconnues au cadre institutionnel chargé de la mise en œuvre de la SRP sont les suivantes :

- La coordination des activités de mise en œuvre
- Le plaidoyer
- La mobilisation communautaire
- La mobilisation des ressources
- L'identification des acteurs
- L'identification et la sélection des projets
- La définition des priorités
- La sélection des soumissionnaires
- La collaboration avec le comité de suivi et évaluation
- Le maintien du contact permanent avec les communautés de base dans le processus de lutte contre la pauvreté
- La facilitation de la méthode participative et l'implication des populations à la base dans l'exercice des actions prioritaires
- L'obligation de rendre compte
- La vulgarisation du DSRP
- L'exécution des politiques, programmes et projets.

Après l'énumération de ces missions, deux tableaux sont dressés qui font un rapprochement entre d'une part les acteurs et leurs missions et d'autre part entre les organes et leurs missions.

Tableau 6: Responsabilités des acteurs pour la mise en œuvre du DSRP

N°	ACTEURS	RESPONSABILITES OU MISSIONS	OBSERVATION
1	Du secteur public	<ul style="list-style-type: none"> - coordination et orientation, - mobilisation des partenaires, - appui administratif et exécution, - appui matériel et financier, - application de la législation, - promotion et gestion des ressources, - participation à la mise en œuvre des programmes, des stratégies et des actions, - participation à la gestion du budget d'investissement ou des fonds alloués à l'exécution des actions, - organes techniques, chacun dans son secteur d'activités. 	<p>Les responsabilités au regard des acteurs sont indicatives et non exclusives.</p> <p>Etant donné que tous les acteurs identifiés peuvent faire partie de deux organes, l'attribution des responsabilités ci-contre ne saurait être exclusive.</p>
2	Du secteur Privé	<ul style="list-style-type: none"> - exécution, - exploitation des ressources locales, - appui aux communautés de base, - création d'emplois, 	

3	De la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - exécution, - mobilisation communautaire, - vulgarisation du DSRP, - maintien du contact permanent avec les communautés de base dans le processus de lutte contre la pauvreté, - contribution dans le transport du matériel, eau, sable, entretien, choix des sites. 	
4	Des partenaires au développement	<ul style="list-style-type: none"> -Union Européenne ; -Coopération française ; -Agence du système des Nations unies ; -Banque mondiale ; -Bureau International du travail 	

Tableau 7 : Responsabilités des organes pour la mise en œuvre du DSRP

N°	ORGANES	RESPONSABILITES OU MISSIONS	OBSERVATION
1	<p><u>POLITIQUE</u> :</p> <p>Organe d'orientation et des décisions politiques du cadre institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer, - coordination des activités de mise en œuvre, - mobilisation des ressources, - définition des priorités, - collaboration avec le comité de suivi et évaluation, - rendre compte, - vulgarisation du DSRP, - maintien du contact permanent avec les communautés de base dans le processus de lutte contre la pauvreté. 	<p>Certaines matières relèvent de la collaboration entre les deux organes. Il s'agit notamment de :</p> <p>La collaboration avec le comité de suivi et évaluation</p> <p>Le maintien du contact permanent avec les communautés de base dans le processus de lutte contre la pauvreté</p>
2	<p><u>TECHNIQUE</u> :</p> <p>organe de gestion ou d'exécution au quotidien du cadre institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - collecte des données, - suivi et évaluation interne des projets, - mobilisation communautaire, - suivi financier, - identification et la sélection des projets, - sélection des soumissionnaires, - collaboration avec le comité de suivi et évaluation, - maintien du contact permanent avec les communautés de base dans le processus de lutte contre la pauvreté, - facilitation de la méthode participative et l'implication des populations à la base dans l'exercice des actions prioritaires, - identification des acteurs (exécutants = prestataires) 	<p>Certaines matières relèvent de la collaboration entre les deux organes. Il s'agit notamment de :</p> <p>La collaboration avec le comité de suivi et évaluation</p> <p>Le maintien du contact permanent avec les communautés de base dans le processus de lutte contre la pauvreté.</p>

SOURCE: Secrétariat Technique Permanent du CNLP

5.2. Suivi et Evaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté

Le suivi est une activité permanente qui permet de réduire les écarts entre les objectifs ou résultats attendus et les résultats finaux ou obtenus. L'évaluation est une activité ponctuelle qui permet de valider les résultats en tenant compte des indicateurs d'évaluation.

5.2.1. Du cadre institutionnel

Le cadre institutionnel à mettre en place pour le suivi et évaluation du DSRP devra être représenté à tous les différents niveaux: au niveau national, départemental, d'arrondissement/district et au niveau du quartier/village.

Au niveau national

- Secrétariat technique permanent
- Système national statistique (CNSEE, BEAC, DEP et autres structures productrices des statistiques)
- Observatoire (option ouverte).

Au niveau départemental:

- Comité départemental de suivi et d'évaluation.

Au niveau d'arrondissement/district:

- Comité local de suivi et d'évaluation

Au niveau du quartier/village

- Cellule du quartier/village de suivi et d'évaluation;

5.2.2. Des acteurs

Les animateurs du cadre institutionnel de suivi et évaluation sont identifiés dans les secteurs concernés par la mise en œuvre de la stratégie pour respecter les principes de proximité et d'efficacité.

Il est envisagé la création d'un Observatoire dont les acteurs seront issus de la société civile, des bureaux d'études, des centres de recherche. Il peut comprendre les leaders d'opinion, des notables et des individualités.

5.2.3. Des principes fondamentaux de gestion

La transparence

La transparence est l'un des principes fondamentaux qui régit l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SRP.

La non politisation des activités/projets et programmes

Il est souhaitable que dans le fonctionnement de l'organe qui sera chargé du suivi et de l'évaluation soit fait de manière neutre, sans trafic d'influence, sans interférence des hommes politiques. Pour ce faire, les activités doivent être conduites dans le strict respect des procédures et règles du suivi- évaluation.

La participation, l'implication ou la non exclusion

Le suivi et l'évaluation de la SRP exigent la participation des populations; il sera question de faire participer les populations soit directement, soit par le biais des leaders d'opinion, soit par des représentants des ONG ayant des assises dans la communauté. La participation des populations au projet appelle son appropriation.

L'équité

Le principe d'équité renvoie à l'impartialité, à la justice et à la droiture dans le travail.

5.2.4. Des responsabilités ou missions d'exécution

Les différentes missions reconnues au cadre institutionnel chargé du suivi et de l'évaluation de la SRP sont les suivantes :

1. La collecte des informations (données,...)
2. Le suivi financier et l'évaluation internes des projets
3. Le choix des outils de suivi évaluation
4. La détermination des indicateurs de suivi et évaluation
5. Le contrôle de la conformité des opérations financières
6. Le contrôle des normes techniques
7. L'évaluation du niveau de réalisation de la SRP et des impacts des projets
8. La publication et la diffusion des résultats
9. La garantie de la circulation de l'information de manière horizontale et verticale
10. Le renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans le Suivi-évaluation
11. L'évaluation des résultats et leurs impacts.

En somme, toutes ces missions ou attributions peuvent se résumer à tous les niveaux au suivi de la perception de la pauvreté par la population, de l'exécution de la stratégie de réduction de la pauvreté et à l'évaluation de l'impact de la stratégie de mise en œuvre.

5.3. Indicateurs de suivi- évaluation de la stratégie

Le suivi- évaluation de la SRP se fait au moyen des instruments de mesure que sont les indicateurs. Ils comprennent des indicateurs de résultat, d'impact de la SRP, des indicateurs d'input, de processus et d'output des PPP mis en œuvre.

Il s'organisera et impliquera les actions suivantes : (i) suivi régulier des programmes sectoriels de la SRP; (ii) évaluation ponctuelle circonscrite sur les plans sectoriel, social, géographique et thématique ; (iii) évaluation annuelle de la mise en oeuvre de la SRP ; (iv) mise à jour annuelle de la SRP glissante sur trois ans ; (v) Evaluation globale et élaboration d'une nouvelle SRP tous les trois ans.

Le Gouvernement s'engage à garantir un suivi- évaluation impartial par la promotion des bonnes pratiques. Il encourage ainsi les évaluations internes par les structures de pilotage de la SRP et les évaluations externes. Le suivi- évaluation institutionnel et permanent de la SRP est à ce sujet complété par l'évaluation participative.

Le choix des indicateurs de suivi- évaluation ainsi que la définition de leurs caractéristiques procèdent de la contribution des acteurs et partenaires de la SRP par une large consultation sectorielle et thématique.

5.4. Dispositif statistique

Le dispositif statistique a pour principal objectif l'amélioration de l'information statistique pour l'approfondissement du diagnostic de la pauvreté, l'alimentation des stratégies globale et sectorielles de réduction de la pauvreté et l'évaluation des progrès vers l'atteinte de la SRP.

Pour la réalisation de cet objectif, la définition préalable et participative des indicateurs quantitatifs et qualitatifs par les acteurs et partenaires de la SRP constitue le cœur de la structure instrumentale sur laquelle le suivi-évaluation de la SRP prend appui.

A ce niveau, la collecte de certaines données quantitatives et qualitatives relève de l'appareil statistique national, tandis que d'autres données qualitatives proviennent des consultations participatives.

Actuellement, les données de base de suivi-évaluation sont disponibles avec les réalisations de l'ECOM, l'EDS, les consultations sectorielles et thématiques, et les consultations participatives sur la pauvreté. Les prévisions de l'enquête emploi et du recensement général de la population et de l'habitat viendront renforcer la base des données existantes.

Le financement des activités de collecte, la mise en route du PPDS avec comme corollaires la résolution des problèmes que pose la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique et la réussite de la mise en œuvre de la SRP sont les gages de succès du suivi-évaluation. D'où la nécessité d'un dispositif conséquent.

Encadré 18 : Programme Pluriannuel de Développement de la Statistique (PPDS) 2005- 2009

Le PPDS est un processus de planification de long terme du développement de la statistique au Congo. Il a pour objectifs : (i) avoir une visibilité de l'activité statistique sur le moyen terme, et hiérarchiser les projets au regard des ressources disponibles pour les mener à terme, (ii) réintroduire les domaines négligés de la statistique économique, des comptes nationaux, ...etc, (iii) être un outil de négociation et de légitimation des demandes en ressources supplémentaires, et assurer sur la période la cohabitation entre les financements privés et publics, (iv) inscrire les projets des bailleurs dans un plan national de moyen terme, (v) élaborer une véritable politique de gestion du personnel (recrutement, formation, ...etc.), (vi) tendre progressivement vers le financement presque total des activités statistiques par le financement du budget national.

Pour atteindre ces objectifs, le PPDS s'appuie sur les principaux axes suivants : (i) l'amélioration de la coordination de l'action statistique par une planification à moyen et long termes, (ii) le renforcement des capacités du système statistique national tant en ressources matérielles, financières que humaines, (iii) la redynamisation de la production et de la publication courante des travaux statistiques, (iv) l'organisation du plaidoyer auprès des bailleurs de fonds et l'affermissement du partenariat avec les institutions d'appui en Statistique, les producteurs et les utilisateurs des statistiques.

A ce jour, la mise en œuvre du PPDS a permis (i) d'élaborer un plan à moyen terme de développement de la statistique, (ii) de privilégier les travaux de publication courante des statistiques (annuaire statistique, bulletin mensuel de statistique, l'indice des prix à la consommation,...etc.), (iii) de redynamiser les études conjoncturelles et les enquêtes auprès des entreprises, avec le calcul de l'Indice de Production Industrielle (IPI) et la rédaction du bulletin trimestriel et de la note semestrielle de conjoncture, (iv) de financer en partie l'enquête congolaise auprès des ménages (ECOM), l'enquête démographique et de santé (EDS), le recensement général de la population et de l'habitation (RGPH), (v) de participer au programme de la BAD de comparaison internationale des prix, (vi) et d'organiser les consultations participatives sur la pauvreté auprès des populations sur budget de l'Etat.

Malgré ces réalisations, il reste de : (i) mettre efficacement en œuvre le système statistique national, (ii) recruter dans la Fonction publique les agents et cadres supérieurs à la hauteur des besoins en ressources humaines exprimés par le système statistique national, (iii) réaliser l'enquête emploi et du secteur informel. De plus, un vaste champ reste à explorer par l'adoption du PPDS comme loi par les institutions habilitées afin de rendre opérationnel le nouveau Projet de loi sur la statistique, le Projet de décret sur la commission supérieure de la statistique, le Projet de décret sur le statut particulier des statisticiens et démographes. Par conséquent, le souci de transformer le CNSEE en un institut autonome demeure d'actualité.

5.5. Mesures d'accompagnement, contraintes et risques de la stratégie

5.5.1. Mesures d'ordre général

Le Gouvernement entend :

- mettre en œuvre la SRP dans le strict respect des Politiques, Programmes et Projets sectoriels définis par chaque ministère comme priorités pour la réduction de la pauvreté ;
- appuyer la mise en place des plans sectoriels de réalisation de la stratégie nationale ;
- définir et mettre en application un plan national de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SRP ;
- engager les réformes nécessaires à la mise en œuvre effective de la SRP :
 - au plan budgétaire par l'adoption de l'approche des budgets par objectifs et la mise en place des CDMT global et sectoriels ;
 - sur le plan de la gouvernance par l'harmonisation des conditions de passation des marchés publics et la redéfinition des procédures administratives...
- veiller à l'effectivité de la délégation des crédits pour la mise à disposition des fonds au profit des structures déconcentrées en charge de l'exécution de la SRP aux niveaux départemental et local. Dans cette optique, l'administration déconcentrée doit être appuyée dans les techniques de lancement des appels d'offre et de sélection des opérateurs locaux d'exécution des projets.

5.5.2. Mesures d'ordre spécifique

Le gouvernement entend élaborer un plan d'action et un cadre de concertation à l'endroit de la société civile et des bailleurs de fonds.

- Dans le premier cas, il est question de créer les conditions d'un véritable fonctionnement des organisations de la société civile pour que leurs interventions dans la mise en œuvre de la SRP soit optimale, car actuellement, elles sont dispersées et faiblement capables de suivre et évaluer les PPP inscrits dans la SRP.
- Dans le deuxième cas, la préoccupation majeure est la mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds dont les procédures et conditionnalités ne sont pas identiques.

5.5.3. Contraintes et risques dans la mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre de la SRP se fera dans un environnement propice afin de lui assurer une réussite optimale. Cet environnement comporte un certain nombre de facteurs contraignants et de risques pour la bonne exécution de la SRP. Ces contraintes et risques sont de deux natures : endogène et exogène.

a) Contraintes et risques de nature endogène

- Au plan politique :
 - la persistance des poches d'insécurité (Pool)
- Au niveau institutionnel :
 - la faiblesse de l'institution de coordination de la SRP ;
 - la non mise en application des réformes administratives et structurelles ;
 - La faiblesse du système statistique national dans la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données.
- Au plan économique :
 - l'incapacité à assurer un équilibre macroéconomique sain, conforme aux exigences régionales et des institutions financières internationales ;
 - la faible mobilisation/ absorption des ressources financières et surtout PPT.
- Au plan social :
 - la faible organisation de la société civile ;
 - la faible mobilisation des partenaires au développement ;
 - la faible appropriation de la SRP par les différents acteurs ;
 - les actes inciviques et la non implication des populations au processus de décision

b) Contraintes et risques de nature exogène

- la chute des cours des matières premières ;
- la détérioration des termes de l'échange ;
- la variabilité des cours des principales monnaies internationales.
- les catastrophes naturelles (inondations, érosions...)

ANNEXE

Matrice des actions du DSRP

Axe	Intitulé		Secteur	Objectifs	Stratégies	Actions
1	Consolidation de la paix, la sécurité et amélioration de la gouvernance	1.1	Paix et sécurité	Consolider le climat de quiétude général des populations;	Renforcement de la sécurité de proximité; ;	Promotion de la culture démocratique et de paix;
				Assurer la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens;	Mise en œuvre des mécanismes garantissant la paix	Promotion de la protection des femmes, enfants et autres populations vulnérables;
				Favoriser les mécanismes susceptibles de garantir le maintien du climat de paix;	Démocratisation de la sécurité pour prévenir les conflits et construire une paix durable.	Mise en place d'un mécanisme permettant à l'ensemble des citoyens de se prémunir contre les abus de la force publique;
				Restaurer la paix dans le Pool.		Intensification des actions en faveur de la paix dans le Pool
		1.2	Gouvernance	Restaurer et consolider la bonne gouvernance politique, administrative, judiciaire et économique	Promotion de la bonne gouvernance politique, économique, judiciaire et administrative	Instauration du dialogue entre trois acteurs
						Restauration de l'enseignement civique, morale dans les établissements et mouvements associatifs
						Application correcte des lois et réglementaires
						Lutte contre la fraude et la corruption

						Information, sensibilisation et formation sur la gouvernance
						Interpeller les décideurs politiques et les autres couches sociales
					Réformer l'administration	Renforcement des capacités des services de contrôle
						Dynamisation des services judiciaires et renforcement des centres pénitenciers
						Renforcement des capacités de gestion des ressources humaines
						Améliorer les conditions socio-professionnelles des agents et fonctionnaires de l'Etat
						Réhabiliter, Entretien et construction des Bâtiments administratifs
						Renforcement des procédures de gestion et de passation des marchés
		1.3	Décentralisation	Accélérer la mise en œuvre du cadre juridique et des programmes d'appui à la décentralisation;	Mise en place des mécanismes, destinés à finaliser le cadre juridique et à renforcer les capacités des acteurs	Prise des textes d'application et renforcement des capacités de gestion des acteurs chargés de mettre en œuvre le processus de décentralisation.
				Promouvoir la participation des populations à la gestion des affaires locales;	Organisation de la vie associative et application de la politique des quotas en faveur des femmes et d'autres couches	Diffusion et vulgarisation des textes relatifs à la décentralisation;

					marginalisées;	
				Parachever le processus de transfert des ressources aux collectivités locales concomitamment aux transferts des compétences ;	Renforcement de la structure « médiateur de la République » ;	Réforme de la fiscalité locale d'améliorer la capacité contributive au budget local;
				Améliorer l'offre des services sociaux de base aux populations.	Mise en place des mécanismes devant permettre aux collectivités locales décentralisées de disposer des ressources nécessaires à leur développement ;	Développement et la mise en place des programmes de formation;
					Exploitation des possibilités de réalisation et d'amélioration du bien être des populations.	Débloquer des subventions de l'Etat aux collectivités locales transfert des ressources liées à la gestion des affaires locales ;
						Mise en place de la fonction publique territoriale ;
						Promotion des structures locales de gestion communautaire ;
		1.4	Genre	Améliorer le statut politique, juridique, socio-économique et culturel de la femme.	Adoption et la mise en œuvre de la politique nationale « genre » ;	Plaidoyer pour l'élaboration et l'application effective des textes en faveur de la femme ;

					Renforcement des capacités du département ministériel en charge de la femme, des points focaux, des ONG et des confessions religieuses oeuvrant pour la promotion du genre ;	Mise en place d'un environnement favorable à l'accès des femmes aux moyens et infrastructures.
					Renforcement des capacités des femmes à organiser, développer et gérer les moyens d'existence autonomes et durables ;	
					Amélioration de l'accès des femmes aux infrastructures sociales de base.	
2	Promotion d'une croissance forte, durable et équitable	2.1	Cadre Macroéconomique	Mettre en place une politique budgétaire qui s'appuie sur les objectifs macroéconomiques	Stratégie sectorielle et budgétaire soutenables à moyen terme	Garantir la transparence dans affaires publiques
						Renforcement des capacités statistiques
				Accumuler les actifs financiers substantiels sur la période de production pétrolière,	Rehausser la qualité des dépenses publiques	Mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des investissements publics

						Renforcement du contrôle et d des investissements
				Améliorer la qualité des dépenses publiques et surtout le climat des affaires pour aider au développement du secteur non pétrolier.	réduire les coûts de la pratique des affaires	Amélioration de la transparenc régime commercial
		2.2	infrastructures et services de transport	Rendre praticable les infrastructures routières, fluviales et aéroportuaires ;	Utiliser rationnellement toutes les taxes pour les travaux d'infrastructures ;	Diversification des sources de financements ;
				Rendre accessible les services de transport au populations.	Impliquer les ONG, les entreprises et les communautés locales pour la réhabilitation et l'entretien des infrastructures de transport ;	Elaboration des procédures de gestion des financements des structures de transport ;
					Développer les moyens de transports.	Création de partenariat entre le différents acteurs ;
						Réhabilitation et construction d infrastructures de transports ;
						Entretien régulier des infrastru de transports ;
						Responsabilisation des communautés locales dans la des infrastructures de transpor
						Acquisition et réhabilitation de locomotives et de wagons ;

						Promouvoir le développement secteur privé ;
						Renforcement de la sécurité routière, fluviale et aéroportuaire.
		2.3	Energie	Améliorer l'accès des populations à l'énergie.	Renforcer les capacités de production et de distribution de l'énergie électrique ;	Réhabilitation et construction d'infrastructures énergétiques existantes ;
						Construction des centrales et microcentrales hydroélectriques ;
						Equiper les départements de centrales thermiques ;
						Assurer le fonctionnement régulier des équipements énergétiques ;
						Vulgarisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ;
						Renforcement des capacités humaines en matière d'énergie ;
					Promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables.	vulgarisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
						Renforcement des capacités humaines en matière d'énergie ;
		2.4	Communication et télécommunications	Assurer la couverture nationale en matière des télécommunications et des TIC ;	Mise en œuvre du plan de développement des communications ;	Création de trois nœuds Internationaux à Brazzaville, Pointe-Noire et Oyokoudou ;
						Equiper les chefs-lieux de Départements d'installations de réception du signal satellitaire et de diffusion en modulation de

						fréquences ;
						Réhabilitation des bureaux de et centres financiers sur tout le territoire national, avec et par moyen de l'Internet.
						Libéraliser la presse
		2.5	Agriculture	relancer la production agricole, halieutique et pastorale	Renforcer les capacités de production des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs ;	Mécanisation de l'agriculture ;
						Formation et encadrement des exploitants agricoles, des éleveurs et des pêcheurs ;
						Appui multiforme aux exploitants agricoles ;
						Vulgarisation des semences et boutures améliorées et introduction de nouvelles variétés ;
						Vulgarisation de la pratique du métayage ;
						Appui au mouvement associatif et coopératifs des populations ;
						Promotion des microcrédits agricoles ;
						Création des écoles techniques agricoles ;
						Promotion des cultures de rente (café, cacao, coton,...) ;

						Promotion des cultures vivrières
						Appui aux centres de recherche agricole ;
						Réglementer le domaine foncier
						Entretien des pistes agricoles
					Créer les conditions propices à la transformation et à la commercialisation des produits.	Vulgarisation des techniques de traitement, de conservation et de transformation ;
						Construction des marchés d'intendance départemental ;
						Construction des structures de stockage.
		2.6	Forêt	Faire contribuer de façon durable le secteur forestier à l'essor de l'économie nationale,	Mise en place des réformes juridiques et réglementaires ;	Mise en place des mécanismes visant l'amélioration du recouvrement des taxes : création d'un système unique MEFE-MEFB, modernisation du système de comptabilité forestière et recettes forestières ;
						Développement et la mise en œuvre des mécanismes de cogestion des ressources forestières et fauniques
						Renforcement des capacités humaines.
					Lutte contre l'exploitation frauduleuse et le commerce illégal des produits forestiers et fauniques ;	Elaboration et mise en œuvre d'un système de recouvrement par rétrocession d'une partie des recettes forestières en faveur des populations locales ;

						Renforcement des techniques de télédétection et des systèmes d'informations géographiques pour appuyer le contrôle de la législation forestière ;
						Appui à la mise en place de mécanismes de certification des concessions forestières et des modalités de contrôle ;
						Implication des populations dans les actions de gestion durable des ressources forestières et fauniques ;
					Suivi et généralisation des plans d'aménagement ;	Mise en place des stratégies : zonage du domaine forestier de l'Etat, carte forestière ;
						Mise en place des critères et indicateurs des aménagements forestiers nationaux ;
				Promouvoir la transformation du bois brut ;	Valorisation et commercialisation des produits forestiers ;	Elaboration d'un schéma directeur d'industrialisation de la filière bois ;
						Prise des mesures visant à favoriser l'accroissement et la diversification de la transformation des produits forestiers nationaux ;
						Implication des nationaux dans la transformation de bois ;
		2.7	Pétrole	Favoriser une croissance durable dans les secteurs hors pétrole.	Améliorer la commercialisation de la part du pétrole	Réalisation de tous les audits de la filière du secteur pétrolier en amont et en aval.

					brut revenant à l'Etat ;	
						Mise en place d'un mécanisme de gestion des ressources pétrolières ;
						Approvisionnement régulier de l'ensemble du pays en produits pétroliers ;
						Réalisation de tous les audits de la filière du secteur pétrolier en amont et en aval.
					Renforcer les capacités de l'expertise nationale.	
					Gérer de façon efficiente et transparente les recettes pétrolières	
		2.8	Secteur privé	Dynamiser le secteur privé	Fixation des axes d'intervention du secteur privé pour assurer la compétitivité de l'économie nationale et création d'un environnement attractif ;	Amélioration de l'environnement des Affaires ;
						Penforcement du partenariat public-privé ;
						Promotion des infrastructures et soutien aux entrepreneurs et investisseurs étrangers ;

						Promotion des infrastructures techniques et financières de au secteur privé.
						Promotion de l'esprit d'entrepreneuriat
					Dynamisation des structures d'appui aux PME/PMI	Promotion de la création et développement des structures d'appui non étatiques
		2.9	Emploi	Promotion de la création d'emploi	Favoriser la création des emplois rémunérateurs et décents	Assurer une qualité professionnelle adéquate aux jeunes diplômés
						Appui à l'initiative privée en matière de création d'emplois
					Créer un cadre propice aux investissements privés	Promotion de l'entrepreneuriat coopératif et associatif
						Conscientisation des jeunes à la prise en charge
						Mettre en place une politique nationale de l'emploi
		2.10	Etablissements de micro finance	Promotion de la création des établissements de micro-finance	Développement et encadrement de la micro-finance	Renforcement des capacités des Institutions de la micro-finance
						Renforcement du partenariat entre l'Etat et les Institutions de finances
		2.11	Intégration régionale	Renforcer les échanges intra-régionaux ;	Développement des infrastructures d'intérêt communautaire (routes d'intérêt	Construction des transfrontalières ;

					sous-régional : autoroute)	
				Améliorer l'harmonisation des politiques ;	Renforcement de l'harmonisation et de la coordination sous régionale en matière de développement des infrastructures énergétiques et touristiques ;	Coordination des plans nationaux
				Amorcer la coordination des plans de développement nationaux.	Promotion des PME et PMI exportatrices sur le marché sous régional ;	Développement des communs agro-industriels ;
						Développement des productions le pays bénéficie d'un avantage comparatif.
3	Promotion du développement humain durable et amélioration des conditions de vie	3.1	Education de base	Rendre accessible l'éducation de qualité à la population	Renforcer les capacités du système éducatif ;	Construction et réhabilitation des infrastructures ;
					Améliorer les conditions socio-professionnelles du personnel enseignant.	Equipements des structures scolaires ;
						Recrutement et affectation du personnel ;
						Renforcement des capacités humaines ;

						Amélioration du système de du personnel enseignant ;
						Application des avants particuliers des enseignants.
		3.2	Enseignement Technique et Professionnel	Former des ressources humaines qualifiées et utiles au développement socioéconomique.	Renforcement des capacités techniques et humaines des structures de formation ;	Réhabilitation/construction infrastructures scolaires ;
						Equipped des infrastructures scolaires en matériels techniques didactiques.
					Amélioration de la condition enseignante.	Recyclage du personnel enseignant.
		3.3	Enseignement supérieur	Produire des connaissances scientifiques et technologiques de haut niveau et d'assurer un enseignement supérieur de qualité et d'utilité.	Elaboration et l'adoption de la loi d'orientation et de programmation de l'enseignement supérieur ;	Réhabilitation/construction infrastructures universitaires ;
						Equipped des infrastructures universitaires en matériels scientifiques, techniques didactiques.
					Renforcement des capacités techniques et humaines des structures de formation ;	Recrutement et formation des enseignants

					Déconcentration de l'enseignement supérieur vers l'intérieur du pays.	
		3.4	Santé	Rendre accessible les soins de santé de qualité à la population.	Renforcement de la décentralisation du système de santé ;	Extension de la couverture san
					Renforcement des Circonscriptions Socio-Sanitaires pour l'amélioration de la qualité des soins et services ;	Equipement des str sanitaires ;
						Renforcement de la qualité de et des services ;
						Recrutement du personnel de
						Formation de spécialistes développement de la recherche
						Promotion du secteur privé e médecine traditionnelle ;
						Renforcement de l'accessibil médicaments essentiels ;
						Mise en place des mécanism solidarité et la création de maladies ;
					Renforcement des programmes de lutte contre les maladies et de promotion de la Santé ;	Redynamisation du PEV de et renforcement des progr spécifiques ;

					Développement du système national d'information sanitaire et la réalisation des études et recherches ;	Renforcement du SNIS et surveillance épidémiologique ;
					Sécurisation des produits de Santé de la reproduction ;	Promotion et renforcement postes de santé ;
						Réalisation de l'étude sur le de la mortalité maternelle et i et de leurs déterminants sociaux
						Réalisation de l'étude sur comportements sexuels reproductifs des jeunes adolescents.
					Renforcement des services de Soins Obstétricaux d'Urgence (SOU) et système de référence.	Formation du personnel des h de référence/maternités en Obstétricaux d'Urgence Co (SOUC) et Soins Obsté d'Urgence de Base (SOUB) ;
		3.5	VIH/SIDA	Renforcer la lutte contre le VIH/SIDA	Prévention de la transmission du virus	IEC/CC sur le comportement
						Multiplication des tests de dép
						Promotion des préservatifs
					Amélioration de la prise en charge globale des malades	Prise en charge médicale
						Prise en charge psycho-social
						Prise en charge juridique

						Prise en charge socio-économique
						Prise en charge nutritionnelle
					Surveillance épidémiologique	Intégration du volet SIDA au système d'informations sanitaire national
						Renforcement de la capacité épidémiologique sur le VIH et les infections sexuellement transmissibles (IST)
					Prévention des IST	Amélioration des diagnostics et traitements appropriés
						Conseil et dépistage
						Disponibilité des médicaments
		3.6	Situation de l'enfant	Garantir le bien être complet des enfants et des jeunes.	Promotion des droits de l'enfant ;	Sensibilisation et information des droits des enfants
						Plaidoyer en faveur des enfants
						Mobilisation accrue des ressources
					Garantir un environnement propice au développement de l'enfant	Réhabilitation et création de centres d'accueil pour les enfants ;
						Création de centres de soutien à l'appui au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-enfants soldats
						Renforcement des capacités des structures et du personnel d'encadrement

						Appui aux actions g (vaccination, supplémentatio vitamines, dépara enregistrement des nais distribution des mousti imprégnées)
		3.7	Eau potable et assainissement	assurer la disponibilité et garantir à tous l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à des services d'assainissement adéquats	mise en place des programmes de développement des infrastructures, des systèmes d'approvisionnement en eau potable et des services d'assainissement adéquats.	Réhabilitation et construction d'infrastructures du s d'approvisionnement en eau en milieu rural et urbain ;
						Réhabilitation et construction d'infrastructures d'assainisseme milieu rural et urbain ;
						Réhabilitation et construction de laboratoires de contrôle de la de l'eau ;
						Promotion de l'information, édu et communication ;
						Assurer le fonctionnement ré des équipements ;
						Renforcement des ca humaines en matière d'eau ;
						vulgarisation des moyen captage, de traitement conservation de l'eau ;
						Aménagement des puits et s

						d'eau ;
						Installation des forages.
		3.8	Protection sociale	Améliorer la prise en charge des personnes vulnérables.	Redynamiser la politique de protection sociale ;	Construction des centres d'accueil de prise en charge des personnes vulnérables ;
					Créer un partenariat entre l'Etat, les ONG, les églises, et le Secteur Privé pour la prise en charge des personnes vulnérables.	Publication et vulgarisation des textes réglementaires ;
						Institutionnalisation d'une journée de solidarité avec les personnes vulnérables ;
						Décentralisation des services ;
						Formation du personnel d'accompagnement ;
						Mise en place d'un système de prise en charge des personnes vulnérables ;
						Soins de santé gratuits pour les personnes vulnérables ;
						Distribution des produits de première nécessité ;
						Sensibilisation des communautés ;
				Améliorer l'ouverture sociale des groupes minoritaires	application de la politique de protection sociale des groupes minoritaires	Vulgariser la déclaration universelle des droits de l'homme
						Plaidoyer en faveur des groupes minoritaires

						Mise en place d'un programme de promotion des groupes minoritaires
		3.9	Habitat	Promouvoir la construction des logements sociaux.	Elaboration d'une nouvelle législation foncière reconnaissant la propriété privée coutumière et moderne et définissant le cadre général de l'appropriation foncière sur le plan national ;	
				Elaborer une politique cohérente du logement social ;	Mise en place d'un système fiable et durable de financement de l'habitat, en vue d'augmenter la production de logements ;	Exécution d'un programme de construction de logements sociaux
						Création d'une banque de l'habitat
						Création d'un fonds national de l'habitat
						Redynamisation de la SOPRO
						Réduction des taxes sur les matériaux de construction, pour améliorer l'accessibilité au logement.
						Promouvoir la production des matériaux locaux de construction

		3.10	Environnement	Garantir la protection du patrimoine naturel et l'utilisation durable de la diversité biologique ;	Mise en œuvre du programme d'éducation, de formation et de sensibilisation ;	Campagne nationale de sensibilisation sur les questions environnementales ;
						Publication des brochures d'information, programmes radiophonique et télévisée ;
						Introduction de l'éducation relative à l'environnement dans le système éducatif.
				Renforcer et harmoniser les cadres institutionnel et juridique relatifs à la gestion environnementale.	Mise en œuvre du programme de renforcement du cadre institutionnel ;	Renforcement des capacités des administrations en charge des questions environnementales ;
						Elaboration du plan national d'utilisation des terres.
						Harmonisation du cadre juridique relatif à l'environnement ;
					Mise en œuvre du programme de recherche sur l'environnement ;	Création du laboratoire antipollution
						Renforcement du système national d'information géographique (SIG) et de suivi ;
						Mise en place d'un centre de recherche de gestion intégrée des zones côtières du littoral congolais
						Recherche sur l'agro-foresterie et la gestion de l'information environnementale ;

						Création du centre de documents sur l'environnement.
					Mise en œuvre du programme de l'environnement et de développement ;	Mise en place de l'agence de protection de l'environnement (ANPE) ;
				Améliorer le cadre de vie des populations ;	Mise en œuvre du programme d'urbanisation et environnement.	Appui aux actions participatives des populations pour résoudre les problèmes d'environnement urbain ;
						Collecte des ordures ménagères dans le milieu urbain ; le traitement des ordures ménagères ;
						Compréhension et la maîtrise de l'érosion côtière ;
						Stabilisation des ravines en milieu urbain ;
						Appui à la valorisation des boisements forestiers péri-urbains ;
						Aménagement des zones à risque d'érosion et inondation.

Secteurs	2007				2008			
	Fonctionnement	Investissement	Total	%	Fonctionnement	Investissement	Total	%
Développement social	8,793	5,160	13,953	1,111	8,793	5,365	14,158	1,394
Promotion de la Femme	0,944	0,445	1,389	0,111	0,913	1,730	2,643	0,260
Affaires Sociales et Solidarité	5,664	2,810	8,474	0,675	5,683	1,274	6,957	0,685
Travail, Emploi et Sécurité sociale	2,185	1,905	4,090	0,326	2,197	2,361	4,558	0,449
Education	87,595	18,105	105,700	8,415	85,521	39,530	125,051	12,309
Enseignement Primaire et Secondaire	55,376	10,300	65,676	5,229	58,338	8,841	67,179	6,613
Enseignement supérieur	20,462	4,015	24,477	1,949	15,760	14,518	30,278	2,980
Enseignement Technique et Professionnel	9,639	3,010	12,649	1,007	9,614	14,798	24,412	2,403
Recherche Scientifique et Innovation technologique	2,118	0,780	2,898	0,231	1,809	1,373	3,182	0,313
Infrastructures	8,763	299,615	308,378	24,551	8,002	260,724	268,726	26,452
Transports	1,291	105,895	107,186	8,533	1,198	35,351	36,549	3,598
Equipement et Travaux Publics	2,033	107,170	109,203	8,694	2,017	101,880	103,897	10,227
Energie et Hydraulique	2,061	66,170	68,231	5,432	1,779	106,092	107,871	10,618
Postes et Télécommunications	2,055	11,470	13,525	1,077	1,695	1,153	2,848	0,280
Construction Urbanisme et Habitat	1,323	8,910	10,233	0,815	1,313	16,248	17,561	1,729
Santé et VI/Sida	44,218	33,535	77,753	6,190	41,116	64,657	105,773	10,412
Santé et Population	44,218	33,535	77,753	6,190	41,116	64,657	105,773	10,412
Développement rural	12,168	16,970	29,138	2,320	11,045	29,673	40,718	4,008
Economie Forestière et Environnement	3,455	2,160	5,615	0,447	3,247	7,374	10,621	1,046
Agriculture Elevage et Pêche	8,713	14,810	23,523	1,873	7,798	22,299	30,097	2,963
Gouvernance	428,194	76,860	505,054	40,209	149,675	51,868	201,543	19,839
Primature	2,314	2,425	4,739	0,377	2,297	1,472	3,769	0,371
Plan, Aménagement du Territoire et Intégration Economique	3,404	7,905	11,309	0,900	3,232	8,901	12,133	1,194
Economie, Finances et Budget	362,763	5,010	367,773	29,279	93,252	5,068	98,320	9,678
Justice et Droits humains	6,083	0,670	6,753	0,538	6,331	2,361	8,692	0,856
Fonction Publique et Reforme de l'Etat	4,476	0,500	4,976	0,396	4,676	0,807	5,483	0,540
Administration du Territoire et Décentralisation	49,154	60,350	109,504	8,718	39,887	33,259	73,146	7,200
Développement culturel	16,094	6,635	22,729	1,810	12,771	4,843	17,614	1,734
Culture Art et Tourisme	5,609	5,300	10,909	0,868	4,580	3,459	8,039	0,791

Sport et Redéploiement de la Jeunesse	10,485	1,335	11,820	0,941	8,191	1,384	9,575	0,942
Développement Industriel PME/PMI	7,398	8,500	15,898	1,266	7,126	13,651	20,777	2,045
Développement Industriel,	1,250	1,225	2,475	0,197	1,249	4,700	5,949	0,586
Mines Industrie minière et Géologie	1,067	3,180	4,247	0,338	1,094	2,131	3,225	0,317
PME et Artisanat	1,266	0,585	1,851	0,147	1,180	3,317	4,497	0,443
Commerce, Consommation et Approvisionnement	2,142	2,785	4,927	0,392	2,085	0,577	2,662	0,262
Hydrocarbures	1,673	0,725	2,398	0,191	1,518	2,927	4,445	0,438
Souveraineté	142,862	34,620	177,482	14,130	142,750	78,790	221,540	21,807
Présidence de la République	23,930	10,460	34,390	2,738	24,617	8,703	33,320	3,280
Affaires Etrangères et Coopération	16,345	2,895	19,240	1,532	17,301	4,612	21,913	2,157
Coopération au Développement	0,933	0,445	1,378	0,110	0,993	0,999	1,992	0,196
Reforme foncière et Protection du domaine foncier	0,952	0,445	1,397	0,111	0,971	1,647	2,618	0,258
Communication, Relations avec le Parlement	3,247	1,420	4,667	0,372	3,286	5,788	9,074	0,893
Défense Nationale	52,585	3,450	56,035	4,461	56,227	39,502	95,729	9,423
Police et Sécurité	19,308	10,245	29,553	2,353	20,430	9,164	29,594	2,913
Marine Marchande et Economie maritime	0,752	0,640	1,392	0,111	0,783	2,844	3,627	0,357
Institutions démocratiques	24,810	4,620	29,430	2,343	18,142	5,529	23,671	2,330
TOTAL	756,085	500,000	1 256,085	100,000	466,799	549,100	1 015,899	100,000

Secteurs	2009				2010			
	Fonctionnement	Investissement	Total	%	Fonctionnement	Investissement	Total	%
Développement social	9,428	7,260	16,688	1,533	10,164	10,545	20,709	1,796
Promotion de la Femme	0,967	3,387	4,354	0,400	1,032	1,092	2,124	0,184
Affaires Sociales et Solidarité	6,104	1,208	7,312	0,672	6,591	6,132	12,723	1,104
Travail, Emploi et Sécurité sociale	2,357	2,665	5,022	0,461	2,541	3,321	5,862	0,509
Education	91,804	54,583	146,387	13,451	99,292	35,024	134,316	11,651
Enseignement Primaire et Secondaire	63,139	10,245	73,384	6,743	68,441	21,626	90,067	7,813
Enseignement supérieur	16,466	21,260	37,726	3,467	17,723	6,456	24,179	2,097
Enseignement Technique et Professionnel	10,293	21,017	31,310	2,877	11,081	6,136	17,217	1,494
Recherche Scientifique et Innovation technologique	1,906	2,061	3,967	0,364	2,047	0,806	2,853	0,247
Infrastructures	8,479	264,352	272,831	25,069	9,102	272,511	281,613	24,429
Transports	1,268	30,261	31,529	2,897	1,359	31,208	32,567	2,825
Equipement et Travaux Publics	2,155	87,776	89,931	8,263	2,315	136,753	139,068	12,063
Energie et Hydraulique	1,876	118,647	120,523	11,074	2,015	69,494	71,509	6,203
Postes et Télécommunications	1,778	1,818	3,596	0,330	1,907	21,638	23,545	2,042
Construction Urbanisme et Habitat	1,402	25,850	27,252	2,504	1,506	13,419	14,925	1,295
Santé et VI/Sida	43,725	75,156	118,881	10,924	47,029	49,964	96,993	8,414
Santé et Population	43,725	75,156	118,881	10,924	47,029	49,964	96,993	8,414
Développement rural	11,764	37,072	48,836	4,487	12,701	47,366	60,067	5,211
Economie Forestière et Environnement	3,474	5,596	9,070	0,833	3,756	16,127	19,883	1,725
Agriculture Elevage et Pêche	8,290	31,475	39,765	3,654	8,945	31,240	40,185	3,486
Gouvernance	156,942	38,440	195,382	17,953	167,703	144,528	312,231	27,085
Primature	2,436	1,457	3,893	0,358	2,598	2,113	4,711	0,409
Plan, Aménagement du Territoire et Intégration Economique	3,446	9,534	12,980	1,193	3,710	20,023	23,733	2,059
Economie, Finances et Budget	97,322	4,963	102,285	9,399	103,549	15,760	119,309	10,349
Justice et Droits humains	6,846	2,061	8,907	0,818	7,420	1,074	8,494	0,737
Fonction Publique et Reforme de l'Etat	5,062	0,426	5,488	0,504	5,491	0,806	6,297	0,546

Administration du Territoire et Décentralisation	41,830	19,999	61,829	5,681	44,935	104,753	149,688	12,985
Développement culturel	13,403	5,993	19,396	1,782	14,444	3,581	18,025	1,564
Culture Art et Tourisme	4,818	4,844	9,662	0,888	5,190	1,432	6,622	0,574
Sport et Redéploiement de la Jeunesse	8,585	1,149	9,734	0,894	9,254	2,148	11,402	0,989
Développement Industriel PME/PMI	7,583	15,403	22,986	2,112	8,147	9,063	17,210	1,493
Développement Industriel,	1,329	5,703	7,032	0,646	1,427	2,148	3,575	0,310
Mines Industrie minière et Géologie	1,169	1,818	2,987	0,274	1,255	0,335	1,590	0,138
PME et Artisanat	1,251	4,453	5,704	0,524	1,341	0,940	2,281	0,198
Commerce, Consommation et Approvisionnement	2,230	0,604	2,834	0,260	2,404	4,476	6,880	0,597
Hydrocarbures	1,604	2,825	4,429	0,407	1,720	1,164	2,884	0,250
Souveraineté	152,973	93,941	246,914	22,688	164,818	46,818	211,636	18,358
Présidence de la République	26,175	10,050	36,225	3,329	27,899	13,829	41,728	3,620
Affaires Etrangères et Coopération	18,692	5,448	24,140	2,218	20,217	3,263	23,480	2,037
Coopération au Développement	1,057	1,167	2,224	0,204	1,125	0,155	1,280	0,111
Reforme foncière et Protection du domaine foncier	1,036	1,759	2,795	0,257	1,110	0,335	1,445	0,125
Communication, Relations avec le Parlement	3,542	5,632	9,174	0,843	3,834	0,492	4,326	0,375
Défense Nationale	60,688	52,427	113,115	10,394	65,518	3,762	69,280	6,010
Police et Sécurité	22,065	8,172	30,237	2,778	23,859	16,483	40,342	3,499
Marine Marchande et Economie maritime	0,834	1,415	2,249	0,207	0,890	1,029	1,919	0,166
Institutions démocratiques	18,884	7,870	26,754	2,458	20,366	7,467	27,833	2,414
TOTAL	496,101	592,200	088,301	100,000	533,400	619,400	152,800	100,000

FONCTIONNEMENT

Secteurs	2007		2008		2009		2010	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Développement social	8,793	1,163	8,793	1,884	9,428	1,900	10,164	1,906
Promotion de la Femme	0,944	0,125	0,913	0,196	0,967	0,195	1,032	0,193
Affaires Sociales et Solidarité	5,664	0,749	5,683	1,217	6,104	1,230	6,591	1,236
Travail, Emploi et Sécurité sociale	2,185	0,289	2,197	0,471	2,357	0,475	2,541	0,476
Education	87,595	11,585	85,521	18,321	91,804	18,505	99,292	18,615
Enseignement Primaire et Secondaire	55,376	7,324	58,338	12,497	63,139	12,727	68,441	12,831
Enseignement supérieur	20,462	2,706	15,760	3,376	16,466	3,319	17,723	3,323
Enseignement Technique et Professionnel	9,639	1,275	9,614	2,060	10,293	2,075	11,081	2,077
Recherche Scientifique et Innovation technologique	2,118	0,280	1,809	0,388	1,906	0,384	2,047	0,384
Infrastructures	8,763	1,159	8,002	1,714	8,479	1,709	9,102	1,706
Transports	1,291	0,171	1,198	0,257	1,268	0,256	1,359	0,255
Equipement et Travaux Publics	2,033	0,269	2,017	0,432	2,155	0,434	2,315	0,434
Energie et Hydraulique	2,061	0,273	1,779	0,381	1,876	0,378	2,015	0,378
Postes et Télécommunications	2,055	0,272	1,695	0,363	1,778	0,358	1,907	0,358
Construction Urbanisme et Habitat	1,323	0,175	1,313	0,281	1,402	0,283	1,506	0,282
Santé et VI/Sida	44,218	5,848	41,116	8,808	43,725	8,814	47,029	8,817
Santé et Population	44,218	5,848	41,116	8,808	43,725	8,814	47,029	8,817
Développement rural	12,168	1,609	11,045	2,366	11,764	2,371	12,701	2,381
Economie Forestière et Environnement	3,455	0,457	3,247	0,696	3,474	0,700	3,756	0,704
Agriculture Elevage et Pêche	8,713	1,152	7,798	1,671	8,290	1,671	8,945	1,677
Gouvernance	428,194	56,633	149,675	32,064	156,942	31,635	167,703	31,440
Primature	2,314	0,306	2,297	0,492	2,436	0,491	2,598	0,487
Plan, Aménagement du Territoire et Intégration Economique	3,404	0,450	3,232	0,692	3,446	0,695	3,710	0,696
Economie, Finances et Budget	362,763	47,979	93,252	19,977	97,322	19,617	103,549	19,413
Justice et Droits humains	6,083	0,805	6,331	1,356	6,846	1,380	7,420	1,391

Fonction Publique et Reforme de l'Etat	4,476	0,592	4,676	1,002	5,062	1,020	5,491	1,029
Administration du Territoire et Décentralisation	49,154	6,501	39,887	8,545	41,830	8,432	44,935	8,424
Développement culturel	16,094	2,129	12,771	2,736	13,403	2,702	14,444	2,708
Culture Art et Tourisme	5,609	0,742	4,580	0,981	4,818	0,971	5,190	0,973
Sport et Redéploiement de la Jeunesse	10,485	1,387	8,191	1,755	8,585	1,730	9,254	1,735
Développement Industriel PME/PMI	7,398	0,978	7,126	1,527	7,583	1,529	8,147	1,527
Développement Industriel,	1,250	0,165	1,249	0,268	1,329	0,268	1,427	0,268
Mines Industrie minière et Géologie	1,067	0,141	1,094	0,234	1,169	0,236	1,255	0,235
PME et Artisanat	1,266	0,167	1,180	0,253	1,251	0,252	1,341	0,251
Commerce, Consommation et Approvisionnement	2,142	0,283	2,085	0,447	2,230	0,450	2,404	0,451
Hydrocarbures	1,673	0,221	1,518	0,325	1,604	0,323	1,720	0,322
Souveraineté	142,862	18,895	142,750	30,581	152,973	30,835	164,818	30,900
Présidence de la République	23,930	3,165	24,617	5,274	26,175	5,276	27,899	5,230
Affaires Etrangères et Coopération	16,345	2,162	17,301	3,706	18,692	3,768	20,217	3,790
Coopération au Développement	0,933	0,123	0,993	0,213	1,057	0,213	1,125	0,211
Reforme foncière et Protection du domaine foncier	0,952	0,126	0,971	0,208	1,036	0,209	1,110	0,208
Communication, Relations avec le Parlement	3,247	0,429	3,286	0,704	3,542	0,714	3,834	0,719
Défense Nationale	52,585	6,955	56,227	12,045	60,688	12,233	65,518	12,283
Police et Sécurité	19,308	2,554	20,430	4,377	22,065	4,448	23,859	4,473
Marine Marchande et Economie maritime	0,752	0,099	0,783	0,168	0,834	0,168	0,890	0,167
Institutions démocratiques	24,810	3,281	18,142	3,886	18,884	3,806	20,366	3,818
TOTAL	756,085	100,000	466,799	100,000	496,101	100,000	533,400	100,000

INVESTISSEMENT

Secteurs	2007		2008		2009		2010	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Développement social	5,160	1,032	5,365	0,977	7,260	1,226	10,545	1,702
Promotion de la Femme	0,445	0,089	1,730	0,315	3,387	0,572	1,092	0,176
Affaires Sociales et Solidarité	2,810	0,562	1,274	0,232	1,208	0,204	6,132	0,990
Travail, Emploi et Sécurité sociale	1,905	0,381	2,361	0,430	2,665	0,450	3,321	0,536
Education	18,105	3,621	39,530	7,199	54,583	9,217	35,024	5,655
Enseignement Primaire et Secondaire	10,300	2,060	8,841	1,610	10,245	1,730	21,626	3,491
Enseignement supérieur	4,015	0,803	14,518	2,644	21,260	3,590	6,456	1,042
Enseignement Technique et Professionnel	3,010	0,602	14,798	2,695	21,017	3,549	6,136	0,991
Recherche Scientifique et Innovation technologique	0,780	0,156	1,373	0,250	2,061	0,348	0,806	0,130
Infrastructures	299,615	59,923	260,724	47,482	264,352	44,639	272,511	43,996
Transports	105,895	21,179	35,351	6,438	30,261	5,110	31,208	5,038
Equipement et Travaux Publics	107,170	21,434	101,880	18,554	87,776	14,822	136,753	22,078
Energie et Hydraulique	66,170	13,234	106,092	19,321	118,647	20,035	69,494	11,219
Postes et Télécommunications	11,470	2,294	1,153	0,210	1,818	0,307	21,638	3,493
Construction Urbanisme et Habitat	8,910	1,782	16,248	2,959	25,850	4,365	13,419	2,166
Santé et VI/Sida	33,535	6,707	64,657	11,775	75,156	12,691	49,964	8,066
Santé et Population	33,535	6,707	64,657	11,775	75,156	12,691	49,964	8,066
Développement rural	16,970	3,394	29,673	5,404	37,072	6,260	47,366	7,647
Economie Forestière et Environnement	2,160	0,432	7,374	1,343	5,596	0,945	16,127	2,604
Agriculture Elevage et Pêche	14,810	2,962	22,299	4,061	31,475	5,315	31,240	5,044
Gouvernance	76,860	15,372	51,868	9,446	38,440	6,491	144,528	23,334
Primature	2,425	0,485	1,472	0,268	1,457	0,246	2,113	0,341
Plan, Aménagement du Territoire et Intégration Economique	7,905	1,581	8,901	1,621	9,534	1,610	20,023	3,233
Economie, Finances et Budget	5,010	1,002	5,068	0,923	4,963	0,838	15,760	2,544
Justice et Droits humains	0,670	0,134	2,361	0,430	2,061	0,348	1,074	0,173

Fonction Publique et Reforme de l'Etat	0,500	0,100	0,807	0,147	0,426	0,072	0,806	0,130
Administration du Territoire et Décentralisation	60,350	12,070	33,259	6,057	19,999	3,377	104,753	16,912
Développement culturel	6,635	1,327	4,843	0,882	5,993	1,012	3,581	0,578
Culture Art et Tourisme	5,300	1,060	3,459	0,630	4,844	0,818	1,432	0,231
Sport et Redéploiement de la Jeunesse	1,335	0,267	1,384	0,252	1,149	0,194	2,148	0,347
Développement Industriel PME/PMI	8,500	1,700	13,651	2,486	15,403	2,601	9,063	1,463
Développement Industriel,	1,225	0,245	4,700	0,856	5,703	0,963	2,148	0,347
Mines Industrie minière et Géologie	3,180	0,636	2,131	0,388	1,818	0,307	0,335	0,054
PME et Artisanat	0,585	0,117	3,317	0,604	4,453	0,752	0,940	0,152
Commerce, Consommation et Approvisionnement	2,785	0,557	0,577	0,105	0,604	0,102	4,476	0,723
Hydrocarbures	0,725	0,145	2,927	0,533	2,825	0,477	1,164	0,188
Souveraineté	34,620	6,924	78,790	14,349	93,941	15,863	46,818	7,559
Présidence de la République	10,460	2,092	8,703	1,585	10,050	1,697	13,829	2,233
Affaires Etrangères et Coopération	2,895	0,579	4,612	0,840	5,448	0,920	3,263	0,527
Coopération au Développement	0,445	0,089	0,999	0,182	1,167	0,197	0,155	0,025
Reforme foncière et Protection du domaine foncier	0,445	0,089	1,647	0,300	1,759	0,297	0,335	0,054
Communication, Relations avec le Parlement	1,420	0,284	5,788	1,054	5,632	0,951	0,492	0,079
Défense Nationale	3,450	0,690	39,502	7,194	52,427	8,853	3,762	0,607
Police et Sécurité	10,245	2,049	9,164	1,669	8,172	1,380	16,483	2,661
Marine Marchande et Economie maritime	0,640	0,128	2,844	0,518	1,415	0,239	1,029	0,166
Institutions démocratiques	4,620	0,924	5,529	1,007	7,870	1,329	7,467	1,206
TOTAL	500,000	100,000	549,100	100,000	592,200	100,000	619,400	100,000
Ressources Internes	294,200		358,400		390,900		420,600	
Ressources Internes Additonnelles (Excédent Pétrolier)	150,000		129,000		133,000		123,000	
Ressources Externes	55,800		61,700		68,300		75,800	